Conseil de la langue française

Québec

85-5988/

CONSEIL DE LA LANGUE FRANCAISE

CONTRIBUTION A LA DÉMOLINGUISTIQUE DU QUEBEC

PAR

MICHEL PAILLÉ

DÉMOGRAPHE

DIRECTION DES
ÉTUDES ET RECHERCHES

AVRIL 1985

Cet ouvrage a été publié par
le service des communications
du Conseil de la langue française

Dépôt légal - 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-250-11985-5

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Présentation	5
Première partie: démolinguistique générale	9
Quelques caractéristiques démolinguistiques des Québécois de langue maternelle grecque	11
Les transferts linguistiques au foyer, 1976-1980: une mise à jour	49
Les transferts linguistiques au Canada aux recensements de 1971 et de 1981	63
Le Conseil de la langue française: mandats et recherches	77
La très faible fécondité des Québécoises affecte surtout les anglophones	105
Le bilinguisme des francophones et des anglophones	119
Deuxième partie: les langues d'enseignement	131
The Impact of Language Policies on Enrollment in Public Schools in Québec	133
Attraction des deux principales langues d'enseignement sur les divers groupes linguistiques au Québec, 1969-1970 à 1980-1981	151
La question linguistique dans le domaine scolaire	183
Effets de la "clause Canada" sur les effectifs scolaires au Québec après le jugement de la Cour Suprême	221
Aperçu des conséquences de la "clause universelle" donnant accès à une éducation de langue anglaise	231

PRESENTATION

Les études démolinguistiques que nous réunissons ici ont été achevées entre mai 1981 et décembre 1984. De types fort variés — communication, article, note de recherche, mémoire — ces études étaient demeurées inédites, exception faite de la présentation orale de quelques-unes d'entre elles et de la publication de deux articles dans une revue spécialisée à faible tirage.

Une première partie, d'ordre général, traite principalement de mobilité linguistique, de fécondité et de la connaissance du français et de l'anglais comme langue seconde. Plus homogène, la deuxième partie de ce recueil porte sur la langue d'enseignement. Elle traite principalement des effets de diverses modalités d'accès au secteur d'enseignement de langue anglaise sur la répartition des écoliers entre les deux langues d'éducation précollégiale au Québec. Un intérêt particulier est porté à la "clause Canada".

Dans la première partie, le premier texte fait l'analyse de "Quelques caractéristiques démolinguistiques des Québécois de langue maternelle grecque". Il fait suite à une étude du même type réalisée par Louis Duchesne sur les Italo-québécois.

Tirant profit de deux sources d'information très différentes, deux notes font l'étude de la mobilité linguistique: la

première s'intéresse aux transferts linguistiques des femmes qui ont donné naissance à un premier enfant au cours du lustre 1976-1980, tandis que la seconde compare dans le temps (1971 et 1981) et dans l'espace (Québec, reste du Canada) le pouvoir d'attraction de l'anglais et du français.

Lors d'un séminaire présenté à l'Université Bishop's en février 1984 ("Le Conseil de la langue francaise: mandats et recherches"), nous avons décrit la genèse de la recherche gouvernementale relative à la langue, pour ensuite donner un bilan sommaire de la situation démolinguistique et sociolinguistique telle qu'elle apparaissait à la veille de la "Loi modifiant la Charte de la langue française" (décembre 1983).

Enfin, deux brèves notes rendues publiques en 1984 complètent la première partie: l'une compare le niveau de fécondité des différents groupes linguistiques du Québec ("La très faible fécondité des Québécoises affecte surtout les anglophones") tandis que l'autre compare "Le bilinguisme des francophones et des anglophones" du Canada, du Québec et de la région de Montréal.

Dans la seconde partie qui traite de la langue d'enseignement, on pourra lire un article où on mesure la force d'"Attraction des deux principales langues d'enseignement sur les divers groupes linguistiques au Québec" durant les années soixante-dix. On y distingue les effets des trois lois linguistiques qui ont défini les modalités d'accès au secteur d'enseignement de langue anglaise.

Trois études ont pour objet principal de mesurer les conséquences de la Charte canadienne des droits et libertés sur la langue d'enseignement au Québec. La première ("The Impact of Language Policies on Enrollment in Public Schools in Québec"), montre d'abord les effets des politiques linguistiques québécoises, et évalue ensuite les conséquences de l'application complète des "droits à l'instruction dans la langue de la minorité" (article 23) reconnus dans le projet de rapatriement constitutionnel de 1981. La deuxième, réalisée avec Claude St-Germain, peu après la proclamation de la Loi constitutionnelle de 1982, dresse un bilan de l'évolution démolinguistique dans le monde de l'éducation, et mesure les effets de diverses modalités d'accès à un enseignement précollégial en anglais au Québec ("La question linguistique dans le domaine scolaire"). Enfin, la troisième met à jour notre évaluation des "Effets de la "clause Canada" sur les effectifs scolaires au Québec après le jugement de la Cour Suprême", jugement par lequel la clause Québec de la Charte de la langue française ne s'applique plus.

Sous la forme d'un examen critique d'une proposition, le recueil se termine par un "Aperçu des conséquences de la "clause universelle" donnant accès à une éducation de langue anglaise" au Québec.

Les études de la deuxième partie qui portent sur les effets possibles de diverses modalités d'accès au secteur d'enseignement de langue anglaise, n'ont été réalisées que lorsque les circonstances l'obligeaient. Etant donné les échéances relativement courtes pour les produire, nous avons dû, à regret, écarter de notre programme toutes prévisions d'effectifs scolaires répar-

tis selon la langue d'enseignement. Nous souhaitons qu'elles aient cependant une valeur indicative suffisante jusqu'à ce que des études de prospectives soient produites.

Nous désirons remercier monsieur Gérard Lapointe, Secrétaire du Conseil de la langue française, qui a pris l'initiative de publier ce recueil de textes portant sur la démolinguistique québécoise. Nous voulons également souligner notre reconnaissance à l'endroit de monsieur Michel Amyot, directeur des Études et recherches, qui a formulé avec justesse de nombreux commentaires sur nos premières versions. Ces études ont souvent nécessité de longues compilations statistiques que nous devons, avec reconnaissance, à madame Denise Tremblay. Enfin, nos remerciements s'adressent à madame Christiane Beaulieu, qui a dactylographié ces textes d'une manière tout à fait remarquable.

Michel Paillé

PREMIÈRE PARTIE

DÉMOLINGUISTIQUE GÉNÉRALE

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DÉMOLINGUISTIQUES DES QUÉBÉCOIS DE LANGUE MATERNELLE GRECQUE

Communication présentée au 49e congrès de l'ACFAS, Université de Sherbrooke, mai 1981. Parue dans les Cahiers québécois de démographie, 10-2 (août 1981): 307-338.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DÉMOLINGUISTIQUES DES QUÉBÉCOIS DE LANGUE MATERNELLE GRECQUE

La communication que nous présentons ici s'inscrit dans le cadre d'études portant sur la situation démolinguistique des groupes allophones[1] du Québec. En vertu des pouvoirs conférés au Conseil de la langue française lui permettant, entre autres, d'"entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue" (Charte de la langue française, 1977, article 189b), Louis Duchesne (1978) avait entrepris cette tâche en commençant par le groupe allophone le plus important du point de vue numérique: les Italo-québécois. Nous désirons ici poursuivre le travail de Duchesne en nous penchant sur les Québécois de langue maternelle grecque. Outre le fait, déploré par plusieurs (N. Brédimas-Assimopoulos, 1975, p. 132; E. Gavaki, 1977, p. 11; P. D. Chimbos, 1980, p. 1; C. Marcil, 1981, p. 26), que notre connaissance des hellénophones[2] soit très limitée, nous avons choisi ce groupe linguistique, non seulement à cause de son importance numérique, mais aussi parce qu'une comparaison avec les italophones semble, d'après certaines esquisses (R. Didier, 1973, p. 309-322; P. Cappon, 1974, p. 109-110), très intéressante.

---

1 Comme l'usage le veut dans notre milieu, nous désignons par le terme "allophone" tous ceux qui ne sont ni francophones ni anglophones.

2 Pour désigner les Québécois de langue maternelle grecque, nous emploierons, comme nous l'a conseillé M. Gilles Leclerc, de l'Office de la langue française, le mot "hellénophone", de préférence aux termes "grécophone" et "roméique".

1. Sources et contraintes

Nous disposons pour faire notre étude, de compilations spéciales tirées du recensement du Canada de 1971. Les principales variables qui nous intéressent ici portent sur les langues maternelles, les langues d'usage, la connaissance du français et de l'anglais, l'âge, le lieu de naissance et la période d'immigration. Compilées avant que le dossier nous soit confié, ces données nous imposent trois contraintes:

1. aucun tableau informe sur les Québécois d'origine ethnique grecque;
2. les groupes d'âges se limitent aux 10-14 ans, 15-64 ans et 65 ans et plus;
3. l'unité de compte est toujours l'individu, jamais le ménage ou la famille.

La première de ces contraintes oblige à limiter cette étude aux Québécois de langue maternelle grecque, laissant ainsi de côté tous ceux qui, d'origine ethnique grecque, n'ont pas pour langue maternelle celle de leur premier ancêtre à avoir migré au Canada. La répartition de l'âge en trois groupes, ne distinguant en définitive que les enfants, les adultes et les personnes âgées, limite la portée de cette variable puisque les 15-64 ans forment un groupe trop large tandis que les 65 ans et plus sont fort peu nombreux. Enfin, la troisième contrainte obligera, pour faire l'étude des transferts linguistiques des couples, à recourir aux bandes-échantillon et à utiliser une variable portant sur la religion.

L'inconvénient majeur de ces trois contraintes réside dans l'impossibilité de comparer directement nos résultats avec ceux de Louis Duchesne sur les Italo-québécois. Nous devons donc,

soit nous en tenir aux caractéristiques les plus saillantes mises en évidence par Duchesne, soit remplacer certains tableaux portant sur les Québécois d'origine ethnique italienne par leur équivalent selon la langue maternelle italienne[3].

Outre les contraintes que nous imposent les sources disponibles, notons enfin l'impossibilité immédiate de faire usage de données annuelles plus récentes que le recensement de 1971. En effet, des raisons diverses nous ont empêché d'exploiter les données déjà acquises du fichier des élèves du ministère de l'Education et d'obtenir celles du fichier des naissances du ministère des Affaires sociales.

Après un aperçu historique remontant au début du XX^{e} siècle, nous décrirons, selon trois variables, la structure par âge des hellénophones du Québec en 1971. Par la suite nous passerons aux deux parties les plus substantielles de notre analyse, c'est-à-dire les transferts linguistiques et la connaissance du français et de l'anglais chez les hellénophones. Enfin, étant donné les limites imposées par nos données, nous ne décrirons que très succintement la situation linguistique des familles de religion grecque orthodoxe.

---

3 En procédant ainsi nous faisons plus que changer la variable groupe ethnique par la variable langue maternelle. En effet, nous remplacons des données tirées des bandes-échantillon des individus par les données exhaustives obtenues des compilations spéciales; de plus, nous ajustons les groupes d'âges, Duchesne les ayant regroupé en 0-19 ans et 20 ans et plus. Nos tableaux sur les italophones jumelés à ceux de Duchesne se trouvent en annexe.

2. Aperçu historique

2.1 Le groupe ethnique grec

Au début des années soixante, la Hellenic Canadian Community prétendait que les origines de la communauté grecque de Montréal remontait aussi loin que 1820[4]. C'est là une affirmation curieuse puisque le premier recensement canadien depuis la Confédération énumérait, en 1871, 39 résidents d'origine ethnique grecque pour tout le Canada, dont seulement sept au Québec!

Ce n'est que depuis le recensement de 1901 que l'on trouve des séries statistiques ininterrompues sur les Grecs du Canada. Le tableau 1 contient pour tous les recensements décennaux depuis 1901 à 1971, le nombre de résidents dénombrés au Québec et au Canada se déclarant d'origine ethnique grecque et de ceux nés en Grèce. Le rapport Québec/Canada exprimé en pourcentage montre la part relative du Québec dans l'ensemble canadien.

Si on ne peut parler d'une communauté grecque dès 1901 — les effectifs pour le Québec et l'ensemble du Canada étant nettement trop faibles — on observe toutefois que la Kinotis est née au cours de la première décennie. En effet, au recensement de 1911 on dénombrait 3 614 résidents du Canada d'origine ethnique grecque, dont 772 (21,4 %) vivaient au Québec. Venus en majorité du Péloponnèse, ces Grecs avaient quitté leur pays natal à cause d'une "crise agricole extrêmement grave" (C. Marcil, 1981, p. 27).

---

4 Mémoire non publié soumis à la "Commission Parent", cité par P. Stathopoulos, 1971, p. 25.

Tableau 1

Effectifs d'origine ethnique grecque et de ceux nés en Grèce, Québec et ensemble du Canada, 1901 à 1971

Années	Origine ethnique grecque			Nés en Grèce		
	Québec	Canada	Rapport Québec/Canada en %	Québec	Canada	Rapport Québec/Canada en %
1901	66	291	22,7	56	213	26,3
1911	772	3 614	21,4	545	2 640	20,6
1921	1 780	5 740	31,0	1 115	3 769	29,6
1931	2 466	9 444	26,1	1 294	5 579	23,2
1941	2 728	11 692	23,3	1 112	5 871	18,9
1951	3 388	13 966	24,3	1 559	8 594	18,1
1961	19 390	56 475	34,3	14 062	38 017	37,0
1971	42 870	124 475	34,4	26 315	78 780	33,4

Sources: Statistique Canada, recensements du Canada depuis 1901 à 1971.

La poursuite de ce flux migratoire au cours des deux décennies qui suivent, ajoute à la croissance naturelle de la nouvelle communauté grecque, et hausse ses effectifs à un niveau trois fois plus élevé qu'en 1911. Mais la crise économique des années trente allait toutefois ralentir ce mouvement. Les données du tableau 1 montrent en effet que c'est surtout l'accroissement naturel qui assure l'augmentation des effectifs de la communauté grecque

entre les recensements de 1931 et 1941. Pour le Québec, on remarque que les résidents d'origine ethnique grecque augmentent un peu alors que ceux nés en Grèce ont diminué, l'immigration n'ayant pu compenser les effets de la mortalité et de l'émigration.

Il y a reprise des entrées au cours des années quarante, plus précisément à la fin de la décennie après la Deuxième Guerre mondiale (C. Marcil, 1981, p. 28). Mais c'est surtout entre 1951 et 1961 que le Canada et le Québec ont accueilli des milliers de Grecs, si bien que la communauté grecque de 1961 a quadruplé en dix ans dans l'ensemble du Canada, et fut multipliée par six au Québec. Enfin, entre 1961 et 1971, le nombre de résidents d'origine ethnique grecque, tant au Québec que dans les neuf autres provinces canadiennes, fait plus que doubler[5].

Observons finalement au tableau 1 que la part du Québec dans l'ensemble du Canada augmente tout au long des sept décennies étudiées. Alors qu'aux recensements de 1901 et 1911 un peu plus d'un résident d'origine ethnique grecque sur cinq avait son domicile au Québec, c'est plus du tiers qui y était dénombré en 1961 et 1971.

2.1 Les hellénophones:

Depuis le recensement de 1931, la population du Canada est dénombrée selon le critère de la langue maternelle. Le tableau

---

5 Les troubles politiques qui ont secoué la Grèce au cours de cette décennie ne sont pas étrangers à ces mouvements migratoires (C. Marcil, 1981, p. 28).

Tableau 2

Effectifs de langue maternelle grecque, Québec et ensemble du Canada, 1931 à 1976

Années censitaires	Québec	Canada	Rapport Québec/Canada (%)
1931	2 137	7 346	29,1
1941	2 125	8 747	24,3
1951	2 395	8 036	29,8
1961	16 973	40 455	42,0
1971	38 865	104 455	37,2
1976	34 660	91 530	37,9

Sources: Statistique Canada, Recensements du Canada, 1931 à 1976.

Note: Pour plus d'informations quant à la variation absolue et relative de la population de langue maternelle grecque en comparaison aux principales langues recensées en 1961 et 1971, voir J. Kralt (1976, p. 16).

2 présente les effectifs des hellénophones du Québec et de l'ensemble du Canada depuis 1931 à 1976. L'accroissement marqué des années cinquante et soixante y apparaît avec beaucoup d'évidence. La préférence des nouveaux arrivants pour le Québec par rapport au tout canadien se remarque surtout au recensement de 1961: le Québec comptait alors 42,0 % des résidents du Canada de langue maternelle grecque, ce qui est beaucoup plus que son poids démographique.

A l'instar de Louis Duchesne dans son étude sur les Italo-québécois (1978, p. 135), nous remarquons aussi une baisse des effectifs entre 1971 et 1976; le déclin des Québécois de langue maternelle grecque est légèrement plus prononcé (10,8 %) que celui de langue maternelle italienne (8,4 %)[6].

3. La structure par âge en 1971:

La figure 1 illustre la pyramide des âges des Québécois de langue maternelle grecque (ligne extérieure pleine) en 1971. Parmi ceux-ci, deux pyramides intérieures délimitent les effectifs nés à l'extérieur du Canada ainsi que ceux dont le grec est la langue la plus régulièrement parlée à la maison (langue d'usage).

La structure d'ensemble de cette pyramide montre les caractéristiques propres à une population fortement marquée par les migrations. D'abord, tant pour le sexe masculin que pour le sexe féminin, on observe deux modes: les enfants de 0-4 ans, et les adultes de 30-34 ans révolus. Ensuite, on remarque facilement, pour les trois variables exprimées, un rapport de masculinité très élevé entre 25-29 ans et 50-54 ans[7]. Louis Duchesne (1978, p. 136-

---

6 Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'expliquer cette baisse des effectifs des hellénophones. Toutefois, outre l'émigration, il semble que des changements de déclaration de la langue maternelle ne soient pas étrangers à cette diminution.

7 Atteignant un maximum de 147 hommes pour 100 femmes au groupe d'âges 40-44 ans, le rapport de masculinité est de 125 hommes pour 100 femmes pour l'ensemble des 25-54 ans.

Figure 1 Pyramide des âges des Québécois de langue maternelle grecque selon trois caractéristiques, 1971

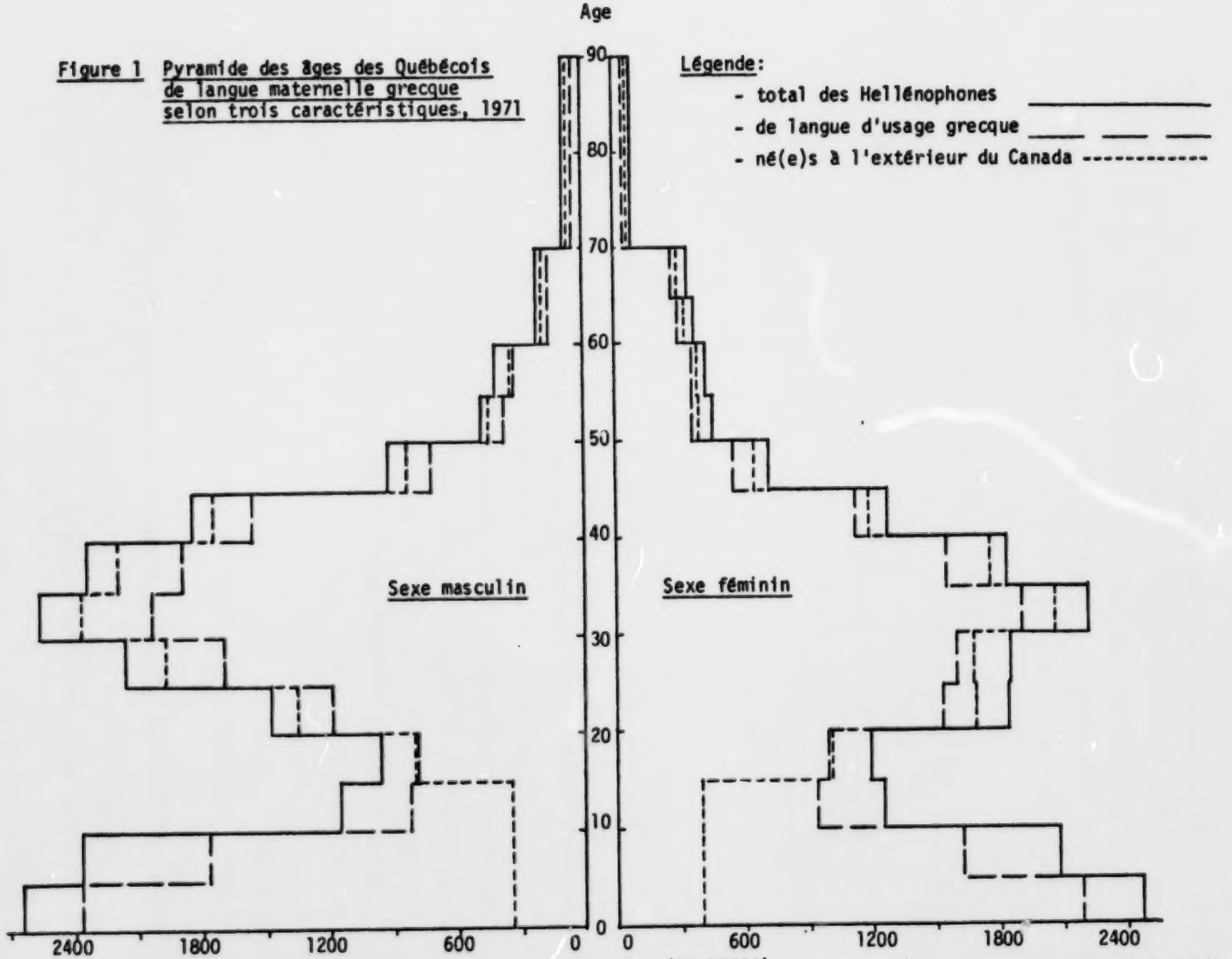

Source: Recensement du Canada, 1971, compilations spéciales (DC-22924)

138) avait souligné ces mêmes caractéristiques dans la pyramide d'âges des Italo-québécois; on note toutefois en comparant les deux pyramides que les creux, atteignant leur minimum à 15-19 ans, sont beaucoup plus prononcés chez les hellénophones que chez les italophones.

On ne s'étonnera pas que le critère de la langue maternelle englobe complètement les deux autres. Il est tout à fait naturel qu'au sein d'une minorité, certains éléments adoptent à la maison une langue d'usage autre que leur langue maternelle. C'est ainsi que le critère de la langue d'usage montre des effectifs moindres que celui de la langue maternelle grecque, tout en épousant la même structure selon l'âge.

Lorsqu'on se penche sur les effectifs de langue maternelle grecque nés à l'extérieur du Canada, on obtient une structure par âges nettement différente. Ne comportant qu'un seul mode (30-34 ans) la pyramide repose sur une base étroite, montrant ainsi que les moins de 15 ans sont majoritairement nés au Canada et forment le noyau de la seconde génération. Notons finalement que ces jeunes de moins de 15 ans parlent pour la plupart le grec à la maison, ayant reçu l'héritage linguistique de leurs parents. Sur ces points, la communauté grecque ressemble tout à fait à la communauté italienne.

4. Les transferts linguistiques des hellénophones:

De cette vue d'ensemble donnée par la pyramide des âges, passons maintenant à l'examen de ce qu'il est convenu d'appeler les "transferts linguistiques". Il s'agit ici de l'utilisation

courante (langue d'usage) du français et de l'anglais à la maison par ceux dont la langue maternelle est le grec.

4.1 Selon l'âge

Le tableau 3 présente la répartition de la langue d'usage des Québécois de langue maternelle grecque. Afin de montrer les quelques différences entre les générations, nous présentons les distributions selon les trois grands groupes d'âge que nous offrent les tableaux spéciaux commandés à Statistique Canada.

Tableau 3

Distribution de la population de langue maternelle grecque selon le groupe d'âges et la langue d'usage, Québec, 1971

Groupes d'âges		Langue d'usage			Total[a]
		Français	Anglais	Autre	
0-14	N	165	1 770	10 065	12 000
	%[b]	1,4	14,7	83,9	100,0
15-64	N	675	3 235	21 730	25 640
	%	2,6	12,6	84,8	100,0
65 et plus	N	40	195	985	1 220
	%	3,3	16,0	80,7	100,0
Total[a]	N	890	5 195	32 780	38 865
	%	2,3	13,4	84,3	100,0

Sources: Statistique Canada, Recensement de 1971, Compilation spéciale, DC 22924 (1979).

Notes: a) Les totaux en chiffres absolus peuvent ne pas correspondre à la somme selon l'âge ou selon la langue d'usage étant donné l'arrondissement aléatoire à un multiple de 5.

b) La somme des pourcentages peut ne pas égaler 100,0% vu l'arrondissement à une décimale.

Tandis que plus de 23 % des italophones[8] avaient fait un transfert linguistique, moins de 16 % des Québécois de langue maternelle grecque utilisaient le français ou l'anglais à domicile. C'est là une différence appréciable qu'il faudra tenter d'expliquer et sur laquelle nous reviendrons plus loin.

L'utilisation du français ou de l'anglais par les Québécois de langue maternelle grecque se répartit de manière bien différente que chez les Italo-québécois: alors qu'une majorité d'italophones ont opté pour le français (12,5 % en regard à 10,7 % pour l'anglais), une très faible proportion d'hellénophones (2,3 %) faisait usage de la langue de la majorité en 1971. Notons de plus qu'il y a même régression de l'adoption du français d'une génération à l'autre, les jeunes de moins de 15 ans étant moins portés vers le français (1,4 % seulement) que leurs aînés (2,6 % pour les 15-64 ans). Tandis que Duchesne (1978, p. 142) faisait remarquer la détérioration du fait français chez les italophones, nous ne pouvons montrer pour notre part que les hellénophones n'ont jamais véritablement été attirés par la majorité francophone[9].

Les différences marquantes entre le comportement linguistique de ces deux communautés ethniques apparaissent avec encore plus

---

8 Les données concernant les italophones se trouvent au tableau A-1 de l'annexe.

9 Notre analyse des données du recensement de 1971 nous amène à une conclusion inverse à celle de R. Didier (1973, p. 321-322): malgré que les Grecs avaient "le taux le plus bas d'option du français", Didier calculait qu'ils avaient "le taux d'augmentation le plus élevé entre option et perspectives en faveur du français". Il concluait qu'"on devrait donc pouvoir attirer facilement ce groupe vers le français".

d'évidence lorsqu'on ne retient que ceux qui ont effectué un transfert linguistique. Le tableau 4 présente donc la distribution relative des transferts linguistiques vers le français et l'anglais des Québécois de langue maternelle grecque et italienne. Comme Louis Duchesne (1978, p. 142), nous observons un renversement de situation chez les italophones: tandis qu'environ 60 % des plus de 15 ans (58,5 % et 63,6 % pour chacun des deux groupes d'âges respectivement) ont le français comme langue habituellement parlée à la maison, les jeunes (0-14 ans) font usage de l'anglais à domicile dans une proportion équivalente (61,4 %). Quant aux Québécois de langue maternelle grecque, l'attrait du français a diminué de moitié (de 17,0 % à 8,5 %) entre les générations d'adultes et celle des jeunes. Dans

Tableau 4

Distribution relative des transferts linguistiques vers le français et l'anglais des Québécois de langue maternelle grecque et italienne, 1971

Langue maternelle et groupe d'âges	Transferts linguistiques vers le Français	Anglais	Total
Grec[a]			
0-14	8,5	91,5	100,0
15-64	17,3	82,7	100,0
65 et plus	17,0	83,0	100,0
Total	14,6	85,4	100,0
Italien[b]			
0-14	38,6	61,4	100,0
15-64	58,5	41,5	100,0
65 et plus	63,6	36,4	100,0
Total	53,9	46,1	100,0

Sources: a) Tableau 3 ; b) tableau A-1.

l'ensemble, pour les hellénophones, l'attraction respective du français (14,6 %) et de l'anglais (85,4 %) est inversement proportionnelle au poids relatif des deux langues les plus parlées au Québec.

4.2 Selon le lieu de naissance

Le comportement linguistique des groupes ethniques minoritaires diffère selon le lieu de naissance et même selon la période d'immigration pour ceux qui sont nés à l'étranger. Examinons d'abord la variable "lieu de naissance" par laquelle nous distinguons les hellénophones nés au Québec de ceux qui sont nés à l'extérieur. Nous présentons au tableau 5 les distributions de la langue d'usage selon différents groupes d'âges[10].

Nous faisions observer plus haut que les hellénophones utilisaient leur langue maternelle dans une plus large proportion que les italophones. Les tableaux 5 et A-2 font ressortir une nette différence selon le lieu de naissance. En effet, si les hellénophones nés hors Québec font usage à la maison de leur langue maternelle dans une proportion légèrement plus forte que ne le font les italophones (88,8 % comparativement à 84,7 %), ceux nés au Québec sont relativement beaucoup plus nombreux à l'utiliser que leurs vis-à-vis italophones (74,4 % en comparaison à 61,9 %, pour une différence appréciable de 12,5 points procentuels). C'est donc dire que les Grecs venus s'installer au Québec ont mieux transmis leur langue à leurs enfants que ne l'ont fait les Italiens. Tou-

---

10 Pour les italophones, les données correspondantes au tableau 5 se trouvent à l'annexe, tableau A-2.

Tableau 5

Distribution de la population de langue maternelle grecque selon le groupe d'âges, le lieu de naissance et la langue d'usage, Québec, 1971

Lieu de naissance et groupe d'âges		Langue d'usage			Total[a]
		Français	Anglais	Autre	
Nés au Québec:					
0-14	N	130	1 525	8 005	9 660
	%[b]	1,3	15,8	82,9	100,0
15-54	N	180	1 170	805	2 160
	%	8,3	54,2	37,3	100,0
65 et plus	N	10	40	50	105
	%	10,0	40,0	50,0	100,0
Total[a]	N	320	2 735	8 865	11 920
	%	2,7	22,9	74,4	100,0
Nés hors Québec:					
0-14	N	35	245	2 060	2 340
	%	1,5	10,5	88,0	100,0
15-64	N	495	2 065	20 925	23 480
	%	2,1	8,8	89,1	100,0
65 et plus	N	30	155	935	1 115
	%	2,7	13,9	83,9	100,0
Total[a]	N	570	2 460	23 915	26 945
	%	2,1	9,1	88,8	100,0

Notes et source: voir tableau 3

tefois, si on considère les différents groupes d'âges, cette caractéristique semble s'estomper, puisque l'usage des langues maternelles est à peu près le même pour les jeunes de moins de 15 ans, soit 82,9 % pour les hellénophones et 79,6 % pour les italophones.

En ce qui concerne les transferts linguistiques, on remarque avec plus de détails le peu d'attrait des hellénophones pour le français, même si ceux nés au Québec utilisent la langue de la majorité dans une proportion plus forte que ceux qui ont immigré au Québec. Les différences par groupes d'âges selon le lieu de naissance sont nettement plus grandes et plus favorables au français chez les italophones.

4.3 Selon la période d'immigration

Bien que les données du tableau 5 relatives aux hellénophones nés hors Québec soient fort peu intéressantes au plan des transferts linguistiques, penchons-nous tout de même brièvement sur la distribution des langues d'usage selon la période d'immigration. Le tableau 6 présente les distributions à la fois pour les hellénophones comme pour les italophones.

Observons d'abord, sauf pour les immigrants arrivés au Québec avant 1946, que l'usage d'une langue "autre" (la langue maternelle dans presque tous les cas) se fait dans les mêmes proportions pour les deux minorités: plus la période d'immigration est ancienne, moins on parle sa langue maternelle à la maison. La différence significative de plus de 12 points procentuels en faveur des hellénophones pour les immigrants d'avant 1946 tient sans doute au fait que la communauté grecque au Québec est plus jeune.

Remarquons en deuxième lieu, à propos des transferts linguistiques, la plus grande attirance du français chez les hellénophones arrivés après 1960, en comparaison avec ceux arrivés entre

Tableau 6

Distribution relative de la langue d'usage des Québécois de langue maternelle grecque et italienne selon la période d'immigration, 1971

Langue maternelle et période d'immigration	Langue d'usage			Total[a]
	Français	Anglais	Autre	
	%	%	%	%
Grec				
avant 1946	3,9	22,8	73,3	100,0
1946-1955	1,9	17,3	80,8	100,0
1956-1960	1,1	11,0	87,9	100,0
1961-1965	2,5	8,0	89,5	100,0
1966-1971	2,3	4,8	92,9	100,0
Italien				
avant 1946	25,4	18,6	56,0	100,0
1946-1955	10,8	8,1	81,1	100,0
1956-1960	6,4	6,6	87,0	100,0
1961-1965	6,1	4,1	89,9	100,0
1966-1971	5,6	2,9	91,5	100,0

Note et source: voir sous le tableau 3

1946 et 1960. Malgré qu'il s'agisse de proportions assez petites, n'y aurait-il pas lieu d'y voir l'influence des transformations que subissait alors le Québec, en particulier les mouvements en faveur de la promotion de la langue française (J.-C. Corbeil, 1974, p. 22-27)? D'ailleurs, soulignons le fait que l'anglais et le français attiraient à peu près également les immigrants italophones arrivés entre 1956 et 1960; avec les années soixante, la situation revient en faveur du français, comme c'était le cas avant 1956.

5. La connaissance du français et de l'anglais

Introduisons maintenant une nouvelle variable qui nous permettra de pousser plus loin l'analyse du comportement linguistique des Québécois de langue maternelle grecque. Cette variable porte sur l'autoévaluation, que font les résidents du Canada lors des recensements, de leur connaissance du français et de l'anglais. Nous pourrons, dans un premier temps, croiser cette variable avec celle sur la langue d'usage, et ensuite, examiner les connaissances linguistiques selon l'âge de ceux qui n'avaient pas encore, en 1971, effectué un transfert linguistique.

5.1 Selon la langue d'usage

Le tableau 7 donne la distribution relative de la connaissance du français et de l'anglais ventilée selon la langue d'usage. Si on considère d'abord la distribution générale sans tenir compte de la langue la plus couramment parlée à la maison, on observe que les hellénophones connaissent en majorité (54,1 %) l'anglais seulement, ce qui contraste grandement avec un maigre 2,2 % d'"unilingues"[11] français. Pour leur part, les italophones[12] montrent une situation quasi inversée, leur proportion d'"unilingues" français atteignant 23,6 % comparativement à 13,7 % d'"unilingues"

---

11 Le lecteur aura compris ici que nous ignorons la langue maternelle, les "unilingues" étant ceux pouvant s'exprimer en français ou en anglais tandis que les "bilingues" peuvent converser dans ces deux langues.

12 Voir le tableau A-3 de l'annexe.

anglais seulement. En plus d'une faible proportion d'hellénophones qui ne connaissent que le français, notons aussi que le pourcentage de "bilingues" est plus de deux fois moins élevé (17,5 %) que chez les italophones (40,4 %). Enfin, si on additionne la proportion de "bilingues" à celle des "unilingues" français, on obtient le pourcentage de ceux qui ont une connaissance du français, soit 19,7 % pour les hellénophones[13] contre 64,0 % pour les italophones!

L'examen de la connaïssance des deux principales langues du Québec selon la langue d'usage révèle aussi un portrait linguistique fort différent entre ces deux groupes minoritaires. En effet, l'usage du français à la maison chez les Québécois de langue maternelle grecque est surtout le fait de "bilingues" (62,1 % comparativement à 37,9 % pour les "unilingues") tandis qu'il est presque également réparti entre "bilingues" et "unilingues" chez ceux de langue maternelle italienne (53,8 % en comparaison à 46,2 %). Par contre, l'anglais est principalement utilisé chez les premiers par ceux qui ne connaissent que cette langue (70,7 %) alors qu'il est le fait de "bilingues" (64,4 %) chez les seconds. Finalement, en ce qui a trait à ceux faisant usage de leur langue maternelle, on remarque une forte proportion (52,9 %) d'"unilingues" anglais chez les hellénophones en comparaison à une majorité d'italophones (58,1 %) connaissant au moins le français.

---

13 Sur la base d'un échantillon de 255 individus, N. Assimopoulos (1975a, p. 140) obtient une proportion de 16,1 % évaluant leur connaissance du français "bonne" ou "assez bonne".

Tableau 7

Connaissance du français et de l'anglais selon la langue d'usage chez les Québécois de langue maternelle grecque, 1971

Connaissance du français et de l'anglais		Langue d'usage			Total
		Français	Anglais	Autre	
		%	%	%	%
Français seulement		37,9	-	1,6	2,2
Anglais seulement		-	70,7	52,9	54,1
Français et anglais		62,1	29,3	14,4	17,5
Ni français ni anglais		-	-	31,1	26,2
Total	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	(N)	(885)	(5 190)	(32 785)	(38 860)

Source: voir sous le tableau 3.

5.2 Selon l'âge

Ayant observé un attrait moins grand des jeunes Italo-québécois pour le français, Louis Duchesne (1978, p. 145-149) s'est penché sur la connaissance des deux principales langues afin de voir quelle orientation linguistique pouvaient prendre ceux qui n'avaient pas encore fait de transfert. Ainsi, il soulignait que "chez les plus âgés il y a six fois plus d'unilingues français que d'unilingues anglais (31 % et 6 %), tandis que chez les plus jeunes il y a trois fois plus d'unilingues anglais que d'unilingues français (20 % et 7 %)" (L. Duchesne, 1978, p. 147). Voyons ce qu'il en est pour les hellénophones.

On trouvera au tableau 8 la répartition, selon trois groupes d'âges, de la connaissance des langues française et anglaise chez les hellénophones et les italophones qui parlaient principalement soit le grec soit l'italien à la maison en 1971[14].

D'emblée constatons que chez les hellénophones, l'"unilinguisme" anglais a fait des progrès d'une génération à l'autre, passant de 57,5 % pour les 65 ans et plus, à 82,3 % pour les moins de 15 ans, sans compter que ces derniers n'avaient pas achevé leurs études et n'étaient pas encore entrés sur le marché du travail. Cette progression de l'anglais s'est effectuée aux détriments du "bilinguisme" et de l'"unilinguisme" français. Au moins, chez les italophones, l'augmentation de la fraction d'"unilingues" anglais des 0-14 ans révolus par rapport aux 15-64 ans (34,4 % versus 11,6 %) n'a pas empêché l'accroissement de la proportion de "bilingues".

6. Les familles de religion grecque orthodoxe

Les études de démolinguistique font souvent appel à des données portant sur les couples mariés plutôt que sur des individus. En effet, puisque des hommes et des femmes de langues différentes s'unissent — exogamie linguistique —, il s'ensuit qu'un transfert linguistique est nécessaire pour au moins l'un des conjoints.

---

14 Puisque notre intention est de voir quel pouvait être le choix entre le français et l'anglais de ceux qui n'avaient pas encore effectué de transfert linguistique en 1971, nous avons ignoré au tableau 8 les hellénophones et les italophones qui n'avaient aucune connaissance de ces deux langues.

Tableau 8

Répartition, selon trois groupes d'âges, de la connaissance du français et de l'anglais chez les Hellénophones et les Italophones qui utilisent leur langue maternelle à la maison et qui connaissent au moins l'une de ces deux langues, Québec, 1971

Langues maternelles et connaissance du français et de l'anglais		Groupes d'âges 0-14 %	15-64 %	65 et plus %	Total %
Grec					
Français seulement		1,5	2,5	10,3	2,4
Anglais seulement		82,3	75,3	57,5	76,7
Français et anglais		16,2	22,3	32,2	20,9
Total[a]	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	(N)	(5 795)	(16 375)	(435)	(22 600)
Italien					
Français seulement		13,6	40,2	35,7	32,7
Anglais seulement		34,4	11,6	19,9	18,1
Français et anglais		52,0	48,2	44,4	49,2
Total	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	(N)	(20 625)	(51 410)	(2 085)	(74 120)

Note et source: voir sous le tableau 3.

Il est par conséquent intéressant de noter vers laquelle des deux principales langues du Québec s'oriente la majorité des couples exogames, compte tenu des langues maternelles de chacun des conjoints. De plus, la comparaison entre les couples exogames et endogames

révèle des différences qu'il importe de faire ressortir[15].

6.1 Sources disponibles

Malheureusement, les compilations spéciales du recensement de 1971 qui ont été mises à notre disposition ne comportent aucun tableau ayant pour objet les couples mariés. Nous sommes donc contraints d'avoir recours aux bandes-échantillon des familles comme l'a fait d'ailleurs Louis Duchesne pour les Italo-québécois.

Mais là encore, notre problème de sources n'est pas tout à fait résolu puisque, contrairement aux italophones, les hellénophones ne sont pas identifiés séparément ni par la langue maternelle, ni par la langue d'usage. Toutefois, les bandes-échantillon des familles distinguent les Grecs orthodoxes en tant que groupe religieux. Bien que les Grecs orthodoxes[16] ne soient pas tous grecs d'origine[17] ni même tous de langue maternelle grecque[18], on peut cependant, à titre exploratoire[19], décrire leurs choix linguistiques selon leur type de mariage.

---

15 L'importance de l'exogamie dans le processus d'assimilation des minorités ne fait aucun doute. Dans notre milieu, les nombreuses études de Charles Castonguay l'illustrent amplement. Pour ce qui est des Grecs aux États-Unis, voir G. A. Kourvetaris, 1971.

16 La confession "grecque orthodoxe" comprend dans les recensements canadiens "les Églises qui observent le rite grec orthodoxe, comme les orthodoxes russes, les orthodoxes ukrainiens et les orthodoxes syriens" (Recensement du Canada 1971, 92-740).

17 64,9 % des Grecs orthodoxes étaient de langue maternelle grecque.

18 Notons que les principales études portant sur les communautés helléniques aus U.S.A. soulignent l'importance de la religion auprès des deux premières générations (voir A. Scourby, 1980, p. 43).

Les bandes-échantillon contiennent 180 familles dont le chef et/ou son conjoint est de religion grecque orthodoxe. Ces familles se répartissent ainsi:

endogames	139
exogames	31
monoparentales	10

C'est là un bien maigre échantillon qu'il faudra analyser avec précaution.

6.2 La langue maternelle des conjoints

Examinons d'abord la langue maternelle de chacun des époux. Le tableau 9 fournit les distributions de la langue maternelle du conjoint pour les hommes et les femmes mariés de religion grecque orthodoxe. Ce tableau révèle que les hommes seraient moins attirés à épouser des francophones que ne le font les femmes de même confession religieuse. Si on fait l'hypothèse que cet échantillon de Grecs orthodoxes représente bien les hellénophones, on peut faire remarquer que leur comportement exogame est à l'inverse de celui des italophones. En effet, l'étude de Louis Duchesne (1978, p. 150) montre que les "Italiens qui ne choisissent pas une épouse italophone prennent une épouse francophone beaucoup plus souvent qu'une épouse anglophone".

Tableau 9

Distribution d'un échantillon de familles dans lesquelles au moins l'un des conjoints est de religion grecque orthodoxe selon la langue maternelle de l'autre conjoint, Québec, 1971

Langue maternelle du conjoint	Epoux grec orthodoxe		Epouse grecque orthodoxe	
	N	%	N	%
Français	5	3,3	15	9,5
Anglais	13	8,6	12	7,6
Autres (Grec inclus)[a]	123	81,5	122	77,2
Autres (Grec exclus)[b]	10	6,6	9	5,7
Total	151	100,0	158	100,0

Source: Statistique Canada, Bandes-échantillon (fichier des familles), Recensement de 1971.

Notes: a) Classe résiduelle codifiée 6 sur les bandes.
b) Fusion de 3 langues maternelles identifiées séparément sur les bandes: Allemand, Italien, Ukrainien.

6.3 La langue d'usage des foyers

Outre la langue maternelle des époux, les bandes-échantillon permettent l'étude de la langue d'usage des foyers. La distribution des langues les plus couramment parlées à la maison où le chef de ménage et/ou son conjoint sont de religion grecque orthodoxe se lit comme suit:

Langue d'usage	N	%
Français	18	10,0
Anglais	42	23,3
Autres (Grec inclus)[a]	113	62,8
Autres (Grec exclus)[b]	7	3,9
Total	180	100,0

Source et notes: voir sous le tableau 9.

On ne s'étonnera pas que la proportion des foyers où l'anglais est utilisé soit plus du double de ceux faisant usage du français. Cependant notre analyse de la situation d'après les individus nous aurait laissé croire à une proportion plus faible de foyers faisant usage du français, 10,0 % apparaissant comme une valeur beaucoup trop élevée. C'est là peut-être le fruit du hasard, notre échantillon étant trop réduit.

6.4 Les couples exogames

Pour l'ensemble des Grecs orthodoxes, nous n'avons, disions-nous plus haut, que 31 couples exogames. Malgré un si petit échantillon, nous présentons la distribution de la langue d'usage:

Langue d'usage	N	%
Français	7	22,6
Anglais	15	48,4
Autre	9	29,0
Total	31	100,0

Source: voir sous le tableau 9.

Nous obtenons ici une image tout à fait opposée à celle des italophones exogames: sur un échantillon de 61 cas, L. Duchesne (1978, p. 153) a dénombré 41 foyers (soit les deux tiers) où la langue d'usage est le français tandis que moins du quart des Grecs orthodoxes exogames ont fait un transfert vers le français. Sans y

attacher une importance statistique, notons enfin que les 7 foyers dont la langue d'usage est le français comptent tous un conjoint de langue maternelle française tandis que des 15 foyers utilisant l'anglais on ne trouve que 5 conjoints de langue maternelle anglaise[20].

7. Conclusion

De formation récente, la communauté grecque du Québec s'est constituée surtout au cours des 3 décennies précédant la crise économique des années trente ainsi que durant les vingt-cinq années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Au recensement de 1971, la pyramide des âges des hellénophones montrait les caractéristiques propres aux populations migrantes.

En comparaison avec les Italo-québécois, une plus faible proportion d'hellénophones (16 % versus 23 %) avait en 1971 effectué un transfert linguistique. De plus, peu nombreux sont ceux qui utilisaient alors le français au foyer: 2,3 % contre 12,5 % pour les Italo-québécois. On observe aussi une régression de l'attrait du français chez les jeunes, tant hellénophones qu'italophones. C'est ainsi que l'attraction respective du français et de l'anglais auprès des hellénophones était inversement proportionnelle au poids

---

20 Dans une étude reposant sur des données plus récentes que celles du recensement de 1971, R. Maheu (1978, p. 116) constate que "le transfert linguistique vers le français subi par une anglo-québécoise est presque toujours relié à un mariage avec une personne de langue maternelle française".

respectif des deux principales langues du Québec, tandis qu'elle demeurait favorable au français (54 %) chez les italophones.

L'étude des transferts linguistiques selon le lieu de naissance révèle peu de différences chez les hellénophones tandis que les italo-québécois nés au Québec optent dans une plus large proportion pour le français. D'autre part, l'examen des transferts linguistiques selon la période d'immigration montre un attrait légèrement plus marqué pour le français de la part des hellénophones arrivés au Québec durant les années soixante; c'est là sans doute l'effet de la Révolution tranquille.

L'hypothèse selon laquelle les hellénophones sont très attachés à leur langue maternelle est vérifiée. En comparaison avec l'italien, le grec est relativement plus parlé à la maison, en particulier par ceux nés au Québec et âgés de plus de quinze ans.

Tel qu'attendu, la connaissance de l'anglais chez les hellénophones s'est avérée très forte, tandis que celle du français n'atteint pas les 20 %. Chez ceux qui n'avaient pas encore effectué un transfert linguistique en 1971, la connaissance de l'anglais seulement a fait du progrès chez les jeunes (82,3 %) par rapport aux adultes (75,3 %) et aux personnes de plus de 65 ans (57,5 %).

À défaut de données sur les couples de langue maternelle grecque, nous avons tenté une brève esquisse de la situation linguistique des familles de religion grecque orthodoxe. Pour l'ensemble des couples, l'anglais est deux fois plus utilisé que le français, tandis que dans les familles exogames, le français n'est employé que dans moins de 25 % des cas, et seulement lorsque l'un

des conjoints est de langue maternelle française. Il faut toutefois se méfier de ces résultats basés sur un faible échantillon.

Les limites de cette étude sur les Québécois de langue maternelle grecque tiennent aux sources utilisées. Non seulement nous n'avons pas été en mesure de situer ce portrait démolinguistique dans une dimension historique récente — ce n'est qu'après les compilations du recensement de 1981 qu'il nous sera possible de montrer l'évolution survenue au cours des années soixante-dix — mais encore toute comparaison avec la communauté grecque des autres provinces canadiennes — en particulier l'Ontario — reste à faire[21]. Cette double dimension diachronique et synchronique est nécessaire à la compréhension complète du mécanisme d'intégration des minorités.

Nadia Brédimas-Assimopoulos (1975a, p. 138) a fort bien posé la question dans sa dimension diachronique:

> En effet, même à travers un critère d'intégration culturelle aussi élémentaire que celui de la connaissance linguistique, 40 % des immigrants grecs à Montréal sont faiblement intégrés. Ajoutons que, faible ou non, leur comportement d'intégration se manifeste uniquement en faveur du groupe anglophone. Il faut men-

---

21 C'est d'ailleurs ce que souligne E. Gavaki (1977, p. 58-63) dans la conclusion de son étude. Gavaki généralise d'ailleurs l'absence d'études fondamentales sur les immigrants et les relations ethniques: "In a country built on ethnic differences, little is known of convergent elements arising from such diversity. Thus, more intensive study, enumeration of elements, and models of ethnic relations networks should be developed, tested and scrutinized" (p. 63).

> tionner cependant ici, qu'il s'agit d'une première génération d'immigrants et ces remarques ne sauraient donc être imputables au comportement d'intégration de la deuxième génération qui, elle, subit l'influence de cet important agent de socialisation qui est l'École.

Il est vrai que d'une part l'arrivée de nouveaux immigrants venus de Grèce n'a plus la même importance numérique, et que d'autre part, la Charte de la langue française assure l'accès à l'école anglaise aux enfants des familles grecques qui s'y trouvaient déjà avant l'année scolaire 1977-1978, ainsi qu'à leurs descendants. Cependant, la dimension synchronique ne révèle-t-elle pas le caractère très particulier de la communauté grecque du Québec? N'a-t-elle pas gardé dans une plus forte proportion que les communautés helléniques des Etats-Unis et du Canada anglais, sa langue maternelle (J. Kralt, 1976, p. 52; C. Marcil, 1981, p. 30)? Selon N. Brédimas-Assimopoulos (1975b, p. 261):

> La situation de la langue grecque au Québec est un point extrêmement important qui semble suggérer que la société d'accueil au Québec n'a pas la même puissance assimilatrice que celle des autres provinces du Canada. Ce serait une preuve, parmi d'autres, à l'appui de la thèse énoncée dans le cadre théorique, à savoir que dans la situation conflictuelle du Québec, les groupes immigrants ont la possibilité, au sein d'une société qui se veut pluraliste, de sauvegarder plus aisément leur propre langue. En Ontario, un tel conflit est inexistant, tout au moins aux yeux de ces immigrants, qui se trouvent sans résistance devant la puissance assimilatrice d'une société unilingue.

Ce qui voudrait dire que malgré des transferts linguistiques qui jusqu'à présent se sont effectués majoritairement vers l'anglais, et en dépit d'une meilleure connaissance de l'anglais, l'intégration des hellénophones pourrait se faire à long terme en plus grande proportion du côté de la majorité[22].

---

22 Nous rejoignons ici les conclusions de R. Didier (1973, p. 321-322); voir la note infrapaginale 9 plus haut.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, Nadia, 1975a, "Intégration civique sans acculturation: les Grecs à Montréal", Sociologie et sociétés, 7-2 (novembre): 129-142.

_____1975b, Relations entre mobilité socio-professionnelle et intégration des immigrants: les Grecs à Montréal, Thèse de Ph. D. (sociologie), Université de Montréal, xviii-743 pages.

CAPPON, Paul, 1974, Conflit entre les néo-canadiens et les francophones de Montréal, Centre international de recherche sur le bilinguisme, Québec, Presses de l'Université Laval, viii-288 pages.

CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE, 1977, Québec, Éditeur officiel, (1977, c.5: 55-102).

CHIMBOS, Peter D., 1980, The Canadian Odyssey: The Greek Experience in Canada, Toronto, Mc Clelland and Stewart Ltd, x-176 pages.

CORBEIL, Jean-Claude, 1974, Essai sur l'origine historique de la situation linguistique du Québec, Québec, Régie de la langue française, collection "Études, recherches et documentation", 45 pages.

DIDIER, René, 1973, Les processus des choix linguistiques des immigrants au Québec, Étude réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, l'Éditeur officiel du Québec, x-485 pages.

DUCHESNE, Louis, 1978, "Portrait démolinguistique des Italo-québécois", Cahiers québécois de démographie, 7-3 (décembre): 133-157.

GAVAKI, Efrosini, 1977, The Integration of Greeks in Canada, San Francisco, R & E Research Associates, vi-117 pages.

KRALT, John, 1976, Language in Canada/Langues au Canada, Recensement du Canada 1971, Études schématiques: caractéristiques démographiques, Ottawa, Statistique Canada, xii-76 pages.

KOURVETARIS, George A., 1971, "Patterns of Generational Subculture and Intermarriage of the Greeks in the United States", International Journal of Sociology of the Family, 1-1 (mai): 34-48.

LACHAPELLE, Réjean, 1979, "Regard sur la population québécoise", Annuaire du Québec, 1977-1978, Québec, l'Éditeur officiel du Québec, p. 228-238.

MAHEU, Robert, 1978, "Les transferts linguistiques au Québec entre 1975 et 1978", Cahiers québécois de démographie, 7-3 (décembre): 109-131.

MARCIL, Claude, 1981, "La communauté grecque du Québec", Éducation Québec, II-4 (janvier-février): 26-31.

SCOURBY, Alice, 1980, "Three Generations of Greek Americans: A Study in Ethnicity", International Migration Review, 14-1 (Printemps): 43-52.

STATHOPOULOS, Peter, 1971, The Greek Community of Montreal, Athens, National Center of Social Research, 68 pages.

ANNEXE

Tableau A-1

Distribution de la population de langue maternelle italienne selon le groupe d'âges et la langue d'usage, Québec, 1971

Ages		Langue d'usage			Total[a]
		Français	Anglais	Autre	
0-14	N	2 965	4 715	32 075	39 755
	%[b]	7,5	11,9	80,7	100,0
15-64	N	12 990	9 215	67 520	89 720
	%	14,5	10,3	75,3	100,0
65 et plus	N	1 090	625	4 835	6 550
	%	16,6	9,5	73,8	100,0
Total[a]	N	17 040	14 555	104 425	136 020
	%	12,5	10,7	76,8	100,0

Notes et source: voir sous le tableau 3; voir aussi L. Duchesne (1978, p. 143).

Tableau A-2

Distribution de la population de langue maternelle italienne selon le groupe d'âges, le lieu de naissance et la langue d'usage, Québec, 1971

Lieu de naissance et groupe d'âges		Langue d'usage			Total[a]
		Français	Anglais	Autre	
Nés au Québec:					
0-14	N	2 745	3 995	26 245	32 985
	%[b]	8,3	12,1	79,6	100,0
15-64	N	6 450	4 335	3 090	13 870
	%	46,5	31,3	22,3	100,0
65 et plus	N	325	235	100	655
	%	49,6	35,9	15,3	100,0
Total[a]	N	9 515	8 570	29 435	47 520
	%	20,0	18,0	61,9	100,0
Nés hors Québec:					
0-14	N	220	720	5 830	6 770
	%	3,2	10,6	86,1	100,0
15-64	N	6 540	4 880	64 430	75 850
	%	8,6	6,4	84,9	100,0
65 et plus	N	765	390	4 735	5 895
	%	13,0	6,6	80,3	100,0
Total[a]	N	7 525	5 985	74 990	88 500
	%	8,5	6,8	84,7	100,0

Notes et source: voir tableau 3; voir aussi L. Duchesne (1978, p. 146).

Tableau A-3

Connaissance du français et de l'anglais selon la langue d'usage chez les Québécois de langue maternelle italienne, 1971

Connaissance du français et de l'anglais		Langue d'usage			Total
		Français	Anglais	Autre	
		%	%	%	%
Français seulement		46,2	-	23,2	23,6
Anglais seulement		-	35,6	12,9	13,7
Français et anglais		53,8	64,4	34,9	40,4
Ni français ni anglais		-	-	29,0	22,3
Total	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	(N)	(17 040)	(14 555)	(104 425)	(136 020)

Source: voir sous le tableau 3; voir aussi L. Duchesne (1978, p. 148).

LES TRANSFERTS LINGUISTIQUES AU FOYER, 1976-1980: UNE MISE À JOUR

Communication présentée au 50e congrès de l'ACFAS., section démographie, Université du Québec à Montréal, 14 mai 1982.

LES TRANSFERTS LINGUISTIQUES AU FOYER, 1976-1980: UNE MISE À JOUR

Depuis juin 1975, le Québec s'est doté d'une source de données statistiques permettant de faire l'étude de la mobilité linguistique. On entend généralement par mobilité linguistique le fait qu'un individu fasse plus couramment usage d'une langue que celle qu'il a apprise dans son enfance (la langue maternelle). Ce n'est qu'avec le recensement de 1971 qu'il a été possible de faire l'étude de ce phénomène puisque pour la première fois on a posé les deux questions nécessaires à sa mesure: la langue maternelle et la langue habituellement parlée à la maison. Afin de voir évoluer la mobilité linguistique entre les recensements canadiens, le Québec a modifié son formulaire de déclaration de naissance vivante, y ajoutant entre autres trois questions portant sur les langues: les langues maternelles du père et de la mère ainsi que la langue d'usage de celle-ci à la maison. A l'aide des informations recueillies, on peut donc faire l'étude des transferts linguistiques des parturiantes, et de mettre en relation ces transferts avec la langue maternelle de l'époux.

Robert Maheu a effectué la première exploitation de cette nouvelle source[1]. En comparant la mobilité linguistique mesurée à partir du recensement de 1971 avec le fichier des naissances vivantes pour la période allant de juin 1975 à décembre 1977, Maheu n'a constaté aucun changement significatif: d'une part, pour deux anglopho-

---

1 "Les transferts linguistiques au Québec entre 1975 et 1977", Cahiers québécois de démographie, 7-3 (décembre 1978): 109-131

nes francisées on retrouve dans les deux sources trois francophones anglicisées; d'autre part, d'après le fichier des naissances, "parmi les allophones ayant opté pour le français ou l'anglais à titre de langue d'usage, 31,7 % avaient choisi le français et 68,3 % avaient préféré l'anglais"[2], soit une situation à peu près identique à celle observée en 1971.

Dans cette communication, nous nous proposons de refaire l'examen de la mobilité linguistique à partir de la même source. D'abord, nous pouvons disposer d'une période quinquennale complète allant de janvier 1976 à décembre 1980. Ensuite, les données du fichier des naissances pour ce lustre sont définitives alors que celles utilisées par Maheu n'étaient que provisoires. De plus, nous limiterons notre analyse aux seules femmes qui ont donné naissance à un premier enfant; ainsi, tout transfert linguistique ne sera compté qu'une seule fois, y compris pour les parturiantes de naissances multiples. Les jeunes femmes ainsi sélectionnées ont donc vécu le débat linguistique qui a marqué le Québec depuis une vingtaine d'années. Leur rétention ou leur mobilité linguistique ne peut être, dans la plupart des cas, que récente. Ces femmes sont par conséquent des témoins privilégiés de la mobilité linguistique des années soixante-dix.

1. Vue d'ensemble

Le tableau 1 donne les transferts linguistiques vers le français et vers l'anglais pour chacune des cinq années considérées.

---

2 Ibid., p. 113.

TABLEAU 1

Transferts linguistiques des femmes ayant donné naissance à un premier enfant entre janvier 1976 et décembre 1980, région de Montréal, reste du Québec et ensemble du Québec.

Région/ Année	Transferts linguistiques				Total	
	vers le français		vers l'anglais			
	N	%	N	%	N	%
Montréal						
1976	354	28,7	878	71,3	1 232	100
1977	411	27,5	1 082	72,5	1 493	100
1978	372	27,7	970	72,3	1 342	100
1979	370	27,6	972	72,4	1 342	100
1980	406	30,0	948	70,0	1 354	100
Total	1 913	28,3	4 850	71,7	6 763	100
Reste du Québec						
1976	147	63,6	84	36,4	231	100
1977	163	61,7	101	38,3	264	100
1978	165	71,1	67	28,9	232	100
1979	148	71,2	60	28,8	208	100
1980	162	63,3	94	36,7	256	100
Total	785	65,9	406	34,1	1 191	100
Ensemble du Québec						
1976	501	34,2	962	65,8	1 463	100
1977	574	32,7	1 183	67,3	1 757	100
1978	537	34,1	1 037	65,9	1 574	100
1979	518	33,4	1 032	66,6	1 550	100
1980	568	35,3	1 042	64,7	1 610	100
Total	2 698	33,9	5 256	66,1	7 954	100

Source: Fichier des naissances vivantes, ministère des Affaires sociales du Québec, 1976 à 1980.

Pour l'ensemble du Québec d'abord, on observe que les deux tiers des transferts linguistiques se sont faits en faveur de l'anglais. C'est dans la région de Montréal, où se trouve concentrée la minorité anglophone, que l'anglais exerce une plus forte attirance avec près de 72 % des transferts linguistiques effectués par les femmes ayant accouché une première fois entre 1976 et 1980. D'ailleurs, plus de 92 % des transferts linguistiques effectués en faveur de l'anglais ont lieu dans la région Montréalaise (4 850 sur 5 256) comparativement à 71 % seulement pour le français (1 913 sur 2 698). A l'opposé, dans le reste du Québec, à très forte majorité francophone, le français domine avec près de 66 % des transferts linguistiques. Compte tenu de l'importance relative des francophones et des anglophones pour chacune de ces trois entités géographiques, l'attraction du français demeure inférieure à son poids démographique, et cela même à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal où les francophones représentent pourtant près de 95 % des deux principales communautés linguistiques.

2. Les transferts linguistiques selon la langue maternelle

Comme nous pouvons distinguer les transferts linguistiques selon la langue maternelle des femmes, nous allons d'abord considérer les échanges entre les francophones et les anglophones. Nous obtenons, pour l'ensemble des années 1976 à 1980, les résultats suivants:

Région	Transferts linguistiques des anglophones vers le français		Transferts linguistiques des francophones vers l'anglais		Total	
		%		%		%
Montréal	679	29,5	1 625	70,5	2 304	100
Reste du Québec	510	61,2	323	38,8	833	100
Québec (total)	1 189	37,9	1 948	62,1	3 137	100

On observe dans le tableau qui précède que les francophones ont perdu dans les échanges linguistiques qui se sont opérés entre eux et les anglophones: pour l'ensemble du Québec, les gains des anglophones (1 948) dépassent ceux des francophones (1 189). Ainsi, pour cinq francophones optant pour l'anglais, on ne trouve que trois anglophones parlant français au foyer. C'est dans la région métropolitaine de Montréal que le français est en recul puisque en cinq ans la langue de la majorité a perdu près de mille nouvelles familles dans ses seuls échanges avec la minorité anglophone. Ces pertes sont toutefois partiellement compensées par des transferts linguistiques favorables aux francophones (510 contre 323) en dehors de la région de Montréal.

Si on se tourne maintenant vers les transferts linguistiques des allophones, on lit au tableau ci-dessous les effectifs et les répartitions suivantes:

Région	Transferts linguistiques des allophones				Total	
	vers le français		vers l'anglais			
		%		%		%
Montréal	1 234	27,7	3 225	72,3	4 459	100
Reste du Québec	275	76,8	83	23,2	358	100
Québec (total)	1 509	31,3	3 308	68,7	4 817	100

On constate d'emblée, en comparant ces données avec celles du Tableau 1, l'importance des allophones dans les transferts linguistiques. Des 7 954 transferts effectués par les primipares de la période quinquennale 1976-1980, 4 817 (60,6 %) sont dus aux allophones. Ils représentent près des deux tiers des transferts linguistiques

de la région de Montréal (4 459 sur 6 763). Par contre, peu nombreux à l'extérieur de la métropole, ils ne comptent que pour 30 % des transferts linguistiques (358 sur 1 191) du reste du Québec.

L'analyse de la répartition des transferts linguistiques des allophones montre la grande attraction qu'exerce toujours l'anglais sur eux: dans l'ensemble du Québec, 68,7 % des jeunes mères qui faisaient usage d'une langue différente de leur langue maternelle, ont préféré l'anglais au français. Dans la région de Montréal cette proportion s'élève à 72,3 %. Enfin, c'est à l'extérieur de la métropole et auprès des allophones que le français exerce l'attraction la plus forte: 76,8 %. Toutefois, les 275 nouvelles familles allophones acquises au français ne représentent que 10,2 % des 2 698 transferts linguistiques effectués vers le français.

3. Importance de l'exogamie dans la mobilité linguistique

Les données du fichier des naissances donnent également une information sur la langue maternelle du père. Ainsi, il est possible de mesurer l'importance de l'exogamie dans la mobilité linguistique.

En considérant d'abord les échanges linguistiques entre francophones et anglophones, on constate que parmi les 1 189 mères de langue maternelle anglaise qui utilisent le français à la maison, 982 d'entre elles, soit 82,6 %, ont épousé un francophone. A l'inverse, on trouve 1 202 mères de langue maternelle française, soit seulement 61,7 %, qui ont épousé un anglophone parmi les 1 948 faisant usage de l'anglais au foyer. Vu sous un autre angle, nous observons que 38,3 % des jeunes mères de langue maternelle française

qui utilisent l'anglais au foyer n'ont pas un mari de langue maternelle anglaise, tandis que seulement 17,4 % des mères de langue maternelle anglaise et faisant usage du français ont un mari qui n'est pas de langue maternelle française. On peut donc affirmer que l'exogamie a moins d'importance pour l'anglais, du moins en ce qui concerne les mariages entre francophones et anglophones.

On peut également vérifier que l'exogamie a moins d'importance pour l'anglais même en ce qui concerne les allophones. En effet, le tableau qui suit montre que la majorité des mères allophones utilisant l'anglais au foyer sont endogames alors qu'une légère majorité des transferts linguistiques des allophones en faveur du français sont le cas de femmes exogames:

Type de mariage	Transferts linguistiques des allophones vers le français		Transferts linguistiques des allophones vers l'anglais	
		%		%
Endogame	711	47,1	1 939	58,6
Exogame	798	52,9	1 369	41,4
Total	1 509	100	3 308	100

4. La mobilité linguistique de quatre groupes importants d'allophones

La répartition des langues habituellement parlées à la maison par les primipares de langue maternelle italienne, grecque, portugaise et allemande, montre de nettes différences dans la mobilité linguistique entre ces quatre groupes d'allophones, tant chez les endogames que chez les exogames (tableau 2).

TABLEAU 2

Répartition des langues d'usage au foyer des femmes ayant donné naissance à un premier enfant entre janvier 1976 et décembre 1980, et appartenant aux quatre principaux groupes allophones du Québec, selon le type de mariage.

Langue maternelle/ type de mariage		Langue d'usage				
		français	anglais	autre		
		%	%	%	%	Effectifs
Italien	Endogame	5,2	29,6	65,2	100	2 401
	Exogame	49,0	42,9	8,2	100	1 765
Grec	Endogame	0,8	12,7	86,4	100	1 666
	Exogame	31,6	54,6	13,8	100	456
Portugais	Endogame	8,4	5,9	85,7	100	1 001
	Exogame	54,7	30,4	14,9	100	395
Allemand	Endogame	-	37,5	62,5	100	88
	Exogame	27,0	68,3	4,7	100	637

Ce sont les allemandes qui sont à la fois les plus exogames (87,9 %) et les plus portées à choisir l'anglais comme langue d'usage au foyer. Parmi les endogames, toutes celles qui ont effectué un transfert linguistique (37,5 %) ont choisi l'anglais. Quant aux exogames, plus des deux tiers s'expriment en anglais tandis que seulement 27 % parlent le français.

Le groupe linguistique qui se comporte le plus comme les allemandes, mais seulement chez les endogames, c'est le groupe italien. Épousant un italophone dans une proportion de 57,6 %, les

Italiennes endogames comptent toutefois 5,2 % des leurs dont la langue d'usage au foyer est le français. A l'opposé, les femmes de langue maternelle italienne n'ayant pas épousé un italophone, s'exprime dans une proportion de 49 % en français, ce qui contraste nettement avec les choix linguistiques des germanophones exogames.

Les Grecques et les Portugaises se ressemblent en plusieurs points. Endogames dans une proportion très élevée (78,5 % et 71,7 % respectivement), elles utilisent leur langue maternelle à la maison dans des proportions similaires et selon leur type de mariage: les endogames à 86 % environ, les exogames à 14 et 15 %. Toutefois, elles diffèrent de beaucoup dans leur choix d'une langue d'usage lorsque celle-ci n'est pas la langue maternelle. En effet, tandis que les hellénophones optent majoritairement pour l'anglais, les lusophones, quant à elles, choisissent de préférence le français.

CONCLUSION

Parmi les femmes qui ont donné naissance à un premier enfant entre janvier 1976 et décembre 1980 et dont la langue habituellement parlée à la maison n'est pas la même que la langue maternelle, les deux tiers avaient préféré l'anglais au français. Dans la région de Montréal, cette proportion s'élève à 72 %. Bien que la mobilité linguistique hors Montréal ait favorisé le français, il faut cependant noter qu'elle fut marginale et inférieure à l'importance démographique de la majorité francophone.

Dans les échanges entre francophones et anglophones, la mobilité linguistique favorise ces dernières dans un rapport de 5

contre 3. En ce qui concerne les allophones, celles qui n'utilisent plus leur langue maternelle au foyer ont choisi de s'exprimer en anglais dans une proportion de 69 %. Bien qu'un peu plus des trois quarts des allophones de l'extérieur de la région de Montréal qui ont effectué un transfert linguistique l'on fait en faveur du français, leur importance relative est plutôt faible.

La répartition des primipares du lustre 1976-1980 selon la langue maternelle du père de l'enfant montre des différences dans le choix de la langue d'usage entre les endogames et les exogames et permet de mesurer l'importance de l'exogamie dans la mobilité linguistique. En effet, dans les échanges linguistiques entre francophones et anglophones, on observe que l'exogamie compte pour une plus forte proportion des transferts linguistiques favorisant le français (83 %) que ceux effectués en faveur de l'anglais (62 %). Dans le cas des allophones, la majorité (53 %) des transferts linguistiques effectués vers le français sont le fait de femmes exogames, tandis qu'une plus forte proportion (59 %) des transferts linguistiques allant vers l'anglais proviennent, au contraire, de femmes endogames. On trouve là une manifestation éloquente du pouvoir d'attraction de l'anglais, puisque cette langue a moins besoin de mariages exogames pour attirer à elle les francophones et les allophones.

La mobilité linguistique de quatre importants groupes d'allophones montre l'attrait de l'anglais, dans l'ordre décroissant, sur les Allemandes, les Grecques et les Italiennes. Dans le cas des Allemandes et des Grecques, l'attraction de l'anglais s'opère, peu importe le type de mariage, tandis que chez les Italiennes, une plus forte proportion de celles qui ont réalisé un mariage exogame, utilisent habituellement le français à la maison (49 % vs 43 %). Enfin, seules les Portugaises choisissent de préférence le français plutôt que l'anglais, qu'elles aient épousé un lusophone ou non.

Les résultats généraux que nous obtenons de notre analyse de la mobilité linguistique des femmes qui ont donné naissance à un premier enfant entre janvier 1976 et décembre 1980, confirment ce que R. Maheu a observé pour la période allant de juin 1975 à décembre 1977. Bien que Maheu ait utilisé des données provisoires sans distinguer les primipares des autres mères, les résultats sont sensiblement les mêmes. Dans les échanges linguistiques entre francophones et anglophones, nous avons trouvé un avantage de 62,1 % en faveur des secondes, comparativement à 60,0 % dans l'étude réalisée à partir de données provisoires. Quant à la mobilité linguistique des allophones, les deux études donnent des résultats très voisins: 68,7 % d'après les statistiques définitives, 68,3 % selon les données provisoires.

Etant donné la concordance entre les résultats du recensement de 1971 et ceux du fichier des naissances vivantes du Québec, il faut prévoir que le recensement de 1981 ne montrera aucun changement fondamental dans la mobilité linguistique des Québécois. La mobilité linguistique est une variable lourde qui ne saurait être rapidement modifiée, car aucune loi linguistique ne peut directement influencer le choix de la langue habituellement parlée à la maison.

LES TRANSFERTS LINGUISTIQUES AU CANADA AUX RECENSEMENTS DE 1971 ET DE 1981

Note inédite préparée pour le Conseil de la langue française, mai 1983.

LES TRANSFERTS LINGUISTIQUES AU CANADA AUX RECENSEMENTS DE 1971 ET DE 1981

1. Que disent les nombres absolus?

Statistique Canada publiait récemment[1] la répartition de la population canadienne recensée en 1981 selon la langue maternelle et la langue habituellement parlée à la maison (tableau 1). Afin de montrer l'évolution de la mobilité linguistique au cours des années soixante-dix, Statistique Canada présentait également les données équivalentes du recensement de 1971 (tableau 2). Nous présentons au tableau 3 les différences observées entre les deux recensements à propos de la mobilité linguistique.

Pour l'ensemble du Canada, les échanges linguistiques entre francophones et anglophones avantagent ces derniers de plus de 10 000 individus. Quant à l'attrait des deux langues officielles sur les allophones, il est à l'évidence inégal. En effet, au cours de la dernière décennie, l'anglais a attiré à lui près de 200 000 allophones de plus que le français. Au Québec, la mobilité linguistique a moins défavorisé le français que dans l'ensemble du Canada. Les échanges linguistiques entre francophones et anglophones ont très légèrement favorisé le français (32 850 contre 33 070), alors

---

[1] Statistique Canada, Le Quotidien, 29 avril 1983.

TABLEAU 1

Population[1] selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Canada, Québec, autres provinces et territoires, 1981.

Territoire et langue maternelle	Langue parlée à la maison			
	Anglais	Français	Autre	Total
Canada				
Anglais	14,518,760	122,525	109,210	14,750,590
Français	410,995	5,748,490	16,735	6,176,215
Autre	1,496,150	52,005	1,608,635[2]	3,156,790
Total	16,425,905	5,923,020	1,734,580	24,083,495
Québec				
Anglais	601,160	82.130	116,625	694,915
Français	106,365	5,128,135	13,935	5,248,440
Autre	101,620	46,560	277,530[2]	425,710
Total	809,145	5,256,825	303,090	6,369,070
Reste du Canada				
Anglais	13,917,600	40,395	97,585	14,055,580
Français	304,630	620,355	2,800	927,785
Autre	1,394,530	5,445	1,331,105[2]	2,731,080
Total	15,616,760	666,195	1,431,490	17,714,445

1 Les chiffres de population de 1981 ne comprennent pas les pensionnaires d'institutions. En juin 1981, il y avait 259,685 pensionnaires d'institutions au Canada, dont 69,335 au Québec et 190,350 dans les autres provinces et territoires.

2 Ce chiffre est obtenu de façon résiduelle et comprend à la fois les personnes qui possèdent la même langue maternelle et parlée à la maison, autre que l'anglais ou le français, et les personnes qui possèdent des langues maternelles et parlées à la maison différentes, autres que l'anglais ou le français.

Source: Statistique Canada, Le Quotidien, 29 avril 1983, p. 3.

TABLEAU 2

Population selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Canada, Québec, autres provinces et territoires, 1971.

Territoire et langue maternelle	Langue parlée à la maison			
	Anglais	Français	Autre	Total
Canada				
Anglais	12,812,770	69,275	85,400	12,967,445
Français	347,350	5,436,375	8,990	5,792,705
Autre	1,286,115	40,365	1,481,660[1]	2,808,165
Total	14,446,235	5,546,015	1,576,050	21,568,310
Québec				
Anglais	729,920	49,060	9,850	788,830
Français	73,515	4,786,465	6,425	4,866,410
Autre	84,440	34,580	253,510[1]	372,525
Total	887,875	4,870,105	269,785	6,027,765
Reste du Canada				
Anglais	12,082,850	20,215	75,550	12,178,615
Français	273,835	649,910	2,565	926,295
Autre	1,201,675	5,785	1,228,150[1]	2,435,640
Total	13,558,360	675,910	1,306,265	15,540,550

[1] Ce chiffre est obtenu de façon résiduelle et comprend à la fois les personnes qui possèdent la même langue maternelle et parlée à la maison, autres que l'anglais ou le français, et les personnes qui possèdent des langues maternelles et parlées à la maison différentes, autres que l'anglais ou le français.

Source: Même qu'au tableau 1, p. 2

TABLEAU 3

Différences observées dans les transferts linguistiques entre les recensements de 1971 et de 1981[1], Canada, Québec, reste du Canada.

Type de transferts	Aire géographique		
	Canada	Québec	Reste du Canada
Du français à l'anglais	63,645	32,850	30,795
De l'anglais au français	53,250	33,070	20,180
D'une langue tierce à l'anglais	210,335	17,180	192,855
D'une langue tierce au français	11,640	11,980	-340

1 Les données pour 1981 étant provisoires, et leur traitement par Statistique Canada n'étant pas encore connu, font que la mobilité linguistique étudiée ici est présentée sous toutes réserves.

Source: d'après les tableaux 1 et 2.

que l'avantage de l'anglais sur le français auprès des allophones n'est pas aussi marqué (17 180 vs 11 980). En dehors du Québec le français montre toute sa faiblesse. L'anglicisation des francophones a poursuivi sa marche par l'addition de près de 31 000 nouveaux transferts linguistiques aux 274 000 recensés en 1971. Bien que le nombre d'anglophones parlant français au foyer ait doublé, passant de 20 200 à 40 400, ce n'est là qu'une faible compensation pour les francophones. Finalement, les gains de l'anglais sur les allophones hors Québec ont été de près de 193 000 alors que le nombre d'allophones s'exprimant en français a diminué quelque peu au cours de la décennie.

2. Force d'attraction comparée du français et de l'anglais

Si les données brutes présentées dans les trois tableaux ci-dessus ont le mérite de décrire la réalité telle qu'observée et de frapper clairement l'imagination, elles présentent l'inconvénient de ne pas relativiser la mobilité linguistique. Etant donné que les francophones et les anglophones du Canada ne sont ni en nombres égaux, ni uniformément répartis sur le territoire et que la population a augmenté entre 1971 et 1981, il est nécessaire de recourir à un instrument statistique qui permette de mesurer la force d'attraction relative du français et de l'anglais. Cet instrument devrait être assez versatile pour permettre des comparaisons dans le temps, dans l'espace et entre groupes linguistiques.

Cet instrument est très bien connu dans la littérature démolinguistique au Québec. Utilisé depuis une décennie (Duchesne,

1973; St-Germain, 1980; Castonguay, 1980[2], Paillé, 1981) et appelé "indice d'attraction", il mesure la force avec laquelle un groupe linguistique attire à lui. Cet indice repose sur l'hypothèse voulant que plus une langue est parlée, plus elle devrait attirer à elle[3]. Il s'exprime simplement en nombre de transferts linguistiques observés par rapport à 1 000 transferts linguistiques attendus. Comme la référence est toujours la même (i.e. 1 000 transferts linguistiques attendus) il est possible de faire tous les types de comparaison énumérés plus haut[4].

En comparant le Québec avec le reste du Canada, tant au recensement de 1971 qu'à celui de 1981, examinons comment le français attire à lui anglophones et allophones et avec quelle force l'anglais attire les francophones et les allophones.

2.1. Attraction de l'anglais et du français hors Québec

Les indices d'attraction de l'anglais sur les francophones et les allophones à l'extérieur du Québec aux recensements de 1971 et de 1981 s'établissent ainsi (pour 1 000 transferts linguistiques attendus):

---

2 Castonguay (1980) a démontré que cet instrument était préférable, et de loin, à de nombreux autres.

3 Dans une situation théorique où chaque groupe linguistique en présence (groupes définis par la langue maternelle) attirerait des éléments des autres groupes selon son importance numérique, la composition démolinguistique d'un territoire donné ne serait jamais changée, c'est-à-dire que la répartition de la population selon la langue d'usage serait identique à celle selon la langue maternelle.

4 Par simple soustraction entre deux indices, l'un mesuré au recensement de 1971, l'autre au recensement de 1981, on peut voir l'évolution des transferts linguistiques de la décennie.

Attraction de l'anglais sur les	1971	1981	différence
francophones	377	414	+ 37
allophones	630	644	+ 14
francophones et allophones[5]	560	586	+ 26

On observe d'abord que les minorités francophones hors Québec résistent mieux à l'anglicisation que ne le font les allophones puisque l'attraction qu'exerce l'anglais sur elles est plus faible aux deux recensements. Toutefois, entre les deux recensements, l'indice d'attraction des francophones á crû de 37 unités alors que celui des allophones n'a augmenté que de 14 unités. Lorsqu'on réunit ensemble francophones et allophones de l'extérieur du Québec, on mesure comme indice d'attraction de l'anglais, 560 transferts linguistiques pour 1 000 transferts attendus en 1971, et 586 pour 1 000 en 1981.

Pour sa part, le français exerce sur les anglophones et les allophones les attractions suivantes:

Attraction du français sur les	1971	1981	différence
anglophones	28	55	+ 27
allophones	40	38	− 2
anglophones et allophones	30	52	+ 22

Ce qu'il faut observer d'emblée, c'est que même lorsqu'on tient compte du poids démographique des francophones hors Québec, les indices calculés n'atteignent jamais 6 % du nombre de transferts linguistiques attendus, la plus forte valeur étant de 55 pour mille. Même s'il y a augmentation des indices entre 1971 et 1981 (sauf dans le cas des allophones où il y a baisse de 2 unités), l'attraction du français demeure très faible.

---

[5] Il ne s'agit pas de sommes des indices d'attraction eux-mêmes, mais plutôt des groupes linguistiques en présence afin de permettre un nouveau calcul.

La comparaison de ces trois indices relativement à la force d'attraction du français à l'extérieur du Québec est sans commune mesure avec les trois indices correspondants mesurant la puissance d'attraction de l'anglais. Par exemple, au recensement de 1981, l'attraction de l'anglais sur le français était 7,5 fois supérieure à celle du français sur l'anglais (414 / 55 = 7,5). D'ailleurs le fossé se creuse car, entre 1971 et 1981, l'accroissement de 27 unités de l'indice d'attraction du français sur les allophones est inférieur à celui (37 unités) de l'indice d'attraction de l'anglais sur les francophones.

2.2. Attraction du français et de l'anglais au Québec

Etant donné qu'au Québec le français est la langue de la majorité, considérons en premier lieu l'attraction qu'il exerce sur les anglophones et les allophones:

Attraction du français sur les	1971	1981	différence
anglophones	77	143	+ 66
allophones	115	133	+ 18
anglophones et allophones	90	140	+ 50

Entre 1971 et 1981, l'attraction du français sur les minorités au Québec s'est accrue. Si les données provisoires récemment publiées étaient confirmées, on devra reconnaître que c'est auprès des anglophones que le français a surtout progressé. En effet, l'indice d'attraction, de 77 pour 1 000 transferts linguistiques attendus en 1971 est passé à 143 en 1981 pour un gain de 66 unités, ce qui place maintenant cet indice devant celui des allophones qui a augmenté moins vite (de 115 à 133).

Malgré ces gains du français sur les minorités, l'attraction qu'exerce la langue majoritaire au Québec reste bien faible en comparaison à celle de l'anglais dans le reste du pays. Dans les neuf provinces anglophones du Canada, la force d'attraction de l'anglais sur les francophones est près de trois fois supérieure (414 / 143 = 2,9) à celle du français sur les anglophones du Québec; de plus, auprès des allophones, l'anglais hors Québec attire près de cinq fois plus (644 / 133 = 4,8) que le français au Québec. Dans l'ensemble, au recensement de 1981, la force d'attraction de l'anglais sur les minorités hors Québec était plus de quatre fois supérieure (586 / 140 = 4,2) à celle qu'exerçait le français sur les minorités québécoises.

Il nous reste à examiner avec quelle force l'anglais, langue minoritaire, attire à lui francophones et allophones du Québec. Les indices d'attraction aux recensements de 1971 et 1981 s'établissent ainsi:

Attraction de l'anglais sur les	1971	1981	différence
francophones	115	186	+ 71
allophones	1 732	2 188	+ 456
francophones et allophones	230	336	+ 106

Bien que langue minoritaire au Québec, l'anglais attire nettement plus à lui que le français, langue de la majorité. Si on considère d'abord les échanges linguistiques entre les deux principales langues, on constate que le français est perdant puisqu'il n'attire à lui que 143 anglophones (pour 1 000 transferts linguistiques attendus) comparativement à 186 francophones attirés par l'anglais. D'ailleurs, les gains de l'anglais (+ 71) au cours de la décennie ont été supérieurs à ceux du français (+ 66).

C'est en regardant les indices d'attraction de l'anglais sur les allophones du Québec que l'on observe les niveaux les plus élevés. En effet, au recensement de 1971, pour 1 000 transferts linguistiques attendus, on trouvait 1 732 allophones; au recensement de 1981, on en compte 2 188, soit une augmentation de 456. Le fait que les indices d'attraction de l'anglais sur les allophones soient plus grands que 1 000, signifie simplement que le pouvoir d'attraction de l'anglais dépasse, et de loin, le poids démographique des anglophones du Québec. A preuve, le fait que l'attraction de l'anglais sur les allophones est de 16,5 fois plus grand que celle du français sur les mêmes allophones (2 188 / 133). C'est là un accroissement puisque le même rapport était de 15,1 en 1971 (1 732 / 115).

Conclusion

L'image générale qui se dégage de cette comparaison entre, d'une part, les neuf provinces majoritairement anglophones du Canada et, d'autre part, le Québec majoritairement francophone, est qu'il n'y a aucune symétrie en ce qui a trait aux échanges linguistiques. Au Canada anglais, tandis que la langue de la majorité attire normalement plus vers elle que ne le fait le français au Québec, la langue de la majorité attire 2,4 fois moins (336 / 140) que l'anglais. Malgré sa faiblesse au Québec même, le français attire au moins 2,7 fois plus (140 / 52) là où il est majoritaire que dans l'ensemble des neuf provinces où il est minoritaire.

En résumé, les indices d'attraction nous permettent d'ordonner la puissance réelle des deux principales langues du Canada selon les deux entités géographiques constituées:

Position[6]	Langue et région	"distance" 1981
1ère	l'anglais dans les neuf provinces anglophones	11,3
2e	l'anglais au Québec	6,5
3e	le français au Québec	2,7
4e	le français dans les neuf provinces anglophones	1,0

Allons un peu plus loin. Afin d'éliminer l'impression d'une distance égale entre les rangs constitués, il convient de mesurer cette "distance" en prenant pour base l'indice d'attraction du français hors Québec sur les anglophones et les allophones réunis, soit 52 pour 1 000. C'est ainsi que le français, tant au Québec qu'à l'extérieur, se situe très loin derrière l'anglais.

---

6 La position est déterminée par l'indice d'attraction d'une langue sur les deux autres groupes linguistiques réunis (1981).

REFERENCES

CASTONGUAY, Charles, 1980, "Sur quelques indices de propension à l'exogamie et au transfert linguistique", Cahiers québécois de démographie, 9-3 (décembre): 53-70.

DUCHESNE, Louis, 1973, La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives (1969-1970 à 1972-1973), Québec, ministère de l'Education, document "Démographie scolaire" no 9-14s, novembre, ii-16 pages.

PAILLE, Michel, 1981, "Attraction des deux principales langues d'enseignement sur les divers groupes linguistiques au Québec, 1969-1970 à 1980-1981", Cahiers québécois de démographie, 10-3 (décembre): 397-425. Article reproduit dans ce recueil.

ST-GERMAIN, Claude, 1980, La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-1972 à 1978-1979, Québec, Conseil de la langue française, coll. "Dossiers" no 3, pp. 24-27.

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE: MANDATS ET RECHERCHES

Séminaire présenté à l'Université Bishop's, Lennoxville, Québec, février 1984.

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE: MANDATS ET RECHERCHES

L'étude et l'adoption du projet de Loi 57 par lequel le Gouvernement du Québec amendait l'automne dernier la Charte de la langue française (1977), donnaient l'occasion de faire le bilan de la situation linguistique du Québec. Afin de s'acquitter de l'une de ses obligations, le Conseil de la langue française rendait public en octobre 1984, quatorze études ou essais répartis en quatre thèmes sous le titre général: L'État de la langue française au Québec: Bilan et prospective. Il serait fastidieux de tenter de faire devant vous aujourd'hui une synthèse de ces études, lesquelles par ailleurs renvoient le lecteur à une somme considérable d'analyses et de recherches cumulées au fil des ans. Compte-tenu de mon domaine de recherche et de celui de vos études, j'ai pensé me limiter à la démolinguistique et à la sociolinguistique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je crois nécessaire de vous présenter brièvement le Conseil de la langue française. Non seulement serons-nous alors en mesure de distinguer le Conseil de l'Office de la langue française, mais également pourrons-nous décrire sommairement la genèse de ces institutions publiques qui sont de fait plus anciennes qu'on ne le pense habituellement.

1. Le Conseil de la langue française: genèse et mandat

Un organisme consultatif du nom de "Conseil de la langue française" a été créé par la Charte de la langue française le 26 août 1977 (art. 186). L'article 188 de cette Charte décrit les

---

* L'auteur remercie M. Michael Lustigman pour l'invitation qu'il lui a faite de s'adresser aux étudiants en sociologie de l'Université Bishop's.

obligations du Conseil; les principales affirment que le Conseil doit

- "donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec" (par. 188a);

- "surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité..." (par. 188b);

- "saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement" (par. 188c).

Outre ces obligations, le Conseil de la langue française peut, parmi les pouvoirs qui lui sont dévolus,

- "entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées" (par. 189b);

- "informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec" (par. 189c).

Bien que le Conseil de la langue française n'existe comme tel que depuis 1977, les origines de la recherche commanditée par le Gouvernement du Québec sur la question linguistique remonte aussi loin que 1969. En effet, par la Loi 63 de novembre 1969, l'Assemblée Nationale du Québec élargissait les devoirs de l'Office de la

langue française en lui confiant un rôle de conseil et de recherche:

> "conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec;"
>
> "conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée en matière d'affichage public pour faire en sorte que la langue française y soit prioritaire;"
>
> "créer un centre de recherches linguistiques et coordonner dans le Québec toute activité de recherches en ce domaine."

On peut donc dire que l'année 1984 marque le quinzième anniversaire de la mise sur pied d'un organisme de conseils et de recherches relativement à la langue au Québec.

Cette double fonction d'avis et d'études dévolue à l'Office en 1969, a été attribuée à la Régie de la langue française créée par la loi 22 du 31 juillet 1974. Les principaux rôles et pouvoirs de la Régie sont décrits en ces termes par la "Loi sur la langue officielle":

- "de donner son avis au ministre sur les règlements prévus par la présente loi ...;" (par. 55a)

- "de donner son avis au gouvernement sur les questions que celui-ci lui soumet;"(par. 55c)

- "solliciter des avis, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public concernant le statut de la langue française;" (par. 56a)

- "soumettre au ministre des recommandations sur toute question concernant la langue française;" (par. 56b)

- "faire effectuer les études et recherches qu'elle juge utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa tâche;" (par. 56c).

On confond trop souvent le Conseil de la langue française avec l'Office de la langue française. Si le Conseil n'existe comme tel que depuis la Loi 101 de 1977, l'Office de la langue française quant à lui a été créé il y a près d'un quart de siècle. En effet, la loi créant en 1961 un ministère des Affaires culturelles établissait un Office de la langue française dont le devoir était de "veiller, sous la direction du ministre, à la correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite" (art. 14). Par la suite, comme on l'a vu plus haut, son mandat fut élargi en 1969. Outre les devoirs que nous avons déjà mentionnés, la Loi 63 chargeait l'Office d'élaborer, de concert avec les entreprises publiques et privées, "des programmes pour faire en sorte que la langue française y soit la langue d'usage ..." De plus, l'Office se voyait conférer "les pouvoirs d'un commissaire" et pouvait recevoir toute plainte des travailleurs quant à leur droit de faire usage du français.

Durant la durée d'application de la Loi 22, cet organisme était connu sous le nom de Régie de la langue française. Avec la

Charte de la langue française, il a repris son nom originel. Parmi les principaux devoirs et pouvoirs qui le distinguent nettement du Conseil, soulignons les suivants:

- "normaliser et diffuser les termes qu'il approuve" (par. 113a);

- "préparer les règlements de sa compétence qui sont nécessaires à l'application de la présente loi ..." (par. 113c);

- "définir ... la procédure de délivrance ... du certificat de francisation" (par. 113d);

- "aider à définir et à élaborer les programmes de francisation ... et en suivre l'application" (par. 113e);

- "instituer des commissions de terminologie ..." (par. 114b);

- "assister ... en matière de correction et d'enrichissement de la langue française parlée et écrite au Québec" (par. 114g).

En somme, l'Office de la langue française a pour rôle d'appliquer la Charte de la langue française.

Ce bref aperçu historique montre que c'est dès les débuts de la Révolution tranquille que l'État québécois a apporté son soutien à la langue française, il y a déjà vingt cinq ans. Tourné vers la qualité du français au début, ce soutien s'est de plus en plus intéressé au statut de la langue de la majorité.

2. Etudes et recherches en démolinguistique

Le domaine de recherche qui montre les meilleurs progrès du fait français au Québec c'est celui de la démolinguistique. En effet, un observateur qui ne s'en tiendrait qu'à cette dimension de la société québécoise serait des plus optimistes quant à la situation actuelle et à venir du français. En considérant l'accroissement de l'importance relative des francophones, en examinant la répartition linguistique des migrants, et en observant comment se partagent les écoliers entre les deux principales langues d'enseignement, on ne peut que conclure à une amélioration du statut démographique du français. Seule la mobilité linguistique jette une ombre au tableau.

Examinons d'abord comment les mouvements migratoires et la langue d'enseignement favorisent nettement le français au plan démographique.

2.1 Les migrations:

C'est surtout à cause des migrations que la proportion des francophones a augmenté au Québec au cours des années 70. C'est ce qui ressort nettement d'une étude de Mireille Baillargeon sur les échanges migratoires des dernières années, surtout du lustre 1976-1981[1]. Constatant d'emblée que le Québec est perdant dans

---

[1] Mireille Baillargeon. "Evolution et caractéristiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971", 78 p., dans L'Etat de la langue française au Québec. Bilan et prospective, IV: La situation démolinguistique, Conseil de la langue française, 1983, édition provisoire.

ses échanges migratoires avec les neuf autres provinces canadiennes depuis le milieu des années 60 — tandis qu'il a bénéficié d'un apport de population dans ses échanges avec l'étranger —, l'auteur examine longuement chacun de ces deux types de migrations.

Les migrations interprovinciales

Au cours de la période quinquennale 1976-1981, huit provinces canadiennes ont été perdantes dans leurs échanges de population, l'Alberta et la Colombie-Britannique étant les deux seules exceptions. Comme le montrent les données du tableau 1,

> le Québec a connu au cours des années 1976-1981 un solde migratoire interprovincial de - 142 000. Ce déficit marque un accroissement important des pertes migratoires par rapport au lustre précédent puisqu'il avait été de l'ordre de - 62 000. Cette augmentation résulte d'une diminution de 27 % des entrées et d'un accroissement de 39 % des départs[2].

Tous les groupes linguistiques du Québec ont accru leurs pertes par rapport à la période 1971-1976. "C'est cependant la population de langue maternelle anglaise qui a enregistré entre ces deux périodes l'essentiel des pertes avec un déficit deux fois plus élevé"[3].

L'examen des entrées et des sorties montre des différences linguistiques intéressantes. Pour ce qui est des entrées,

---

2 Ibid., p. 3.

3 Ibid., p. 4.

TABLEAU 1: Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec selon la langue maternelle, 1971-1976 et 1976-1981.

Flux migratoire		Langue maternelle			Total
		Français	Anglais	Autre	
Entrées					
1971-1976		37 200	41 900	4 700	83 800
	%	(44,4)	(50,0)	(5,6)	(100,0)
1976-1981		31 875	25 220	4 210	61 310
	%	(52,0)	(41,1)	(6,9)	(100,0)
Sorties					
1971-1976		41 300	94 100	10 400	145 800
	%	(28,3)	(64,6)	(7,1)	(100,0)
1976-1981		49 940	131 530	21 560	203 040
	%	(24,6)	(64,8)	(10,6)	(100,0)
Solde interprovincial					
1971-1976		-4 100	-52 200	-5 700	-62 000
	%	(6,6)	(84,2)	(9,2)	(100,0)
1976-1981		-18 065	-106 310	-17 350	-141 730
	%	(12,8)	(75,0)	(12,2)	(100,0)

Source: M. Baillargeon, op. cit., tableau 2, p. 51.

on remarque qu'au cours du lustre 1976-1981, les migrants de langue maternelle française étaient majoritaires (52 %); la propension à venir vivre au Québec est de 13 à 17 fois supérieure chez les francophones. Pour ce qui est des sorties, on observe l'inverse: constituant les deux tiers des émigrants des deux lustres des années 70, les anglophones quittent le Québec avec une propension 17 fois plus forte que les francophones.

La composition linguistique des migrants venus s'installer au Québec entre 1976 et 1981 est à peu près identique, peu importe que l'on retienne le critère de la langue maternelle ou celui de la langue parlée à la maison. Par contre, la répartition linguistique des départs selon la langue parlée des migrants est fort différente de celle selon la langue maternelle: l'importance des anglophones y est plus grande avec 76 % au lieu de 65 %. M. Baillargeon conclut que "l'anglicisation accroît donc pour les francophones et allophones d'origine leur propension à quitter le Québec, le frein que constitue le coût linguistique et culturel d'un déplacement vers le Canada anglais ne jouant plus dans leur cas"[4].

Si la mobilité linguistique vers l'anglais accroît la propension à migrer hors Québec, la connaissance de l'anglais — même si cette langue ne devient pas la langue d'usage — fait augmenter les chances de migrer dans une autre province canadienne. En effet, "l'essentiel des départs ayant eu lieu entre 1976 et 1981 est le fait de personnes bilingues (50 %) ou unilingues de langue anglaise (45 %), très peu ne connaissant que le français (4 %)"[5]. A l'opposé, trois quarts des migrants venus des autres provinces connaissaient le français.

Les migrations internationales

Les données du tableau 2 montrent que les entrées internationales ont diminué, ce qui constitue une poursuite dans la

---

4 Ibid., p. 16.

5 Ibid., p. 17.

TABLEAU 2: Immigration internationale et importance relative selon la langue maternelle, Québec 1971-1976 et 1976-1981

Langue maternelle	1971-1976		1976-1981	
	Nombre	%	Nombre	%
Français	38 325	35,4	30 065	35,5
Anglais	32 675	30,2	15 435	18,2
Autre	33 520	31,0	39 195	46,3
Non déclarée	3 680	3,4	---	--
TOTAL	108 200	100,0	84 695	100,0

Source: M. Baillargeon, op. cit. tableau 19, p. 68.

tendance observée dans les années 60. On note toutefois des différences selon la langue.

> Cette évolution différente, en termes de rythme et de tendance, a eu pour conséquence de diminuer entre 1971-1976 et 1976-1981 la part relative des migrants de langue maternelle anglaise de 30 % à 18 % des entrées internationales, de maintenir la fraction de ceux de langue française à 35 % et d'augmenter celle du tiers groupe de 31 % à 46 % du mouvement[6].

La composition linguistique des entrées internationales de la période 1976-1981 selon la langue parlée à la maison est

---

6 Ibid., p. 26.

sensiblement la même que celle selon la langue maternelle. Bien qu'il s'agisse de migrants arrivés récemment au Québec, on trouve plus de 4 300 transferts linguistiques chez les allophones dont 77 % ont opté pour l'anglais. Cependant, "les entrées internationales de la période 1976-1981 étaient composées de personnes connaissant relativement plus le français que l'anglais alors que la situation était plutôt l'inverse parmi les entrées de la période 1966-1971"[7].

Au Canada, en l'absence de statistiques spécifiques, on ne peut qu'estimer l'émigration internationale. Les plus récentes évaluent à 8 700 par année, en moyenne, le nombre de Québécois qui sont partis pour l'étranger au cours des années 1976-1981. Une évaluation de la composition linguistique de ces émigrants place à égalité les francophones et les anglophones.

2.2 La langue d'enseignement

Dans le volet démolinguistique du bilan sur l'*Etat de la langue française au Québec*, j'ai examiné les effets réels et potentiels de diverses modalités d'accès des écoliers au secteur d'enseignement de langue anglaise au Québec[8]. Donnant d'abord un aperçu historique des conséquences des trois lois linguistiques sur le par-

---

7 *Ibid.*, p. 29

8 Michel Paillé, "La charte de la langue française et l'école. Bilan et orientations démographiques", 46 p., dans *L'État de la langue française au Québec. Bilan et prospective, IV: La situation démolinguistique*, Conseil de la langue française, 1983, édition provisoire.

tage des écoliers selon la langue d'enseignement, j'ai considéré ensuite les effets prévisibles de la "clause Québec" de la Loi 101 jusqu'au début de la décennie 1990, pour enfin estimer les conséquences de modalités d'accès définissant un plus grand nombre d'écoliers admissibles à une éducation en anglais.

Évolution passée: 1969-1970 à 1982-1983

Les données du tableau 3 montrent que, suite aux Lois 63 (libre choix) de 1969 et 22 (connaissance de l'anglais) de 1974, la proportion d'écoliers inscrits au secteur francophone a diminué. Avec la Loi 101 (langue d'enseignement de l'un des parents) de 1977, cette proportion s'est mise à augmenter, passant de 83,4 % à 87,5 %.

La répartition des écoliers selon leur langue maternelle montre un changement important depuis l'adoption de la Loi 101. Au cours de l'année scolaire 1976-1977, 26 000 francophones étudiaient en anglais contre 14 000 anglophones inscrits au secteur français; par contre, en 1982-1983, 12 200 francophones se trouvaient au secteur anglais tandis que le secteur de langue française accueillait 18 200 anglophones, dont 6 900 étaient admissibles à recevoir un enseignement en anglais. Pour ce qui est des allophones, une très forte majorité (51 100 sur 64 400, soit 79 %) faisait leurs études en anglais en 1976-1977 tandis qu'à peine la moitié (37 300 sur 73 300, soit 51 %) recevaient toujours leur instruction en anglais en 1982-1983. Toutefois, dans le cas des allophones nés à l'étranger, plus des trois quarts (78 %) étudiaient en français en 1982-1983 contre seulement 27 % en 1976-1977.

TABLEAU 3: Répartition (%) des effectifs scolaires précollégiaux selon la langue d'enseignement, Québec, 1969-1970 à 1982-1983 (années choisies)

Langue d'enseignement	Année scolaire			
	1969-1970	1973-1974	1976-1977	1982-1983
Français	84,4	84,0	83,4	87,5
Anglais	15,6	16,0	16,6	12,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: M. Paillé, op. cit., tableau 1, p. 4.

Tendances pour l'avenir

L'examen des caractéristiques des écoliers inscrits au secteur anglophone d'enseignement permet de prévoir la poursuite à la baisse de l'importance relative de ce secteur. Conséquemment,

> l'avenir du français comme langue d'enseignement est nettement assuré. Tout au cours de la présente décennie et au début de la prochaine, l'importance relative du secteur francophone des réseaux public et privé subventionné continuera d'augmenter. D'année en année, de moins en moins d'écoliers sont reconnus admissibles à recevoir leur enseignement dans la langue de la minorité anglophone en vertu des modalités transitoires de la Loi 101 (paragraphes 73b, 73c et 73d)[9].

En dépit du prolongement des tendances récentes, j'ai considéré comme trop pessimistes certaines estimations qui évaluent

9 Ibid., p. 42.

à moins de 5 % l'importance relative du secteur anglophone en 2001. Dans l'hypothèse où la "clause Québec" continuerait à être appliquée, j'estime qu'une fois les modalités transitoires épuisées, le secteur d'éducation de langue anglaise pourrait se stabiliser à 8,5 % des effectifs scolaires en 1993-1994.

2.3 La mobilité linguistique

Si les mouvements migratoires et le partage des écoliers entre les deux langues d'enseignement favorisent l'accroissement de l'importance relative de la population francophone du Québec[10], la mobilité linguistique par contre joue en sens inverse[11].

Le phénomène par lequel des individus font plus couramment usage d'une langue différente de celle qu'ils ont d'abord apprise dans leur enfance (la langue maternelle), peut, s'il est important, modifier la composition linguistique d'une société. Depuis une décennie, ce phénomène, appelé "mobilité linguistique", a fait l'objet de nombreuses études. Les données du recensement canadien de 1981, devenues disponibles au cours de la dernière année, ont permis à Charles Castonguay de montrer l'évolution du phénomène au cours des années 1970 [12].

---

10 Outre ces deux facteurs, une fécondité plus forte des francophones par rapport aux anglophones favorise également la majorité.

11 Une mortalité légèrement plus faible chez les anglophones s'ajoute à la mobilité linguistique comme facteur positif pour la minorité de langue anglaise.

12 Charles Castonguay, "Évolution des transferts linguistiques au Québec selon les recensements de 1971 et 1981", dans l'Etat de la langue française au Québec, Bilan et prospective, IV: La situation démolinguistique, Québec, Conseil de la langue française, 1983, édition provisoire, 76 et 5 pages.

Considérant d'abord les transferts linguistiques tels que publiés par Statistique Canada, l'auteur obtient les données du tableau 4 dont il tire les constatations suivantes:

> En termes de gains et de pertes nets, en 1971, le groupe anglais a réalisé un gain net de 99 045 nouveaux anglophones, langue d'usage, dont 24 455 proviennent de ses échanges linguistiques avec le groupe français et 74 590 de l'anglicisation du tiers groupe. En 1981, le groupe anglais, quoique décimé par un bilan migratoire interprovincial défavorable, porte ses gains à 114 230 nouvelles recrues, provenant de l'anglicisation continue du groupe français et de l'anglicisation accrue du tiers groupe.
>
> Pendant ce temps, le groupe français surnage. En 1971, il réussit tout juste à compenser ses 24 455 pertes à l'anglais par le recrutement net de 28 155 nouveaux francophones en provenance du tiers groupe. Cette compensation s'opère un peu plus aisément en 1981, auprès du tiers groupe. Néanmoins le solde accru, soit 8 390 nouveaux francophones, demeure peu significatif en regard d'un groupe français de plus de cinq millions de personnes en 1981 [13].

Se penchant principalement sur les 82 130 transferts bruts de l'anglais au français observés en 1981, Castonguay s'étonne de l'ampleur peu vraisemblable d'une telle francisation des anglophones au cours des années 1970 (on n'en dénombrait que 49 060 en 1971). Suite à une nouvelle publication de Statistique Canada sur les langues réellement déclarées au recensement de 1981, l'auteur montre que plus du tiers des transferts bruts de toutes sortes (voir tableau 4) sont "fictifs", c'est-à-dire qu'ils sont le résultat de décisions

---

13 Ibid., pp. 10-11.

TABLEAU 4: Échanges linguistiques[a] entre francophones, anglophones et allophones, Québec, 1971 et 1981

Recensement	Transferts linguistiques bruts		Transferts linguistiques nets
	Du français à l'anglais	De l'anglais au français	Du français à l'anglais
1971	73 515	49 060	24 455
1981	106 365	82 130	24 235
	D'une langue tierce à l'anglais	De l'anglais à une langue tierce	D'une langue tierce à l'anglais
1971	84 440	9 850	74 590
1981	101 620	11 625	89 995
	D'une langue tierce au français	Du français à une langue tierce	D'une langue tierce au français
1971	34 580	6 425	28 155
1981	46 560	13 935	32 625

a: Incluant les transferts linguistiques "fictifs" créés en attribuant une seule langue d'usage à des individus bilingues.

Source: C. Castonguay, op. cit., tableau 1, p. 58.

arbitraires dans le traitement des données. Dans le cas particulier des transferts de l'anglais au français, 42 255 sont fictifs, soit plus de la moitié des 82 130 publiés précédemment par Statistique Canada.

Le tableau 5 dégage l'incidence des transferts fictifs sur le solde des transferts tels que publiés. On voit qu'en réalité, seul le groupe

> français, comme le tiers groupe, essuie des pertes nettes. En effet, les 24 685 transferts nets réels du tiers groupe au français ne compensent pas les 33 345 transferts nets réels du français à l'anglais. Le groupe français subit donc une anglicisation nette réelle de 8 660 effectifs[14].

Considérant donc que l'attraction qu'exerce le français est négative plutôt que légèrement positive, Charles Castonguay conclut que ni les Lois 22 et 101, ni le départ d'une fraction importante de la population de langue maternelle anglaise n'ont contribué à améliorer la situation du français au Québec sur le plan des transferts[15].

Sur l'essentiel, cette étude de Charles Castonguay confirme ce que j'avais observé à l'aide d'une autre source statistique disponible avant le recensement de 1981: la mobilité linguistique avantage les anglophones[16]. Pourtant, l'étude de Castonguay a donné lieu l'automne dernier à un important débat au point où on ne savait plus trop si la situation du français s'améliorait ou non, à preuve cette question posée dans la revue L'Actualité: "Les démographes se font la guerre: le français recule-t-il ou progresse-t-il?"[17].

---

14 Ibid., annexe 2, p. 3.

15 Ibid., annexe 2, p. 5.

16 Michel Paillé, "Les transferts linguistiques au foyer, 1976-1980: une mise à jour", 50e congrès de l'A.C.F.A.S., Montréal, mai 1982; voir ailleurs dans ce recueil.

17 Guy Deshaies, "C'est quoi, le score?", L'Actualité, janvier 1984, pp. 58-61.

TABLEAU 5: Solde des transferts linguistiques, selon leur qualité réelle ou fictive, Québec, 1981

Qualité du transfert	Gains ou pertes des trois principaux groupes linguistiques		
	Anglophones	Francophones	Allophones
Réel	+ 108 175	- 8 660	- 99 515
Fictif	+ 6 055	-17 050	- 23 105
Total publié	+ 114 230	- 8 390	-122 620

Source: C. Castonguay, op. cit., annexe 2, p. 3.

Le débat de l'automne 1983 sur la question démolinguistique ne tient qu'à une différence de point de vue qu'on pourrait brièvement résumer. D'une part, Charles Castonguay s'inquiète de l'absence de vitalité du français, inquiétude qu'il inferre à partir de la mobilité linguistique: tant en 1971 qu'en 1981, la proportion des Québécois qui parlent français au foyer ne surpasse celle de langue maternelle française que de 0,1 point (lecture verticale du tableau 6). D'autre part, le démographe Jacques Henripin se satisfait pleinement de l'accroissement de 1,7 points du poids relatif des francophones du Québec entre 1971 et 1981 (lecture horizontale du tableau 6)[18].

Bien qu'Henripin n'ait jamais proposé un retour au laisser-faire en matière d'aménagement linguistique, ses propos donnent l'impression que la francisation du Québec ne tient qu'à une augmentation

---

18 Jacques Henripin, "L'anglais a constamment perdu du poids au Québec depuis 100 ans", La Presse, 26 octobre 1983; idem, "Les Anglophones du Québec: un péril qui s'évanouit", L'Analyste, été 1983: 15-18.

TABLEAU 6: Importance relative des francophones au Québec, 1971 et 1981

Critère	1971	1981	Différence
Langue d'usage	80,8	82,5	+ 1,7
Langue maternelle	80,7	82,4	+ 1,7
Différence	+ 0,1	+ 0,1	

Sources: Recensements du Canada, 1971 et 1981.

du poids démographique des francophones, peu importe que cela soit principalement dû à un solde migratoire négatif des anglophones plutôt qu'à la force d'attraction du français lui-même. D'autre part, bien que Castonguay n'ait jamais nié l'accroissement de l'importance relative des francophones du Québec, ses études exclusives sur la mobilité linguistique donnent l'impression d'un échec des politiques linguistiques québécoises des années soixante-dix. Or, comme je l'ai montré dans ma communication prononcée en présence de Castonguay au congrès "Langue et société au Québec" (novembre 1982)[19], si la Charte de la langue française a eu un effet rapide sur la langue d'enseignement, "ce n'est qu'à long terme (de 25 à 30 ans) qu'elle pourra donner tous ses fruits"[20] en matière de mobilité linguistique.

Si le volet démolinguistique montre globalement une nette amélioration de la situation du français entre 1971 et 1981, le volet sociolinguistique quant à lui semble indiquer une progression

---

19. Michel Paillé "Cinq après la Charte de la langue française, les transferts linguistiques favorisent toujours l'anglais", in Actes du congrès "Langue et société au Québec", tome II: Le statut culturel du français au Québec, Québec, Conseil de la langue française, 1984, pp. 159-164.

20. Ibid., pp.: 163-164.

plus lente du fait français. Je tenterai dans la prochaine partie de résumer brièvement les principaux résultats des enquêtes sociologiques.

3. Les enquêtes sociologiques

Le Conseil de la langue française a publié des études qui font l'analyse de diverses enquêtes sociolinguistiques. Celles dont il sera question dans ce bref bilan ont trait à la langue de travail[21], à la langue des commerces et des services publics[22] ainsi qu'aux médias d'information[23]. Toutes ces études ont fait l'objet d'une synthèse publiée peu avant l'adoption de la Loi 57 de décembre dernier[24].

Le domaine du travail a déjà une assez longue histoire en ce qui a trait à la francisation. Comme on l'a vu plus haut, la Loi 63 de 1969 élargissait le mandat de l'Office de la langue française "pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec" (art. 14b). Cette action gouvernementale précédait de trois ans la parution du premier tome du

---

21 Daniel Monnier, L'usage du français au travail, Québec, Conseil de la langue française, collection "Dossiers" no 15, 1983, 121 pages.

22 Pierre Bouchard et Sylvie Beauchamp-Achim, Le français, langue des commerces et des services publics: le point de vue de la clientèle, Québec, Conseil de la langue française, collection "Dossiers" no 5, 1980, 175 pages.

23 Sylvie Beauchamp et Pierre Bouchard, Le français et les médias. Les habitudes des Québécois, Québec, Conseil de la langue française, collection "Dossiers" no 11, 1982, XVII - 218 pages.

24 Daniel Monnier, "Francisation apparente ou francisation réelle", in L'État de la langue française au Québec, Bilan et prospective, III: Les aspects socio-économiques, Québec, Conseil de la langue française, 1983, édition provisoire, 34 pages.

Rapport Gendron où le français était présenté comme étant "la langue des basses tâches et des petits revenus et non la langue de l'accession aux tâches supérieures et aux revenus qui en résultent"[25].

Les enquêtes sociologiques dans le domaine de la langue de travail montrent une francisation plus apparente que réelle. Si on observe par exemple que les circulaires et les formulaires sont de plus en plus en français, on ne peut prétendre à un progrès réel du français au sein de la main d'oeuvre. En effet, les enquêtes indiquent qu'au cours de la décennie soixante-dix, une proportion relativement stable des travailleurs francophones a fait usage de l'anglais au travail: "Dans l'ensemble du Québec, le tiers des travailleurs francophones utilisaient les deux langues au travail en 1982 comme en 1971; à Montréal, pour les mêmes années, c'était près de la moitié (47 %) des francophones qui utilisait les deux langues au travail"[26]. Par ailleurs, tout indique que les progrès seront lents à venir à en juger par les exigences linguistiques des employeurs envers leurs plus jeunes employés: aux francophones, on a exigé une connaissance de l'anglais dans 42 % des cas, tandis qu'aux anglophones, la connaissance du français n'a été demandée que dans une proportion de 29 %[27].

On pourrait croire que la langue des commerces et des ser-

---

25 Jacques Maurais, "Les domaines d'utilisation du français au Québec", conférence prononcée à Bilbao, Espagne, janvier 1984; à paraître: Québec, Conseil de la langue française, collection "Notes et documents".

26 D. Monnier, loc. cit., p. 4.

27 Ibid., p. 6.

vices, l'une des premières revendications des francophones des années soixante, ne pose plus de problèmes aujourd'hui. Bien qu'il y a eu manifestement progrès du français dans ce domaine, les enquêtes montrent qu'il est encore difficile pour certains francophones d'être servi en français. Dans les six mois qui ont précédé l'enquête de Bouchard et Beauchamp-Achim, "un Montréalais francophone sur six avait connu cette situation de ne pas pouvoir se faire servir dans sa langue"[28]. Sur ce point cependant, les francophones eux-mêmes ont leur part de responsabilité puisque 47,2 % d'entre eux poursuivent la conversation en anglais lorsqu'ils sont abordés dans cette langue. "Le droit d'être informés et servis en français" que garantit la Charte de la langue française (art. 5) n'est donc revendiqué qu'à moitié par les francophones eux-mêmes. Le laxisme des francophones s'observe également du côté des documents commerciaux. En effet, on préfère majoritairement ne pas protester devant des documents unilingues anglais:[29]

document	unilinguisme anglais [b]
mode d'emploi [a]	1/3
catalogues et dépliants	1/4
garantis	1/5

a) on trouve également une forte proportion de mauvaises traductions: 20%.

b) exprimé par la proportion de répondants.

28 Ibid., p. 8.

29 Ibid., p. 9.

Étant donné le petit nombre de quotidiens et d'hebdomadaires de langue anglaise en dehors de Montréal, on ne s'étonnera pas de trouver une plus forte proportion d'anglophones qui lisent des journaux de langue française que de francophones faisant la lecture de quotidiens et d'hebdomadaires anglophones. Par contre, en ce qui concerne les revues, 30 % des francophones lisent en anglais contre 26 % en sens inverse[30].

C'est dans le domaine de l'écoute de la télévision où l'on trouve les habitudes les plus contrastées. En effet,

> on constate que 29 % des heures d'écoute de la télévision vont à la télévision de langue anglaise chez les francophones adultes (35 % à Montréal et 45 % dans l'Outaouais), alors que les anglophones n'allouent que 12 % de leurs heures d'écoute à la télévision de langue française. Les allophones, pour leur part, consomment les deux tiers de leurs programmes télévisés en anglais[31].

Ce constat est relativement important car, étant donné le poids démographique des francophones au sein de la population du Québec, les enquêtes montrent que les deux tiers de la clientèle des canaux anglophones sont le fait de téléspectateurs de langue française. Par contre, anglophones et allophones réunis ne comptent que pour 4 % de la clientèle des canaux de télévision de langue française. À en juger par les réponses sur les motifs de l'écoute de la télévision en anglais, la qualité des émissions produites y est pour beaucoup[32]. Or,

---

30 Ibid., pp. 11-12

31 Ibid., p. 12.

32 Ibid., p. 13.

> les revenus tirés de la publicité étant relatifs à la cote d'écoute, plus les francophones regardent les émissions de télévision de langue anglaise, plus ils accroissent les revenus des stations qui les diffusent et plus aussi, ils privent de revenus les stations de langue française. La fragmentation du marché de la télévision par le développement de la câblodistribution, de la télévision à péage et peut-être aussi de la diffusion directe par satellite ne peuvent qu'aggraver encore les perspectives d'avenir de la télévision de langue française[33].

Conclusion

Une synthèse de la situation du français au Québec reste à faire. Bien que de nombreuses études sectorielles ont été accumulées au fil des ans, il nous manque un bilan d'ensemble. Si on se fiait à l'opinion des Québécois sur l'évolution du fait français depuis un quart de siècle pour écrire la conclusion d'un tel bilan, elle serait positive. Aux dires des Québécois eux-mêmes, les politiques linguistiques ont donné des résultats évidents.

L'analyse démolinguistique montre une nette amélioration de la situation du français au Québec: une fraction plus importante de la population du Québec est d'expression française[34], les non-francophones apprennent avec plus de conviction la langue de la majorité, le français est désormais la langue d'enseignement des enfants des immigrants venus s'installer au Québec depuis la Loi 101.

À moins d'un retournement imprévisible des facteurs qui ont placé le français en meilleure posture au Québec, on ne peut

---

33 Ibid., p. 32

34 La proportion de 82,5 % de francophones (langue d'usage) recensée en 1981 correspond au futurible "ML" de R. Lachapelle et J. Henripin: voir la figure 1 ci-contre.

Figure 1: Importance relative (%) des francophones (langue d'usage) aux recensements de 1971 et de 1981 et pour quatre futuribles de 1981 à 2001 (par bonds de cinq ans), Québec.

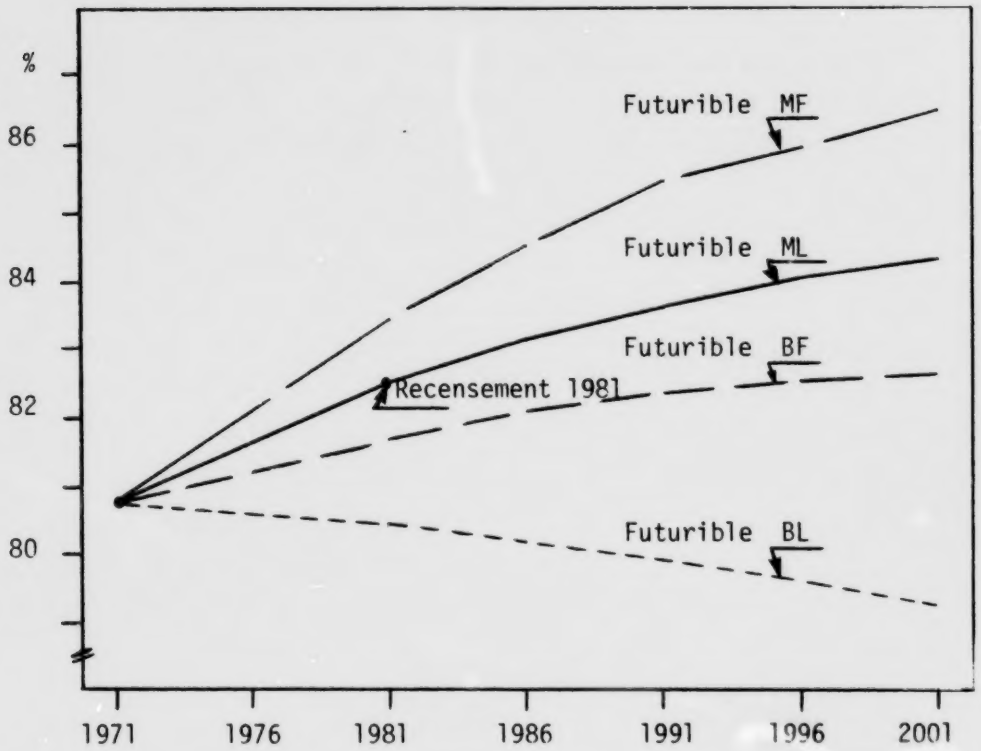

Sigles: M: conditions socio-économiques relativement mauvaise;
B: conditions socio-économiques relativement bonnes;
F: forte amélioration de la situation du français;
L: légère amélioration de la situation du français.

Sources: 1971 et 1981: recensements du Canada;
Futuribles: 1981 à 1996: données non publiées fournies par M. Réjean Lachapelle; 2001: R. Lachapelle et J. Henripin, La situation démolinguistique au Canada: évolution passée et prospective, Montréal, L'Institut de recherches politiques, 1980, page 301.

plus craindre une érosion du poids démographique des francophones[35], même si les études portant sur la mobilité linguistique n'indiquent pas encore — c'est trop tôt — de changements profonds de ce côté.

Mais il n'y a pas que la dimension démographique. Dans d'autres champs, en particulier celui de la sociolinguistique, la francisation ne se fait pas avec autant d'évidence[36]. Il apparaît même qu'elle soit plus apparente que réelle, plus lente que prévu.

---

35 Hubert Charbonneau, Jacques Henripin et Jacques Légaré, "La situation démographique des francophones au Québec et à Montréal d'ici l'an 2000", Le Devoir, 4 novembre 1969.

36 Même au plan démographique, l'accroissement de l'importance relative des francophones est surtout le fait d'un solde migratoire négatif très défavorable aux anglophones et d'une fécondité plus faible de ces derniers. De plus, il ne faut pas oublier que le poids démographique du Québec diminue dans l'ensemble du Canada, comme celui des francophones des dix provinces.

LA TRÈS FAIBLE FÉCONDITÉ DES QUÉBECOISES AFFECTE SURTOUT LES ANGLOPHONES

Etude présentée aux médias en mai 1984.

LA TRES FAIBLE FÉCONDITÉ DES QUÉBÉCOISES AFFECTE SURTOUT LES ANGLOPHONES*

Si les anglophones du Québec avaient une fécondité égale à celle des francophones, le nombre annuel des naissances dues aux Québécoises d'expression anglaise serait accru d'environ 30 %. En effet, nous observons un important écart dans le niveau de fécondité des groupes linguistiques où les couples anglophones viennent au troisième rang après les allophones (tous ceux d'une langue autre que le français et l'anglais) et les francophones. En dépit du fait qu'aucun de ces groupes linguistiques n'a une fécondité au-dessus du niveau nécessaire au remplacement à long terme des générations, la différence entre les anglophones d'une part, et les deux autres groupes linguistiques d'autre part, contribue, avec un solde migratoire négatif, à la baisse de l'importance démographique de la communauté anglophone au sein de la population du Québec. C'est ce qui ressort avec évidence de notre analyse de la fécondité des différents groupes linguistiques, peu importe que l'on répartisse les femmes qui ont accouché en 1981, selon la première langue qu'elles ont apprise dans leur enfance, ou selon la langue qu'elles utilisent habituellement à la maison.

La fécondité selon la langue maternelle

D'après les données du ministère des Affaires sociales, les naissances vivantes survenues au Québec en 1981 de mères de langue maternelle anglaise ne comptaient que pour 7,8 % seulement de l'ensemble

* L'auteur remercie M. Marc Tremblay qui lui a spontanément formulé quelques commentaires sur la première version de cette étude.

des naissances (voir le tableau 1) alors que Statistique Canada recensait la même année une population de langue maternelle anglaise comptant pour 11,0 % de la population du Québec. Afin de mesurer l'importance d'un nombre de naissances aussi faible pour la communauté anglophone, nous avons calculé ce qu'on appelle en démographie "l'indice synthétique de fécondité", c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants qu'auront dans leur vie les femmes âgées entre 15 et 49 ans en 1981[1] (tableau 1). Alors que cet indice se situait pour l'ensemble de la population à 1,6 enfants par femme, il n'était que de 1,3 pour les Québécoises de langue maternelle anglaise, tandis que les allophones avaient un indice de 2,0. Les francophones, pour leur part, se situaient au niveau de la moyenne (1,6 enfants par femme) de l'ensemble du Québec. Puisqu'il faut un indice d'environ 2,1 enfants par femme pour assurer le remplacement des générations, aucun des groupes linguistiques n'a de garanties pour l'avenir.

TABLEAU 1: Naissances et nombre moyen d'enfants par femme[1] selon la langue maternelle des mères, Québec, 1981.

Langue maternelle des mères	Naissances en 1981	%	Nombre moyen d'enfants par femme de 15 à 49 ans
Français	81 593	85,7	1,6
Anglais	7 407	7,8	1,3
Autres	6 247	6,6	2,0
Total	95 247	100,0	1,6

Note: 1) Il s'agit de l'"indice synthétique de fécondité".

Sources: voir l'annexe.

[1] Cette définition abrégée n'est vraie qu'à certaines conditions.

Afin de mesurer l'importance de la sous-fécondité des anglophones, on peut appliquer à la population féminine de langue maternelle anglaise âgée de 15 à 49 ans, les taux de fécondité par groupe d'âge de cinq ans de la population de langue maternelle française. C'est ainsi que l'on trouve qu'avec une fécondité égale à celle des francophones, les couples dont l'épouse est de langue maternelle anglaise auraient donné naissance à 9 600 enfants en 1981, soit 29,6 % de plus que les 7 400 comptés cette année-là. Avec ce nombre de bébés, c'est 9,9 % des naissances du Québec qui auraient été la part de la communauté anglophone au lieu de 7,8 %. Bien qu'un tel niveau de fécondité n'assurerait pas à long terme le remplacement des générations, il aurait au moins l'avantage, en ce qui a trait à l'accroissement naturel des anglophones, de maintenir l'importance démographique de cette minorité dans l'ensemble de la population du Québec. Chose certaine, il amènerait chaque année dans les classes de la maternelle du secteur d'enseignement de langue anglaise, un nombre suffisant d'écoliers anglophones pour faire augmenter ce secteur d'environ 20 %. Au lieu de cela, la sous-fécondité des anglophones devient un facteur négatif qui s'ajoute à un solde migratoire également négatif.

La fécondité selon la langue d'usage

Que l'on définisse les anglophones du Québec par la langue maternelle ou par la langue la plus couramment utilisée à la maison, l'importance de leur faible fécondité demeure la même. En effet, si les femmes de 15 à 49 ans, faisant usage de l'anglais à la maison, avaient une fécondité égale à celle de leurs compatriotes d'expression française, elles auraient mis au monde près de 2 700 bébés de plus en 1981, ce qui aurait augmenté le nombre de leurs berceaux de 30,4 %. Au lieu de ne compter que pour 9,3 % des naissances de 1981 (tableau 2),

la part des mères parlant habituellement l'anglais chez elles aurait été de 11,8 %. C'est là une différence appréciable quand on compare avec les 12,7 % de locuteurs anglais recensés au Québec cette même année.

TABLEAU 2: Naissances et nombre moyen d'enfants par femme[1] selon la langue d'usage des mères, Québec, 1981.

Langue d'usage des mères	Naissances en 1981	%	Nombre moyen d'enfants par femme de 15 à 49 ans
Français	82 265	86,4	1,7
Anglais	8 850	9,3	1,3
Autres	4 132	4,3	1,9
Total	95 247	100,0	1,6

Note et sources: voir tableau 1.

Pourtant, sachant que la mobilité linguistique a largement favorisé et favorise toujours le groupe anglophone, et sachant également que la fécondité des francophones et des allophones (langue maternelle) est plus élevée, on serait porté à formuler l'hypothèse que l'apport net des transferts linguistiques à la minorité d'expression anglaise réduirait les différences dans les niveaux de fécondité lorsqu'on répartit les naissances selon la langue d'usage des mères. S'il est vrai que les femmes qui ont effectué un transfert linguistique vers l'anglais ont ajouté aux 7 400 bébés mis au monde par les Québécoises de langue maternelle anglaise plus de 1 400 nouveaux-nés (8 850 - 7 407 = 1 443)[2], — haussant ainsi la part des naissances

[2] Il s'agit d'une différence nette car certaines anglophones (langue maternelle) ne parlent pas l'anglais à la maison.

de la communauté anglophone de 7,8 % à 9,3 % — l'indice synthétique de fécondité des femmes qui font régulièrement usage de l'anglais à la maison demeure égal à celui des Québécoises de langue maternelle anglaise, soit 1,3 enfants par femme. C'est donc dire que même si la mobilité linguistique enrichit la communauté anglophone en nombre absolu, elle ne leur amène pas des femmes dont le niveau de fécondité est plus élevé. On constate au contraire qu'elles ont, quant à leur fécondité, un comportement similaire à celui des Québécoises de langue maternelle anglaise plutôt qu'à celui de leurs groupes linguistiques d'origine. Dans le cas des allophones, il y a fort à parier qu'il s'agit d'allophones nées au Québec ou venues s'y installer depuis assez longtemps pour avoir effectué un transfert linguistique ainsi qu'un changement de valeurs qui amènent des modifications au nombre d'enfants qu'elles désirent.

L'avenir de la communauté anglophone du Québec

Les nations du monde occidental s'interrogent sur les conséquences d'une fécondité n'assurant plus le renouvellement des générations. Dans le cas du Québec, une fécondité plus faible que celle des autres provinces canadiennes, jumelée à un solde migratoire interprovincial négatif, réduit son importance démographique au sein du Canada. Or, comme la minorité anglophone du Québec souffre le plus des échanges migratoires avec les autres provinces, une fécondité plus faible que celle des autres groupes linguistiques du Québec contribue à l'affaiblissement de cette minorité dans la population québécoise.

La communauté anglophone du Québec se préoccupe beaucoup de son avenir. L'une de ses plus importantes préoccupations est de

faire en sorte que ses jeunes restent au Québec plutôt que d'élire domicile en Ontario ou dans une autre province canadienne. Par exemple, afin de favoriser un meilleur enracinement de leurs enfants au sein d'un Québec de plus en plus francophone, de nombreuses familles anglophones ont pris des moyens efficaces pour que leurs enfants apprennent le français. Cependant, il semble que la plus importante minorité du Québec ne voit pas que sa trop faible fécondité contribue de façon significative à la baisse de son poids démographique, dans les écoles comme dans l'ensemble de la population. Il est vrai, hélas, que le remède miracle en ce domaine n'existe pas, la décision d'avoir un enfant, comme celle de migrer, relevant en première instance des individus. Quoi qu'il en soit des décisions individuelles, le livre vert sur une politique de la famille que l'on doit rendre public prochainement devrait grandement intéresser les anglophones du Québec, ceux-là même qui pourraient en bénéficier le plus.

ANNEXE

Note sur les données et leur traitement

Le calcul des taux de fécondité par groupe d'âge et de l'indice synthétique de fécondité selon la langue maternelle et la langue d'usage des femmes au foyer, se fait à partir de deux sources: 1) les naissances selon l'âge de la mère et selon leur langue (maternelle et d'usage), 2) la population féminine du Québec âgée entre 15 et 49 ans, répartie également selon la langue. Par le formulaire des naissances vivantes, le ministère des Affaires sociales du Québec connaît, depuis 1975, la langue maternelle et la langue d'usage au foyer des femmes qui accouchent. Quant à la population féminine en âge de procréer, sa répartition selon les langues maternelle et d'usage n'est connue que pour les années 1971 et 1981, soit au moment de deux recensements canadiens. Nous sommes donc en mesure de calculer les taux de fécondité par groupes d'âge selon les langues pour l'année 1981. Les tableaux A-1 et A-2, tirés du recensement de 1981, présentent la population féminine de 15 à 49 ans, tandis que les tableaux A-3 et A-4 donnent les naissances vivantes de l'année 1981. On trouvera aux tableaux A-5 et A-6 les taux de fécondité par groupe d'âge.

Certaines remarques s'imposent quant au traitement des données:

1. La population féminine (tableaux A-1 et A-2):

   Les effectifs féminins de 15-49 ans, selon la langue maternelle et la langue d'usage, sont tirés d'une publication du Recensement de 1981 basée sur les données-échantillon à 20 %. Comme ces données-échantillon sous-estiment légèrement la population totale, nous avons majoré, pour chaque groupe d'âge, tous les effectifs selon la langue sur la base des données à 100 %.

   En dépit de cette correction, nos tableaux A-1 et A-2 sous-estiment la population réelle parce qu'un recensement n'est jamais exhaustif. Ceci a pour effet de donner des taux de fécondité par groupe d'âge supérieurs à la réalité.

2. Les naissances (tableaux A-3 et A-4):

2.1 Les "bilingues" et les inconnus:

Ces tableaux partagent les langues maternelles et d'usage en trois catégories: français, anglais, autres. Toutefois, les données fournies par le ministère des Affaires sociales du Québec comprennent une catégorie "bilingue", c'est-à-dire des mères dont la langue maternelle et/ou la langue d'usage est à la fois le français et l'anglais. De plus, ces données comptent également un certain nombre de cas où les langues ne sont pas connues. Ces cas sont très peu nombreux:

	langue maternelle		langue d'usage	
	N	%	N	%
Bilingues français-anglais	76	0,1	659	0,7
Inconnue	1 721	1,8	1 749	1,8

La coutume dans de tels cas voudrait que l'on répartisse les inconnus selon les mêmes proportions (prorata) où les mères ont déclaré une langue. Dans le cas des bilingues, ils devraient être répartis au prorata des francophones et des anglophones. Pour s'assurer que les différences de fécondité entre francophones et anglophones ne soient pas artificiellement accentuées par la répartition au prorata, nous avons opté pour un partage des inconnus qui donne aux anglophones et aux allophones le double de la proportion qui devrait leur être attribuée dans une répartition au prorata. De même pour les bilingues où la part réservée aux anglophones est doublée au désavantage des francophones.

2.2 Confidentialité:

Par mesure de confidentialité, les naissances de mères âgées de 40-44 ans et de 45-49 ans ont été regroupées pour former la catégorie 40-49 ans. Les taux donnés

aux tableaux A-5 et A-6 regroupent également ensemble toutes les mères âgées de 40 ans et plus. Toutefois, nos calculs des indices synthétiques de fécondité distinguent ces mères en deux groupes de cinq ans.

2.3 Statistiques officielles:

Les données des tableaux A-3 et A-4 n'ont aucun caractère officiel. Tout désaccord entre nos tableaux et les statistiques du ministère des Affaires sociales doit être tranché en faveur du M.A.S.

TABLEAU A-1: Population féminine de 15 à 49 ans selon la langue maternelle, par groupe d'âge de cinq ans, Québec, 1981.

Groupe d'âge	Langue manternelle[a]			Total[b]
	français	anglais	autres	
15-19	254 705	34 010	14 945	303 660
20-24	273 905	31 815	15 705	321 425
25-29	251 015	28 630	15 590	295 230
30-34	228 845	28 495	17 005	274 345
35-39	193 830	22 505	14 385	230 715
40-44	150 640	18 005	14 985	183 630
45-49	140 570	17 305	15 220	173 090

Sources: a) Statistique Canada, Recensement de 1981, Population: Langue maternelle, langue officielle et langue parlée à la maison, tableau 3 (basé sur les données-échantillon à 20 %) catalogue no 92-910; (données majorées).

b) Idem, Population: Age, sexe et état matrimonial, tableau 1 (basé sur les données à 100 %), catalogue no 92-901.

TABLEAU A-2: Population féminine de 15 à 49 ans selon la langue habituellement parlée à la maison, par groupe d'âge de cinq ans, Québec, 1981.

Groupe d'âge	Langue d'usage à la maison[a]			Total[b]
	français	anglais	autres	
15-19	253 675	39 140	10 835	303 660
20-24	273 115	37 650	10 665	321 425
25-29	250 185	34 135	10 915	295 230
30-34	228 450	33 960	11 940	274 345
35-39	193 125	27 250	10 350	230 715
40-44	149 975	22 275	11 375	183 630
45-49	140 535	21 645	10 915	173 090

Sources: a) et b): mêmes qu'au tableau A-1; mêmes remarques.

TABLEAU A-3: Naissance selon le groupe d'âge et la langue maternelle de la mère, Québec, 1981.

Groupe d'âge	Langue maternelle			Total
	français	anglais	autres	
15-19	3 726	423	341	4 490
20-24	24 736	1 789	1 603	28 128
25-29	33 920	2 809	2 232	38 961
30-34	15 506	1 858	1 498	18 862
35-39	3 323	465	467	4 255
40-49	383	63	106	551
Total	81 593	7 407	6 247	95 247

Sources: Québec, ministère des Affaires sociales, fichier des naissances vivantes, 1981.

TABLEAU A-4: Naissances selon le groupe d'âge et la langue d'usage de la mère au foyer, Québec, 1981.

Groupe d'âge	Langue d'usage au foyer			Total
	français	anglais	autres	
15-19	3 758	434	298	4 490
20-24	24 918	2 084	1 126	28 128
25-29	34 144	3 381	1 436	38 961
30-34	15 681	2 277	904	18 862
35-39	3 372	588	296	4 255
40-49	393	86	72	551
Total	82 265	8 850	4 132	95 247

Sources: Québec, ministère des Affaires sociales, fichier des naissances vivantes, 1981.

TABLEAU A-5: Taux de fécondité pour 1 000 femmes selon le groupe d'âge et selon la langue maternelle, Québec, 1981.

Groupe d'âge	Langue maternelle			Total
	français	anglais	autres	
15-19	14,6	12,4	22,8	14,8
20-24	90,3	56,2	102,1	87,5
25-29	135,1	98,1	143,2	132,0
30-34	67,8	65,2	88,1	68,8
35-39	17,1	20,7	32,5	18,4
40-49	1,3	1,8	3,5	1,5

Sources: données du tableau A-3 divisées par celles du tableau A-1 (multipliées par 1 000).

TABLEAU A-6: Taux de fécondité pour 1 000 femmes selon le groupe d'âge et selon la langue d'usage au foyer, Québec, 1981.

Groupe d'âge	Langue d'usage au foyer			Total
	français	anglais	autres	
15-19	14,8	11,1	27,5	14,8
20-24	91,2	55,3	105,6	87,5
25-29	136,5	99,1	131,6	132,0
30-34	68,6	67,1	75,7	68,8
35-39	17,5	21,6	28,6	18,4
40-49	1,4	2,0	3,2	1,5

Sources: données du tableau A-4 divisées par celles du tableau A-2 (multipliées par 1 000).

LE BILINGUISME DES FRANCOPHONES ET DES ANGLOPHONES

Etude présentée aux médias en décembre 1984.

LE BILINGUISME DES FRANCOPHONES ET DES ANGLOPHONES *

Que l'on observe la population canadienne dans son ensemble, ou que l'on compare le Québec avec le reste du Canada, il apparaît clairement que la connaissance du français et de l'anglais a fait du progrès partout. Le modèle général qui se dégage d'une comparaison entre les Canadiens de langues maternelles française et anglaise montre un bilinguisme plus répandu chez ceux qui sont placés en situation de minorité. A l'aide des recensements canadiens nous allons brièvement comparer le bilinguisme des francophones et des anglophones, en examinant de plus près la situation qui prévaut dans l'ouest de l'île de Montréal.

Le Canada

Les données recueillies par Statistique Canada lors des recensements montrent une progression de la connaissance du français et de l'anglais. Entre 1971 et 1981, la proportion des Canadiens qui se sont déclarés capables de soutenir une conversation dans les deux langues officielles a augmenté de 13,4 % à 15,3 %. Alors qu'en 1971 on comptait 2,9 millions de Canadiens pouvant s'exprimer en français et en anglais, c'est tout près de 3,7 millions qu'on dénombrait dix ans plus tard. C'est là un important accroissement de 27 % de la population bilingue, tandis que l'ensemble de la population canadienne n'augmentait que de 12 %.

---

* L'auteur remercie M. Jacques Maurais et M. Daniel Monnier, tous deux du Conseil de la langue française, pour leurs commentaires sur une première version de cette note.

Cet accroissement du bilinguisme au Canada ne s'est pas produit également, ni au plan géographique ni d'un groupe linguistique à l'autre. Alors qu'au Québec la proportion des bilingues est passée de 27,6 % à 32,4 %, elle n'a gagné qu'à peine un point dans le reste du Canada: de 8,0 % en 1971, les bilingues français-anglais ne représentaient que 9,1 % des Canadiens vivant à l'extérieur du Québec en 1981. Les gains plus spectaculaires du bilinguisme au Québec par rapport au reste du Canada s'expliquent par le fait que plus de la moitié (51,3 %) des nouveaux bilingues de la décennie soixante-dix ont été recensés au Québec en 1981. Dans l'ensemble des 3,7 millions de Canadiens qui pouvaient s'exprimer en français et en anglais en 1981, 56,1 % étaient des Québécois, ce qui représente plus du double de l'importance démographique du Québec dans la Confédération.

Minoritaire dans l'ensemble du Canada, la communauté francophone est celle qui compte la proportion de bilingues la plus élevée du pays. Tandis que les anglophones se disaient en 1981 aptes à converser dans les deux langues officielles dans une proportion de 7,6 %, les Canadiens dont la langue maternelle est le français ont reconnu être bilingues dans une proportion de 36,2 %.

C'est évidemment en dehors du Québec que l'on trouve la plus forte proportion de bilinguisme chez les francophones. Au recensement de 1981, à l'extérieur du Québec, 78,9 % des francophones se sont déclarés en mesure de soutenir une conversation en français et en anglais, comparativement à seulement 5,4 % des Canadiens de langue maternelle anglaise. C'est là un important écart de 73,5 % points qui s'accroît davantage lorsqu'on ajoute aux francophones bilingues ceux qui, de langue maternelle française, se déclarent unilingues anglais. En effet, l'addition de 40 345 "francophones" qui se disent incapables de soutenir une conversation en français mais qui peuvent parler anglais, porte à 83,2 % la proportion de francophones hors Québec qui s'estiment être en mesure de converser en anglais.

Le Québec et la région de Montréal

Au Québec, la situation est inversée. Minoritaires, les Québécois de langue maternelle anglaise se sont affirmés bilingues en 1981 dans une proportion de 53,4 % tandis que la majorité francophone croit être en mesure de s'exprimer en français et en anglais dans une proportion de 28,7 %. En termes relatifs, l'augmentation du bilinguisme chez les anglophones s'est avérée impressionnante au cours de la dernière décennie avec un gain de près de 17 points (36,7 % en 1971) comparativement à 3 points chez les francophones (25,7 % en 1971). L'important progrès du bilinguisme au sein de la communauté anglophone du Québec s'inscrit dans le prolongement d'un intérêt marqué pour le français observé depuis les débuts de la Révolution tranquille (1). En nombres absolus, parmi les 401 330 nouveaux bilingues dont le Québec s'est enrichi entre 1971 et 1981, 253 555 sont de langue maternelle française (63,2 %), 81 295 de langue maternelle anglaise (20,3 %) et 66 480 de langues maternelles diverses (16,6 %).

Le fait que près des trois quarts des anglophones du Québec demeurent dans la région métropolitaine de Montréal place les deux principales communautés linguistiques dans des situations de contact fort différentes d'une région à l'autre. Nul doute que les francophones qui vivent en contact étroit avec de nombreux anglophones, voire une majorité d'entre eux, sont dans une plus large proportion habiles à parler anglais. De même, dans les régions où quelques milliers de Québécois de langue maternelle anglaise vivent au sein d'une forte majorité de francophones, on peut espérer trouver une plus grande proportion d'anglophones bilingues. Par exemple, plus de trois francophones sur quatre des villes de Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux et Dorval, où les anglophones sont en nette majorité, se sont déclarés bilingues au recensement de 1981. De même, les minorités anglophones de Québec, Sainte-Foy et Charlesbourg se sont dites

aptes à parler français aussi bien qu'anglais dans des proportions de plus de 80 %.

L'écart de près de 25 points que nous avons observé entre les proportions d'anglophones et de francophones bilingues (53,4 % comparativement à 28,7 %) est réduit de plus de la moitié lorsqu'on ne considère que la région métropolitaine de recensement de Montréal. En effet, au recensement de 1981, les francophones de cette région se sont déclarés bilingues dans une proportion de 42,5 %, en comparaison avec 53,0 % pour les anglophones, pour un écart qui n'est plus que de 10,5 points. En nombres absolus, la région de Montréal comptait en 1981 1 259 805 bilingues dont 813 850 francophones (64,6 %), 271 500 anglophones (21,6 %) et 174 455 allophones (13,8 %). En contact avec près des trois quarts des anglophones du Québec, les francophones de la région de Montréal ont plus d'occasions et de motivation à apprendre l'anglais que les francophones de l'extérieur de la région métropolitaine, bilingues à 20,7 % seulement. Ne formant que 18,3 % de la population de la région de Montréal, les anglophones sont bilingues dans une plus grande proportion que la majorité d'expression française, confirmant ainsi l'observation générale voulant que les minorités soient plus bilingues que les majorités.

L'ouest de l'île de Montréal

Ce constat d'une plus grande proportion de bilingues dans les communautés linguistiques minoritaires nous amène à nous interroger sur la situation qui prévaut lorsque francophones et anglophones comptent des effectifs égaux. Là où on a recensé des Québécois de langue maternelle anglaise en nombre à peu près identique à celui des francophones, c'est dans la partie ouest de l'île de Montréal. Dans l'ensemble des 22 localités à l'ouest de la ville de Montréal,

où réside le tiers des anglophones du Québec, on a dénombré au recensement de 1981, 223 605 anglophones et 217 720 francophones, soit 50,7 % et 49,3 % respectivement (abstraction faite des allophones). Les proportions de ceux qui se sont déclarés en mesure de s'exprimer en français et en anglais sont de 48,9 % pour les anglophones et de 61,9 % pour les francophones, soit une différence de 13 points en faveur cette fois-ci des francophones.

L'examen des proportions de bilingues chez les francophones et les anglophones de chacune des 22 localités de l'ouest de l'île de Montréal est particulièrement intéressant. On observe d'abord que la proportion des francophones habiles à s'exprimer dans les deux langues dépasse celle des anglophones dans 20 localités, les deux seules exceptions étant Saint-Pierre et Sainte-Geneviève, deux petites villes où la minorité anglophone ne compte que quelques centaines de membres (870 et 370 respectivement). Ces deux localités sont d'ailleurs les seules où les francophones sont bilingues dans une proportion inférieure à 50 % tandis que 11 localités ont recensé moins de un anglophone sur deux capable de soutenir une conversation en français comme en anglais. Remarquons également que dans toutes ces localités on a recensé moins de deux anglophones sur trois ayant déclaré savoir s'exprimer en français et en anglais. Par contre, dans 15 de ces localités, plus des deux tiers des francophones se sont déclarés bilingues; la proportion de francophones bilingues dépasse même 75 % dans la moitié de ces localités.

Au coeur même de la région métropolitaine de Montréal, là où on trouve la plus forte concentration d'anglophones du Québec, les francophones s'avèrent nettement plus bilingues que les Québécois de langue maternelle anglaise. Pourtant, l'environnement immédiat de ce noyau de 22 localités de l'île de Montréal est majoritairement fran-

TABLEAU 1

Importance relative (%) du bilinguisme français-anglais chez les francophones et les anglophones (langue maternelle) de 22 localités de l'ouest de l'île de Montréal, 1981

Localités	Langue maternelle	
	française %	anglaise %
Baie d'Urfé	78,5	51,5
Beaconsfield	85,8	44,5
Côte Saint-Luc	77,8	55,9
Dollard-des-Ormeaux	77,1	45,6
Dorval	75,2	47,5
Hampstead	77,1	62,7
Kirkland	77,3	46,9
Lachine	50,1	46,7
LaSalle	58,6	43,2
Mont-Royal	79,0	64,7
Montréal-Ouest	92,8	50,5
Outremont	67,3	55,7
Pierrefonds	61,3	47,3
Pointe-Claire	76,2	42,2
Roxboro	67,9	43,6
Saint-Laurent	65,0	52,6
Saint-Pierre	45,1	54,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	69,6	54,5
Sainte-Geneviève	40,4	41,9
Senneville	72,7	50,4
Verdun	51,8	40,2
Westmount	85,3	62,0
Moyenne pondérée	61,9	48,9

Source: Recensement du Canada de 1981, cat. 93-929, tableau 1.

cophone. En soustrayant les populations de ces 22 localités de l'ouest de l'île de Montréal, la région métropolitaine de recensement compte près de 1,7 millions de francophones contre un peu moins de 290 000 anglophones. Les villes voisines de Laval, Montréal et Longueuil, pour ne prendre que les trois plus importantes, sont francophones dans des proportions de 80,7 %, 65,5 % et 93,0 % respectivement.

Conclusion

Cette brève étude montre un progrès généralisé du bilinguisme des individus partout au Canada. En général, le bilinguisme est plus répandu au sein des minorités, en particulier chez les francophones hors Québec (78,9 %) et les anglophones du Québec (53,4 %). Mais lorsque les francophones et anglophones se retrouvent ensemble avec des effectifs à peu près égaux, les premiers se révèlent bilingues dans une proportion plus forte que les seconds. C'est le cas des 22 localités les plus à l'ouest de l'île de Montréal où les résidents de langue maternelle française sont nettement plus nombreux à pouvoir s'exprimer dans les deux langues, même si l'environnement immédiat est majoritairement francophone.

Les données censitaires que nous avons utilisées font état de l'évaluation que les Canadiens donnent de leur connaissance du français et de l'anglais. Outre le fait que de nombreuses personnes répondent pour tous les autres membres de leur famille ou de leur ménage, il est permis de s'interroger sur l'adéquation qu'il faut faire entre l'évaluation donnée lors d'un recensement et la capacité réelle à soutenir une conversation en français et en anglais. Aucune étude systématique de l'évaluation objective du bilinguisme n'a été faite. Toutefois, certaines enquêtes ont apporté quelques informations suffisantes pour justifier l'hypothèse selon laquelle les francophones

du Québec sous-estimeraient leur habilité à soutenir une conversation en anglais.

Si l'écoute de la télévision peut refléter les aptitudes réelles à parler le français et l'anglais, on vérifie une assez bonne correspondance chez les anglophones. Alors qu'ils se sont déclarés bilingues en 1981 dans une proportion de 53,4 %, ils sont 46,4 % à écouter la télévision dans les deux langues, et 1,2 % en français seulement, pour un total de 47,6 %. Par contre chez les Québécois de langue maternelle française, l'écoute de la télévision dans les deux langues est le fait de 54,1 % d'entre eux, et en anglais seulement pour 3,4 % des francophones interrogés (2). On peut s'étonner que d'une part, 57,5 % des francophones regardent la télévision en anglais, et que d'autre part seulement 28,7 % déclarent être en mesure de dialoguer en anglais. Cela est d'autant plus étonnant que les francophones consacrent en moyenne 5,1 heures par semaine à la télévision d'expression anglaise, comparativement à 2,1 heures d'écoute de la télévision francophone chez les Québécois de langue maternelle anglaise (3). Outre l'écoute de la télévision dans la langue seconde, rappelons que l'occupation de postes effectivement bilingues sur le marché du travail, compte-tenu de la capacité de la main d'oeuvre d'un groupe linguistique donné, montre une forte avance des francophones sur les anglophones (4).

Quoiqu'il en soit de cette réserve, le bilinguisme a sûrement fait des progrès, surtout au Québec. Qu'il ait fait un important progrès depuis la Révolution tranquille auprès des anglophones montre que la plus importante minorité participe à la progression du fait français au Québec. Que le nombre de bilingues ait augmenté de 20,3 % chez les francophones eux-mêmes (comparativement à un accroissement de 9,0 % du nombre de francophones) démontre que les lois linguistiques de la dernière décennie n'ont pas été interprétées

comme autant d'encouragement à s'isoler de l'Amérique anglo-saxonne. D'ailleurs, le dernier avis du Conseil supérieur de l'Éducation rappelait comment les communautés francophones et anglophones du Québec expriment avec force leurs attentes pour un enseignement efficace de l'anglais et du français langues secondes (5).

RÉFÉRENCES

(1). Jacques Maurais, Le bilinguisme de masse au Québec, Québec, Conseil de la langue française, communication présentée au symposium international "Problèmes de glottopolitique" (Rouen, septembre 1984), 19 pp.

(2). Sylvie Beauchamp et Pierre Bouchard, Le français et les médias: les habitudes des Québécois, Québec, Conseil de la langue française, collection "Dossiers" no 11, 1982, p. 80.

(3). Ibid., p. 94; notons que le temps moyen hebdomadaire consacré à la télévision est à peu près le même pour les deux groupes, soit 17,5 heures pour les francophones et 17,2 heures pour les anglophones.

(4). Daniel Monnier, L'usage du français au travail, Québec, Conseil de la langue française, collection "Dossiers" no 15, 1983, p. 62.

(5). Conseil supérieur de l'Éducation, "L'enseignement des langues secondes dans les écoles primaires et secondaires", Québec, Avis au ministre de l'Éducation, novembre 1984, pp 13-15.

DEUXIÈME PARTIE

LES LANGUES D'ENSEIGNEMENT

THE IMPACT OF LANGUAGE POLICIES ON ENROLLMENT IN PUBLIC SCHOOLS IN QUEBEC

Paper presented Before the Canadian Population Society at the Learned Societies Conference, Dalhousie University, Halifax, June 1981.

THE IMPACT OF LANGUAGE POLICIES ON ENROLLMENT IN PUBLIC SCHOOLS IN QUÉBEC*

Before dealing with the core of my topic which is "The Impact of Language Policies on Enrollment in Public Schools", I fell it necessary to describe those policies generally, taking note of the fact that they did not appear out of the blue but are, on the contrary, the result of a debate which has been carried on now for close to a quarter of a century.

The full history of the French language in Québec remains to be written. Nonetheless, it is possible to outline its main chapters.

We learn that the "French Question" in Québec dates back to the time when New France was ceded to the English. In addition, basing ourselves on what Guy Bouthillier and Jean Meynaud illustrated in their 800 page text published in 1972, each generation of Quebecers since 1760 has addressed itself to the issue of the state of a language which has seen its minority in North America steadily worsen.

---

* The author is thankful to his colleague Thomas J. Mulcair for the English translation of this paper and also for helpful professional comments. Roderic Beaujot's comments following the presentation were fully appreciated.

For about the last twenty-five years a major change has taken place in the debate which surrounds the language issue. This change has been characterized by an ever-growing conviction on the part of Québec's francophones that the problem concerning their language is not merely a linguistic one. On the contrary, the quality of that language is a function of its status: be it social, economic, demographic, political or other. In other words, it is becoming increasingly clear that any step taken with a view to improving the quality of the language would be futile if the global status of French in Québec were not enhanced at the same time (Corbeil, 1980, pp. 31-41).

The status of a language cannot, however, change without government intervention. Although one frequently sees a State acting indirectly in language matter — as was the case, for example, in numerous African and European nations — it is rare to see public authorities voluntarily adopting coercive measures in this area (Corbeil, 1980, pp. 7-11). Québec is no exception to the rule and so it was not until July of 1974, almost twenty years after the first calls were made for serious interventions, that the "Official Language Act" — Bill 22 — was adopted.

It would be to excede the bounds of this brief exposé to try and touch on all aspects of a linguistic policy. However, from a demographic viewpoint, it is the school question which draws our attention since the demographic status of the French language in Québec depends, first and foremost, upon the integration of the children of immigrants into the French school system (Charbonneau and Maheu, 1973, pp. 303-304).

It was in November 1969 that the first law in this domain — Bill 63 — was adopted by the Québec Government. Although this "Act to promote the French language in Québec" required the Ministers of Immigration and Education to encourage those arriving in Québec to have their children educated in French, it established at the same time the principle of "freedom of choice" of language of instruction (St-Germain, 1980, p. 3) even though some studies had shown the necessity of more substantial action (Charbonneau, Henripin and Légaré, 1969). In addition, Bill 63 confided the Office de la langue française (which, by the way, was created well before — in 1961) with the task of promoting, by means of incentives, the use of French as the language of business and of work (Corbeil, 1980, p. 55).

It soon became obvious that this way of doing things was not producing the desired results. On the one hand, the work of the Office illustrated the fact that the implantation of French as the language of work required a degree of stringent planning which would be impossible to realize by way of mere incentives (Corbeil, 1980, p. 58). On the other hand, free choice for immigrants meant that they were still able to opt massively for English education (Duchesne, 1973, pp. 6-10). The time had come to adopt more effective and efficient measures to achieve the desired goals (Charbonneau and Maheu, 1973, pp. 299-304).

It was thus that Bill 22, a law which went much further than its predecessor, was adopted some five years later — in July of 1974. With respect to the language of instruction, Bill 22 did away with freedom of choice for kindergarten, elementary and secondary children attending public schools. Only those pupils possessing a sufficient knowledge of English could be

educated in that language (St-Germain, 1980, p. 3). The criterion chosen to determine access to English schooling proved, however, to be most unpopular since young children were required to take language tests in order to measure the extent of their knowledge of English. In addition, from a demographic standpoint, Bill 22 still enabled a large majority of immigrants access to English schools (M. Amyot, 1977, pp. 139-160).

A mere three years after Bill 22 came into effect, the Québec Government was again compelled to legislate in linguistic matters making in the third intervention — each by a different government — in less than eight years. This most recent piece of legislation entitled, The Charter of the French Language (commonly known as Bill 101) was adopted in August 1977. The Charter establishes French as the language of instruction in the public schools of Québec, but allows access to English education in certain cases, principally for those children of whom at least one parent attended elementary school in English in Québec. It also respected the "acquired rights" of certain families already domiciled in Québec at the time of the law's passing even if neither of the parents had studied in Québec at the elementary school level (St-Germain, 1980, p. 3; St-Germain, 1981, pp. 1-2).

Since the Charter of the French Language came into effect, three school years have been completed and for which figures are available. Although it normally takes twelve years to fully renew a generation of children from kindergarten classes through secondary school, it is nevertheless possible to assess the impact of this most recent piece of language legislation and summarily compare it to the situation which existed starting with Bill 63 in 1969.

Table 1 sets out the percentage of children enrolled in English sector public schools in Québec for the school years 1969-1970 through 1979-1980 (column 1) as well as the percentage of those who indicated that English was their mother tongue (column 2). A simple reading of Table 1 makes one fact clear: the proportion of school children enrolled in the English sector always exceeds that of those whose mother tongue is English. In no instance do we find the difference between columns 1 and 2 being less than three points. From the adoption of Bill 63 in 1969-1970 through the second year under Bill 22 (the 1975-1976 school year) the proportion of children enrolled in English schools increased from 15,6 % to 16,7%. During 1974-1975, the very year that Bill 22 was adopted, the difference between the percentage enrolled in English schools and the percentage of English mother tongue reaches its peak: 4,7 points.

Adressing ourselves to the last three years, — that period during which the Charter of the French Language applied, — we find that right from the outset the impact is obvious. In effect, with 16,3 % enrolled in English schools, we note a percentage which is less than that which existed during the three years when Bill 22 applied. In 1978-1979, we see a return to the percentage which had existed some ten years earlier: 15,6 %. Finally, last year, the proportion of students enrolled in English schools fell, for the first time, below 15 %.

The difference between the percentage of those students enrolled in English schools and those who gave English as their mother tongue is in fact much greater when one examines the school figures for the Island of Montreal where about 60 % of Québec's pupils enrolled in the English sector live (St-Germain, 1980, p. 55)

TABLE 1

Percentage of pupils enrolled in English public schools at the elementary and secondary levels and the percentage of those whose mother tongue is English, Québec, school years 1969-1970 through 1979-1980.

School year	Language of instruction (1)	Mother tongue (2)	Percentage point difference (3)=(1)-(2)	Language Law in force
1969-1970	15,6	12,5	3,1	
1970-1971	15,7	12,2	3,5	Bill 63
1971-1972	15,7	11,6	4,1	(Nov. 1969)
1972-1973	15,6	11,3	4,3	
1973-1974	16,0	11,6	4,4	
1974-1975	16,5	11,8	4,7	Bill 22
1975-1976	16,7	12,4	4,3	(July 1974)
1976-1977	16,6	12,2	4,4	
1977-1978	16,3	12,1	4,2	Bill 101
1978-1979	15,6	11,4	4,2	(August 1977)
1979-1980	14,8	11,1	3,7	

Sources: - From 1969-1970 to 1976-1977: St-Germain, 1980, pp. 18-20;
- For 1977-1978 and 1978-1979; St-Germain, 1981, pp. 8-10;
- For 1979-1980: Paillé, 1981, p. 35.

and where, in addition, the majority of immigrants arrive (Groupe de travail interministériel, 1981, p. 19). In the elementary and secondary public schools on Montreal Island, English was the language of instruction for close to 40 % of the children enrolled, whereas the proportion of that population of English mother tongue was only 27 % (Paillé, 1981, p. 35). Because it requires more than a decade to renew an entire school system, only in 5 or 6 years will we be able to compile complete and final statistics on Bill 101's impact on the language of instruction.

There is another way of analyzing the impact of the Charter of the French Language: since the access to English schools has been limited to Québec's Anglophone community, — defined by the language of education — it follows that newly arrived immigrants must henceforth enrol their children in French school. We unfortunately do not have any data pertaining to the year of arrival of immigrant children. Nonetheless, although not all of those whose mother tongue is neither French nor English are immigrants who have arrived since August 1977, a study of their distribution according to language of instruction is most revealing. Table 2 sets out for the same period of 1969-1970 through 1979-1980 the percentage of those whose mother tongue is neither French nor English who studied in each of those languages.

Although more of these students attended French school in 1973-1974 (18,6 %) than did in 1969-1970 (14,9 %), during this period of free choice of language of instruction we still see a clear preference for English-language schooling. Despite the fact that 1971 census figures show that only 13,1 % of Québec's population was Anglophone (mother tongue), this community still attracted 4 out of 5 children, whose mother tongue was neither French nor English, to its schools.

TABLE 2

Distribution according to language of instruction of pupils in the public school system whose mother tongue is neither French nor English (elementary and secondary levels), Québec, 1969-1970 through 1979-1980.

School Year	Language of instruction		Total
	French %	English %	%
1969-1970	14,9	85,1	100
1970-1971[a]	—	—	—
1971-1972	15,0	85,0	100
1972-1973	16,7	83,3	100
1973-1974	18,6	81,4	100
1974-1975	21,4	78,6	100
1975-1976	21,9	78,1	100
1976-1977	20,5	79,5	100
1977-1978	23,5	76,5	100
1978-1979	27,2	72,8	100
1979-1980	35,7	64,3	100

Note: a) data not available.

Sources:
- From 1969-1970 to 1976-1977: St-Germain, 1980, p. 22;
- For 1977-1978 and 1978-1979: St-Germain, 1981, p. 9;
- For 1979-1980: Ministère de l'Education du Québec, fichier "Elèves standard", not published.

It was only with the restrictions of Bill 22 that the French schools were able to admit more than 20 % of this population. However, it was necessary to await the Charter of the French Language before seeing this proportion increase considerably on a year to year basis. Last year (1979-1980) French public schools admitted for the first time in their history more than one third of these school children. But it will take several more years before almost all of them will be attending French schools. Nevertheless, Bill 101 is already producing results; for the last two years, French kindergarten classes have been receiving more than half ot those students whose mother tongue is neither French nor English (St-Germain, 1981, p. 12-13).

Polls indicate that a very large majority of Quebecers are satisfied that the Charter of the French Language is producing the desired results concerning the language of instruction. One must not, however, think that Québec's French majority is now permanently protected. In effect, within the framework of the patriation of the "Canadian Constitution", the Government of Canada is proposing a Charter of Rights and Freedoms some provisions of which — in particular section 23 — conflict with chapter eight of Bill 101. Let us examine briefly the manner in which section 23 of the proposed Charter of Rights and Freedoms defines the criteria of admissibility to primary and secondary school instruction in the minority language of a given province.

In Québec, which is of course the only Canadian province where Anglophone are in a minority situation, should section 23 apply fully, the following children would be allowed to attend English school:

1) The children of citizens of Canada whose first language learned and still understood is English;

2) The children of citizens of Canada who received their primary or secondary school instruction in English in Canada;

3) The children of citizens of Canada who have studied or are studying in English at the primary or secondary school level in Canada, as well as their brothers and sisters.

Not only do these provisions enter into direct conflict with those of the Charter of the French language, they represent a backward step from the gains made since August of 1977. In effect a large proportion of children of immigrants who have arrived in Québec from other countries, and all but a few of the children of immigrants who have arrived from other Canadian provinces since August of 1977 would be allowed to transfer from French to English school.

It is well worth noting that the proposed Charter of Rights and Freedoms uses the mother tongue criterion which, as stated, has already proven unworkable in practice. In effect, this criterion cannot be verified. In order to be applied, it is necessary to either base oneself on the declaration of an individual or use tests wich, in reality, can only measure the "knowledge" of a language. Given Québec's recent experience, there is a grave risk that we will once again find ourselves in a "freedom of choice" situation for all but few interprovincial immigrants. The same would also apply to a substantial proportion of international immigrants once they acquire Canadian citizenship.

Two avenues are therefore open to us to assess the effects of section 23 of the Charter of Rights and Freedoms on the distribution according to language of instruction of the school population of 1979-1980; we will thus presume that the Canadian Constitution was patriated in August of 1977 in the place and stead of the Charter of the French Language. The first path we will follow is one where French speakers as well as those whose mother tongue is neither French nor English declare their true mother tongue. In the second situation, it is hypothesized that in actual fact the mother tongue (first language learned and still understood) criterion is widened to include all those who possess a sufficient knowledge of the English language — as was the case under Bill 22.

Table 3 sets out the results obtained by the "Groupe de travail interministériel" composed of four demographers, and published two months ago by the Conseil de la langue française (1981, pp. 23-32).

We note, first of all, that even in the hypothesis where every Canadian citizen declares his or her true mother tongue, the proportion of students enrolled in English public schools would remain above 15 %. That is a minimum figure since we were unable to evaluate all of the categories of children who would become eligible to English school by virtue of section 23 of the Federal proposals.

Under the second hypothesis, which is the most realistic going by past experience, the proportion of pupils studying in English would reach 16,2 %. This percentage, though less than that existant at the time when Bill 101 was adopted, is still greater than that observed at the time of the adoption of Bill 22.

TABLE 3

Distribution according to language of instruction of pupils enrolled in Québec's public school for the 1979-1980 school year assuming the Charter of Rights and Freedoms had been adopted in August of 1977 and under two hypotheses for the full application of section 23 of the Charter.

Language of instruction	Hypothesis 1: mother tongue criterion		Hypothesis 2: knowledge of English criterion	
French	1 073 400	84,9	1 059 400	83,8
English	190 900	15,1	204 900	16,2
Total	1 264 300	100,0	1 264 300	100,0

Source: Groupe de travail interministériel, 1981, pp. 29 et 31,

At this point it is necessary to make one very important note: the results we find in Table 3 do not take into account Québec's migratory deficit which has been less favourable since 1976 than in years preceding. This important question of migrations, both interior and international, would itself merit a thorough analysis. It is, however, possible to present some data.

Statistics Canada's figures on interprovincial migrations (catalogue 91-208) show a negative migratory balance for Québec of 19 100 children aged 0-17 years for the census years 1977-1978 through 1979-1980 compared to a negative balance of 7 200 for the three years preceding the sanction of Bill 101. Retaining but 2/3 of these balances in order to eliminate those children who would be of pre-school age, we see that the difference between these two periods is -11 900. The thought that the Charter of the French Language alone is responsible for the difference between two so short periods is far from our minds. Nonetheless, we remark that with reference to our second hypothesis, it would have taken merely 6 000 more students in English public schools for the school year 1979-1980 to completely eliminate the effects of Bill 101.

An impressive study by demographers Réjean Lachapelle and Jacques Henripin, commissioned by the Federal-Provincial Relations Office, and published less than a year ago, concluded that it was necessary to protect the French Language in Québec. The authors state: "It is difficult to see how Québec could return to a "laissez-faire" policy in language matters within the next thirty years" (Lachapelle and Henripin, 1980, p. 295).

This brief exposé leads us to conclude that the Charter of Rights and Freedoms proposed by the Canadian Government conflicts with Québec's Charter of the French Language. It would adversely affect all of Québec, and especially the Hull Region where only last year almost 38 % of the children enrolled in the English sector of the public school system were born in one of the other nine provinces (Paillé, 1981, p. 50).

REFERENCES

AMYOT, Michel, 1977, "La langue et l'école: essai de synthèse", in Michel Amyot ed, La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française, Québec, Conseil de la langue française, "Documentation", n° 5, 1980, 160 pages.

BOUTHILLIER, Guy and Jean MEYNAUD, ed., 1972, Le choc des langues au Québec, 1760-1970, Montréal, Les presses de l'Université du Québec, xlv-768 pages.

CHARBONNEAU, Hubert, Jacques HENRIPIN and Jacques LEGARE, 1969, "La situation démographique des francophones au Québec et à Montréal d'ici l'an 2000", Le Devoir, (November 4th).

CHARBONNEAU, Hubert and Robert MAHEU, 1973, Les aspects démographiques de la question linguistique, Québec, l'Editeur officiel du Québec, Synthèse S3 réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, 440 pages.

CORBEIL, Jean-Claude, 1980, L'aménagement linguistique au Québec, Montréal, Guérin éditeur limitée, collection "Langue et société", 154 pages.

DUCHESNE, Louis, 1973, La situation des langues dans les écoles du Québec et ses régions administratives (1969-70 à 1972-73), Document synthèse, Québec, ministère de l'Éducation, document "Démographie scolaire" n° 9-14S, ii-16 pages.

GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTERIEL, 1981, Effets démolinguistiques de l'article 23 du projet fédéral de Charte des droits et libertés, Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents" n° 8, ii-37 pages.

LACHAPELLE, Réjean and Jacques HENRIPIN, 1980, La situation démolinguistique au Canada: évolution passée et prospective, Montréal, The Institute for Research on Public Policy, xxxii-391 pages.

PAILLE, Michel, 1981, Qu'en est-il des inscriptions à l'école anglaise publique?, Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents" n° 4, xii-119 pages.

ST-GERMAIN, Claude, 1980, La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-72 à 1978-79, Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers" n^{o} 3, x-117 pages.

ST-GERMAIN, Claude, 1981, La situation linguistique dans les commissions scolaires du Québec de 1976-77 à 1979-80, Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents" n^{o} 6, (i)-37 pages.

ATTRACTION DES DEUX PRINCIPALES LANGUES D'ENSEIGNEMENT SUR LES DIVERS GROUPES LINGUISTIQUES AU QUÉBEC, 1969-1970 À 1980-1981

Article paru dans les Cahiers québécois de démographie, 10-3 (décembre 1981): 397-425.

ATTRACTION DES DEUX PRINCIPALES LANGUES D'ENSEIGNEMENT SUR LES DIVERS GROUPES LINGUISTIQUES AU QUÉBEC, 1969-1970 À 1980-1981*

Dans une récente publication faisant le point sur l'aménagement linguistique du Québec, Jean-Claude Corbeil rappelle l'essentiel du débat qui a caractérisé la fin des années soixante et le début des années soixante-dix:

> L'aspect de la question qui devient rapidement le plus débattu, le plus stratégique, est celui de l'évolution démographique de la population de langue française: l'école anglaise attire déjà le plus grand nombre des allophones, que serait-ce si les francophones y envoyaient aussi leurs enfants! De majoritaire, le groupe francophone deviendrait minoritaire, surtout à Montréal (J.-C. Corbeil, 1980, p. 40).

Cette époque est celle où les parents avaient la liberté entière de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants, liberté qui leur était garantie par la Loi 63 de l'automne 1969.

Pourtant, les études démographiques de cette période montraient qu'après le déclin de la fécondité des francophones, le choix massif de l'école anglaise par les immigrants conduisait à la diminution de la proportion des francophones au Québec (H. Charbonneau, J. Henripin et J. Légaré, 1969; H. Charbonneau et

---

* L'auteur remercie M. Michel Amyot du Conseil de la langue française pour les précieux commentaires qu'il a formulés sur une première version de ce texte.

R. Maheu, 1973)[1]. Bien que les tenants d'une action gouvernementale ne réduisaient pas une éventuelle politique linguistique favorisant le français à la seule question scolaire, il leur paraissait cependant évident que si l'on voulait assurer l'importance relative des francophones, surtout à Montréal, c'était sur l'accessibilité à l'école anglaise — surtout pour les immigrants — qu'il fallait intervenir.

C'est en 1974 et 1977 que furent votées deux lois linguistiques par lesquelles l'Etat québécois cherchait à corriger diverses situations où le français n'avait pas au moins une importance égale au poids des Québécois de langue maternelle française. Entre autres mesures, les lois linguistiques réservaient le droit à l'enseignement en langue anglaise à certaines catégories d'enfants.

Nous nous proposons, dans la présente étude, de mesurer l'attraction des deux réseaux d'enseignement sur chacune des deux principales communautés linguistiques du Québec — les francophones et les anglophones — ainsi que sur le tiers groupe (les allophones), et d'évaluer les changements qui se sont produits entre les années scolaires 1969-1970 et 1980-1981, période caractérisée par trois lois fort différentes quant aux critères régissant l'accès à l'école anglaise[2]. Nous allons com-

---

1 Une sous-estimation du solde migratoire très négatif pour les anglophones du Québec a conduit les démographes à exagérer l'érosion de la majorité francophone.

2 On trouvera à l'Annexe A des extraits de ces trois lois décrivant les modalités d'accès à l'école anglaise au Québec.

parer les données scolaires annuelles disponibles à une situation théorique où le choix de la langue d'enseignement n'aurait aucun effet à long terme sur le poids relatif des deux principales communautés linguistiques du Québec. C'est donc dire que nous pourrons montrer l'influence relative de trois régimes d'accès à l'école, et aussi mesurer la place relative du français et de l'anglais comme langue d'enseignement auprès des francophones, des anglophones et des allophones[3].

1. Un "indice d'attraction" comme instrument de mesure

En examinant la répartition des élèves de langue maternelle française et anglaise selon la langue d'enseignement, Claude St-Germain a fait remarquer un paradoxe: pour la période allant de 1969-1970 à 1977-1978, il observe que "bien que la proportion des anglophones étudiant en français dépasse largement celle des francophones étudiant en anglais, les francophones, qui constituent de 83 % à 84 % de la clientèle scolaire, demeurent déficitaires en nombre absolus" (St-Germain, 1980, p. 21). Pour reprendre l'exemple de l'auteur, rappelons qu'en 1971-1972, 2 % des francophones étudiaient en anglais alors que 9,6 % des anglophones étaient inscrits à l'école française; pourtant, la majorité francophone "perdait" quelque 9 600 élèves dans les "échanges" entre les deux principales communautés.

---

3 L'approche que nous utiliserons est identique à celle utilisée par L. Duchesne (1973) pour la période 1969-1970 à 1972-1973 et par C. St-Germain (1980) pour la période 1971-1972 à 1977-1978. En plus d'une mise à jour pour les années scolaires 1978-1979 à 1980-1981, nous donnons une description plus détaillée de l'ensemble de la période, et faisons une utilisation plus complète de la méthode utilisée.

Afin de rendre compte adéquatement des transferts linguistiques scolaires pour chacun des groupes en présence, il fallait faire usage d'un "indice d'attraction" des deux réseaux d'enseignement qui tienne compte des masses de population en présence. Cet indice d'attraction, utilisé il y a près de 10 ans[4] par Louis Duchesne, repose sur le principe suivant: "nous croyons que pour estimer l'attraction des langues d'enseignement il faut tenir compte des 'masses linguistiques' en présence, en l'occurence les effectifs relatifs des groupes francophones et anglophones" (Duchesne, 1974, p. 15). Duchesne montre comment calculer cet indice à l'aide d'un exemple:

> On suppose que l'on devrait trouver dans les écoles françaises en 1972, 88 % des élèves québécois car les élèves francophones comptent pour 88 % des élèves francophones et anglophones (cela revient à répartir les élèves de langue maternelle "autre" au prorata des seules langues maternelles française et anglaise). En mesurant la distance entre ces proportions "théoriques" et les proportions observées en faisant le rapport des deux nombres, on mesure l'attraction de la langue d'enseignement (Duchesne, 1975, p. 15).

Il s'agit donc, dans un tableau croisé donnant la distribution des effectifs scolaires selon la langue maternelle et la langue d'enseignement, de faire le rapport entre les effectifs dénombrés et les effectifs attendus[5].

---

4 On se rappellera que l'étude de Duchesne, d'abord publiée en 1973, avait fait beaucoup de bruit à l'époque. Voir Lysiane Gagnon, 1973.

5 Nous donnons en annexe un tableau théorique illustrant le croisement des variables ainsi que les formules servant au calcul des populations attendues.

Pour les deux variables qui nous concernent ici, on obtient huit indices d'attraction, soit quatre pour chaque langue d'enseignement[6].

L'interprétation de ces indices d'attraction est très simple: tout indice plus petit que l'unité montre que le réseau d'enseignement concerné attire une clientèle d'une langue maternelle donnée dans une proportion moindre que celle à laquelle on devrait s'attendre; à l'inverse, un indice supérieur à l'unité signifie une attraction qui dépasse la clientèle attendue. On peut donc aisément exprimer les "surplus" et les "déficits" en pourcentage.

Dans un article publié par les Cahiers québécois de démographie, Charles Castonguay (1980) a fait l'examen de cet indice d'attraction comme instrument de mesure. De manière empirique, Castonguay a démontré la supériorité de cet instrument sur divers types de taux, en particulier le taux calculé sur les populations de départ (les répartitions selon les langues maternelles) et le taux établi à partir des populations d'arrivées (les répartitions selon les langues d'usage[7]). Si on doit à

---

6 Par exemple, pour le réseau scolaire francophone, on a un indice de rétention du groupe de langue maternelle francaise, deux indices d'attraction des groupes anglophone et allophone, et un indice d'attraction générale pour toutes les langues maternelles.

7 Dans l'étude de Castonguay, la langue d'usage est répartie entre français, anglais et "autres", tout comme la langue maternelle. Pour calculer les populations attendues, Castonguay rend les groupes d'arrivée "numériquement égaux aux groupes de départ" (p. 65). Comme il n'y a pas de réseau scolaire "autre", nous devons, à l'instar de Duchesne, répartir les allophones entre les deux réseaux scolaires existant, au prorata des langues maternelles française et anglaise.

Louis Duchesne la paternité d'une première application de l'indice d'attraction, nous devons à Charles Castonguay d'en avoir montré le bien fondé statistique. Il n'y a donc pas lieu de ne "considérer ces indices que comme des ordres de grandeur"[8] (Duchesne, 1974, p. 18) mais plutôt comme relevant "d'une méthode d'appréciation quantitative rationnelle et réaliste de l'importance relative des transferts d'une langue à l'autre" (Castonguay, 1980, p. 69).

2. L'attraction des réseaux d'enseignement de 1969-1970 à 1980-1981.

2.1 Rétention linguistique des écoles françaises et anglaises.

Examinons d'abord au tableau 1 l'attraction des réseaux d'enseignement à l'endroit de leur communauté linguistique respective. Tout au long de la décennie qui nous intéresse ici, le réseau d'enseignement en langue française présente un indice d'attraction[9] très stable, oscillant faiblement entre 1,11 et 1,13. C'est donc dire que, bien que cette période ait été caractérisée

---

8 Toutefois, vu l'hypothèse formulée pour l'établissement des populations attendues, il faudra — comme le signale C. St-Germain (1980, p. 26) — considérer l'indice d'attraction des écoles anglaises sur les anglophones comme étant un ordre de grandeur.

9 On pourrait employer ici l'expression "indice de rétention" car la langue d'enseignement est la même que la langue maternelle.

Tableau 1

Indices d'attraction des écoles françaises sur les Francophones et des écoles anglaises sur les Anglophones, clientèle précollégiale, Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Année scolaire[a]	Indices d'attraction des écoles	
	françaises sur les Francophones	anglaises sur les Anglophones
1969-1970[b]	1,13	7,27
1971-1972	1,12	7,47
1972-1973	1,11	7,73
1973-1974	1,11	7,74
1976-1977	1,12	7,16
1977-1978	1,13	7,04
1978-1979	1,12	7,18
1979-1980	1,11	7,35
1980-1981	1,11	7,39

Sources: 1969-1970 à 1977-1978: C. St-Germain, 1980, p. 26; 1978-1979 à 1980-1981: calculé par l'auteur d'après les fichiers "Sommaire de l'école" et "Élèves standard", ministère de l'Éducation, Québec, tableaux non publiés.

Notes: *a*) 1970-1971: données manquantes; 1974-1975 et 1975-1976: données imparfaites (trop d'inconnus pour la langue maternelle);

b) inclusion des effectifs du collégial privé.

par trois régimes distincts d'accessibilité à l'école, le réseau francophone vis-à-vis de la majorité d'expression française n'a en rien été affecté. Peu importe l'année scolaire considérée, les inscriptions de francophones à l'école française excèdent de 11 % à 13 % la clientèle attendue selon l'hypothèse formulée.

Bien que de valeur absolue fort différente, l'indice d'attraction des écoles anglaises envers la communauté anglophone du Québec est lui aussi relativement stable[10]. Il montre la vitalité de la principale minorité linguistique du Québec puisque l'école d'expression anglaise reçoit toujours plus de sept fois la clientèle qu'elle dénombrerait si les inscriptions scolaires se faisaient selon le poids relatif des deux principales langues maternelles en présence.

2.2 Echanges linguistiques entre les deux principales communautés.

Tournons-nous maintenant du côté des échanges scolaires entre les deux principales communautés linguistiques. On constate d'emblée au tableau 2 et à la figure 1 que chacun des réseaux scolaires n'attire jamais plus de 20 % de la population attendue, le maximum[11] ayant été atteint par l'école anglaise sur les jeunes de langue maternelle française en 1973-1974. L'indice d'attraction des écoles anglaises sur les francophones, qui était à la hausse depuis 1969-1970 jusqu'en 1973-1974, s'est mis à décroître depuis ce sommet, pour atteindre 0,12 en 1980-1981[12]. Il demeure cependant supérieur à celui calculé pour 1969-1970.

---

10 Entre le maximum de 7,74 (1973-1974) et le minimum de 7,04 (1977-1978), la différence relative n'est que de 9 %. Pour l'ensemble de la période étudiée, l'indice a une valeur moyenne de 7,37 et varie avec un écart relatif de ± 5 %.

11 A défaut d'indices pour 1974-1975 et 1975-1976, nous supposerons que l'indice de la dernière année d'application du principe du libre choix de la langue d'enseignement constitue un maximum.

12 La Loi 63 de 1969 faisait plus que consacrer le libre choix de la langue d'enseignement. Cette loi obligeait les commissions scolaires à donner un enseignement en anglais aux enfants dont les parents en faisaient la demande, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Tableau 2

Indices d'attraction des écoles françaises sur les Anglophones et des écoles anglaises sur les Francophones clientèle précollégiale, Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Année scolaire[a]	Indices d'attraction des écoles	
	françaises sur les Anglophones	anglaises sur les Francophones
1969-1970[b]	0,07	0,12
1971-1972	0,11	0,17
1972-1973	0,10	0,18
1973-1974	0,07	0,20
1976-1977	0,10	0,17
1977-1978	0,11	0,14
1978-1979	0,14	0,15
1979-1980	0,16	0,14
1980-1981	0,18	0,13

Sources et notes: voir tableau 1.

En contrepartie, l'indice d'attraction du réseau français d'enseignement précollégial sur les anglophones montre depuis 1971-1972 une évolution inverse: déclinant à l'époque du libre choix, il remonte régulièrement par la suite pour atteindre un sommet (0,18) lors de l'année scolaire 1980-1981. Remarquons que depuis 1979-1980, l'indice d'attraction du réseau français sur les anglophones dépasse son vis-à-vis du réseau de langue anglaise sur les francophones. D'ailleurs, les nombres absolus montrent que les "échanges" d'écoliers des deux principaux groupes linguistiques se

Figure 1

Indices d'attractions de l'école française sur les Anglophones et de l'école anglaise sur les Francophones, niveau précollégial, 1969-1970 à 1980-1981

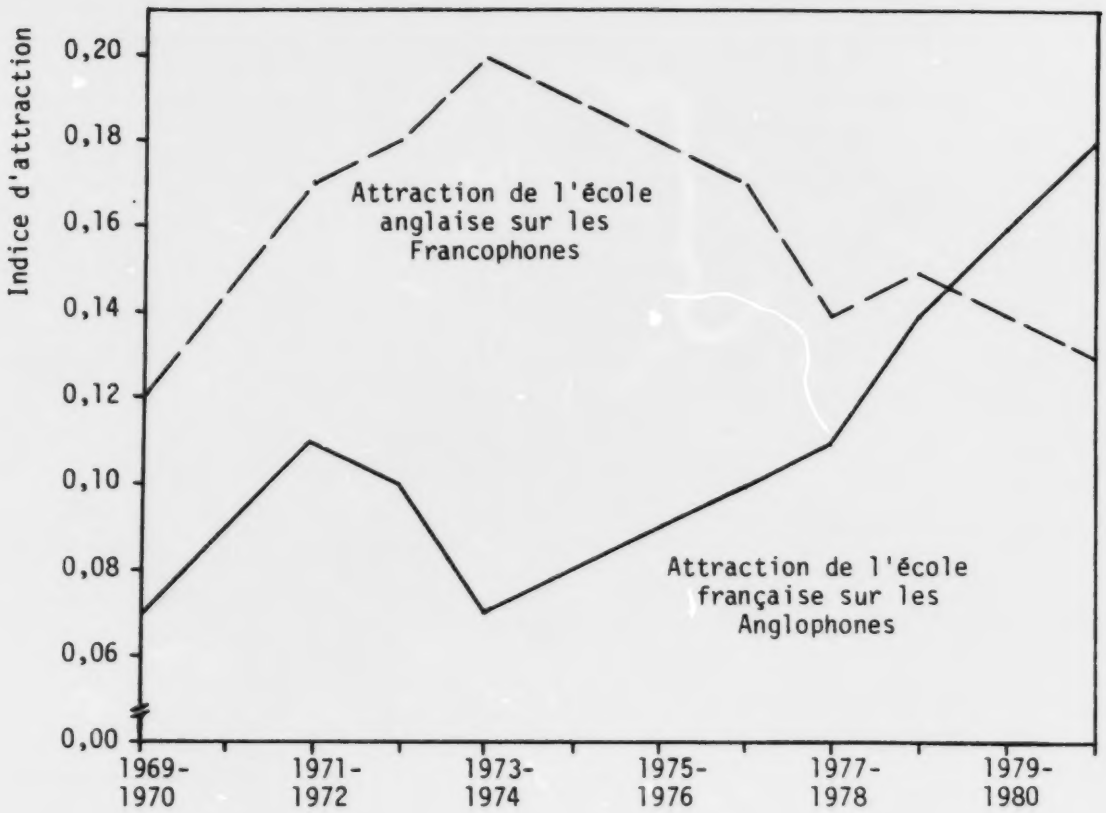

Source: tableau 2.

font depuis deux ans à l'avantage de la majorité: encore déficitaire de 851 élèves en 1978-1979, le français gagne 2 015 élèves en 1979-1980 et 5 726 en 1980-1981[13]. Le libre choix du français comme langue d'enseignement par de nombreux anglophones admissibles à l'école anglaise[14] (Proulx, 1980, p. 13) explique au moins partiellement ce nouveau phénomène. En dépit de cette venue des anglophones à l'école française, il n'en demeure pas moins que l'indice d'attraction du réseau scolaire français sur la principale minorité au Québec, montre que la majorité francophone n'attire même pas 20 % de la clientèle attendue en vertu de notre hypothèse.

Etant donné le caractère récent de cette plus forte attraction du réseau scolaire français sur les jeunes anglophones, on montre mieux le changement survenu en calculant les indices des classes de pré-maternelle, maternelle et primaires réunies. Pour l'année scolaire 1980-1981, l'indice d'attraction

---

13 On vérifie d'une manière empirique ici l'habileté de l'indice d'attraction à rendre l'image que révèlent les effectifs absolus, ce que les distributions selon les langues d'enseignement pour chacune des langues maternelles ne parviennent pas à faire. C'est ce que démontre clairement C. Castonguay (1980, pp. 62-64).

14 Rappelons que les anglophones admissibles à l'école anglaise ne perdent pas ce droit en choisissant l'école française, car ce droit héréditaire est garanti par la Charte de la langue française à tous les descendants, peu importe la langue d'enseignement des générations intermédiaires (voir G. Caldwell, 1980, p. 101; M. Paillé, 1981, pp. 72-76). Notons que ce droit n'est pas garanti par la Charte des droits et libertés de la dernière Loi constitutionnelle.

des écoles françaises sur les enfants de langue maternelle anglaise de niveaux inférieurs au secondaire pourrait continuer à augmenter, il est à prévoir qu'il plafonnera si on considère que le nombre d'enfants admissibles à l'école anglaise, mais étudiant en français, a déjà commencé à baisser[15].

2.3 Attraction des réseaux d'enseignement sur les allophones.

Au chapitre de la langue d'enseignement, les politiques linguistiques visaient principalement l'accès des enfants d'immigrants à l'école française. Bien que le groupe allophone ne corresponde pas aux seuls immigrants, il permet tout de même de mieux voir l'effet des politiques linguistiques en matière de langue d'enseignement. D'ailleurs, C. St-Germain (1980, p. 27) notait que "l'hypothèse de la répartition au prorata (étant) beaucoup plus 'acceptable' dans le cas des allophones, c'est (...) pour ce groupe que les indices d'attraction sont les plus significatifs".

Le tableau 3 présente les indices d'attraction des écoles françaises et anglaises sur les allophones. On peut nettement y distinguer deux périodes: la première allant de 1969-1970

---

15 Les données non publiées du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais (B.A.E.A.) recensent 11 305 élèves en 1981-1982 comparativement à plus de 13 500 pour les deux années antérieures.

Tableau 3

Indices d'attraction des écoles françaises et anglaises sur les Allophones, clientèle précollégiale, Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Année scolaire[a]	Indices d'attraction sur les Allophones	
	écoles françaises	écoles anglaises
1969-1970[b]	0,17	6,59
1971-1972	0,17	7,03
1972-1973	0,19	7,06
1973-1974	0,21	6,73
1976-1977	0,24	6,21
1977-1978	0,31	5,67
1978-1979	0,35	5,69
1979-1980	0,40	5,52
1980-1981	0,46	5,18

Sources et notes: voir tableau 1.

à 1976-1977 montre une attraction des écoles françaises sur les allophones qui ne dépasse jamais — malgré une progression (voir graphique 2) — 25 % des clientèles attendues, tandis que les écoles du réseau anglophone attirent entre 6 et 7 fois plus d'allophones que notre hypothèse, basée sur les masses linguistiques en présence, le permettrait; la deuxième, postérieure à la Charte de la langue française, laisse voir une nette déperdition de l'indice d'attraction des écoles anglaises au profit de celui du secteur français. Bien que ce dernier attire de plus en plus d'allophones, il n'en demeure pas moins qu'il reste nettement en deça d'une distribution au prorata des langues maternelles françaises

Figure 2

Indices d'attraction de l'école française sur les Allophones, niveau précollégial, 1969-1970 à 1980-1981

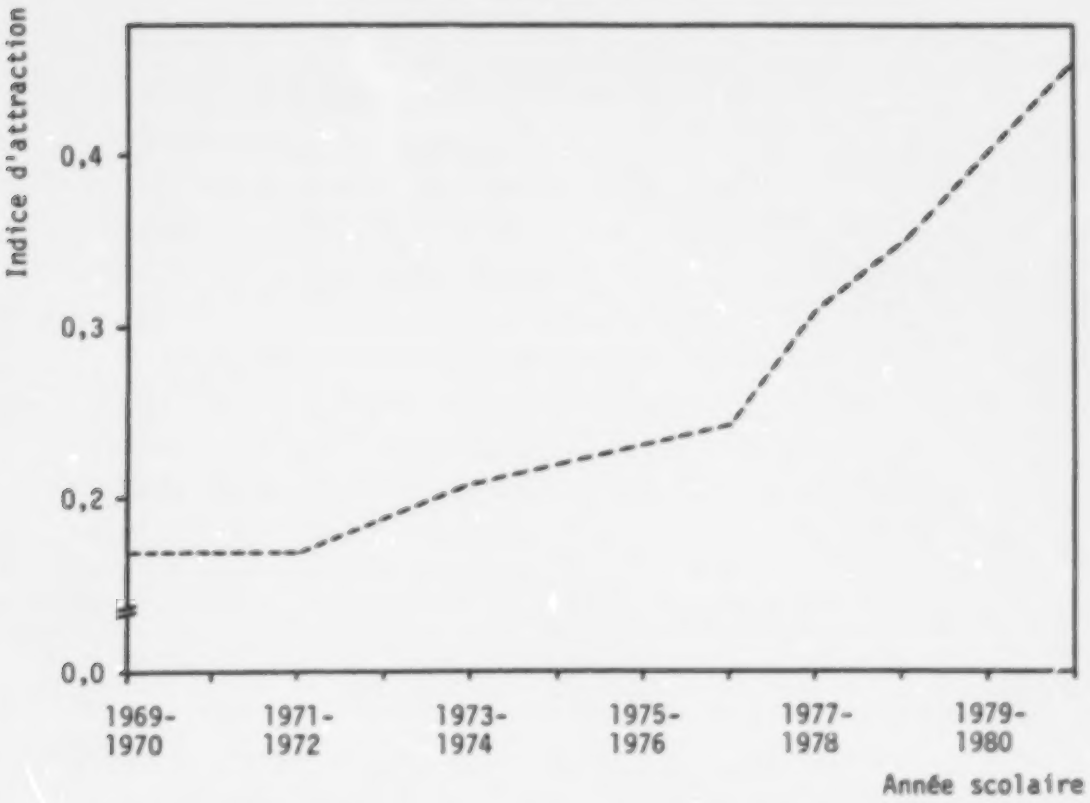

Source: tableau 3

et anglaises (moins de la moitié des effectifs attendus), laissant encore au secteur anglais plus de cinq fois le nombre d'allophones attendus en vertu de la même hypothèse.

Il n'y a pas lieu toutefois de s'étonner des lents progrès de l'école française à attirer les allophones puisque la dernière loi linguistique n'a pas de caractère rétroactif et com-

prend des modalités transitoires[16] que quatre années seulement d'application ne suffisent pas à épuiser. On peut toutefois se faire une meilleure idée de la plus grande capacité qu'ont maintenant les écoles françaises à recevoir les allophones, en calculant un indice d'attraction pour les niveaux pré-maternelle, maternelle et primaire réunis, niveaux où la Loi 101 a des effets plus immédiats. C'est ainsi que nous obtenons un indice d'attraction des allophones pour l'année scolaire 1980-1981 de 0,58, une valeur de 26 % supérieure à celle de toute la clientèle scolaire précollégiale[17]. Au rythme où vont les choses — en prolongeant simplement à titre indicatif la droite de la figure 2 — ce n'est qu'à la fin de la présente décennie que l'indice d'attraction des écoles françaises vis-à-vis des allophones voisinera l'unité.

2.4 Attraction générale sur l'ensemble de la population scolaire.

Observons enfin au tableau 4 que l'indice d'attraction du réseau scolaire francophone sur l'ensemble de la population scolaire (somme des langues maternelles) varie peu. Avec des valeurs de 0,96 et de 0,97 il montre un déficit général de 3 % ou 4 % pour les écoles de langue française.

---

16 Ces modalités transitoires sont définies à l'article 73, paragraphes b, c, et d de la Charte de la langue française: voir Annexe A.

17 Calculé d'après le fichier "Élèves Standard", ministère de l'Éducation, tableaux non publiés, octobre 1981.

Tableau 4

Indices d'attraction des écoles françaises et anglaises sur l'ensemble de la clientèle précollégiale, Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Année scolaire[a]	Indices d'attraction	
	écoles françaises	écoles anglaises
1969-1970[b]	0,97	1,21
1970-1971[c]	0,97	1,24
1971-1972	0,96	1,30
1972-1973	0,96	1,32
1973-1974	0,96	1,32
1976-1977	0,96	1,30
1977-1978	0,96	1,26
1978-1979	0,96	1,25
1979-1980	0,97	1,24
1980-1981	0,97	1,21

Sources: voir tableau 1.

Notes (*a*) et (*b*) voir tableau 1; (c) connaissant séparément les effectifs par langue maternelle et par langue d'enseignement, il était possible de calculer ces indices d'attraction pour l'année 1971-1972.

A l'opposé, l'indice d'attraction des écoles anglaises est plus sensible[18] (figure 3). Il monte de 1,21 à 1,32 au temps

---

18 Vu la disproportion entre les effectifs de langue d'enseignement français et anglais, il n'y a pas lieu de s'étonner de la plus grande sensibilité de l'indice d'attraction du côté anglophone.

Figure 3

Indices d'attraction des écoles anglaises sur l'ensemble de la population scolaire de niveau précollégial, 1969-1970 à 1980-1981

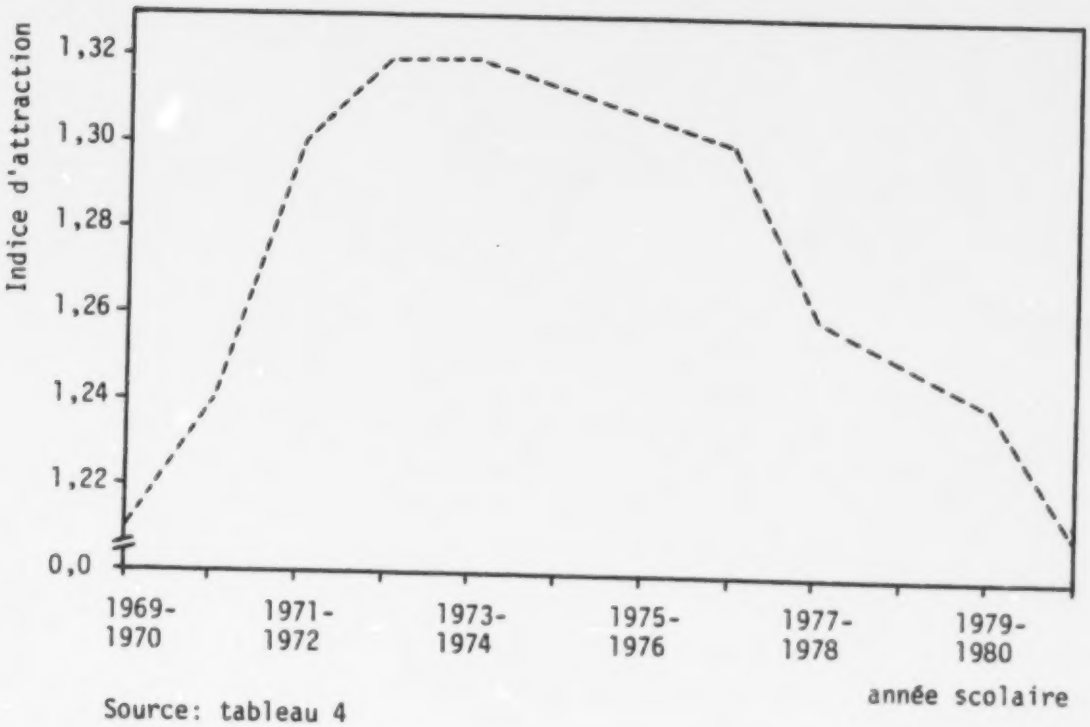

Source: tableau 4

du libre choix de la langue d'enseignement, mais retombe à 1,21, surtout sous l'effet de la Charte de la langue française de 1977. Bien que désormais le secteur anglophone attire de moins en moins d'élèves au-dessus des effectifs attendus, il apparaît clairement qu'elle accueillait toujours en 1980-1981, 21 % plus d'enfants qu'une répartition selon le poids relatif des langues française et anglaise.

3. L'indice d'attraction comme mesure de la mobilité linguistique scolaire.

3.1 Méthode

Les indices d'attraction présentés aux tableaux 1 à 4 ne donnent pas une image générale des transferts linguistiques scolaires. D'une part nous trouvons pour chaque réseau scolaire un indice relatif à chacun des trois groupes de langues maternelles, deux d'entre eux reflétant des transferts linguistiques. D'autre part, on obtient également un indice d'attraction toutes langues maternelles pour chaque réseau, indice qui comprend des enfants étudiant dans leur langue maternelle.

Tout en s'inspirant de la démarche de Louis Duchesne, n'y a-t-il pas lieu d'aller un peu plus loin en établissant un indice d'attraction pour chaque réseau scolaire, indice qui n'incluerait cette fois que les cas de transferts linguistiques? Pour répondre à cette question il suffit de faire le rapport des clientèles dénombrées de langue maternelle anglaise et "autres" sur les clientèles attendues de ces deux mêmes catégories[19]. On procède de la même façon pour le réseau anglophone en remplaçant les effectifs (réels et attendus) de langue maternelle anglaise par ceux de la langue maternelle française.

---

19 Cette façon de faire s'inspire de l'étude de C. Castonguay (1980, p. 67, note 6).

3.2 Application à la période 1969-1970 à 1980-1981.

Le tableau 5 présente ces indices d'attraction pour les années scolaires 1969-1970 à 1980-1981, la figure 4 pour sa part illustre l'évolution de ces indices.

On observe que durant la période du libre choix de la langue d'enseignement (1969-1970 à 1973-1974), l'indice d'attraction reflétant des transferts linguistiques scolaires vers l'anglais était manifestement en hausse passant de 0,34 à 0,53. Pour sa part, l'école française n'attirait jamais plus de 13 % de la clientèle anglophone et allophone attendue selon notre hypothèse. C'est donc dire qu'à la veille de l'adoption de la Loi 22, compte tenu du poids relatif des francophones et des anglophones, l'école anglaise attirait près de 5 fois plus de non-anglophones que l'école française n'attirait les enfants de langues maternelles autres que le français (0,53/0,11 = 4,8).

Faute de données adéquates sur les langues maternelles des écoliers pour les années 1974-1975 et 1975-1976, nous ne sommes pas en mesure de voir les effets annuels de la Loi 22 de 1974 sur ces indices d'attraction. Toutefois la figure 4 montre qu'au cours de cette période de trois ans, l'indice d'attraction des écoles anglaises impliquant des transferts linguistiques baisse de 0,53 à 0,48, ce qui permet à celui des écoles françaises de retrouver en 1976-1977 le niveau qu'il avait en 1971-1972, soit 0,13.

Dès la première année d'application de la Loi 101 (1977-1978), l'indice d'attraction des écoles offrant un enseignement en français connaît un gain appréciable, atteignant 0,17.

Tableau 5

Indices d'attraction impliquant des transferts linguistiques scolaires pour les écoles de niveau précollégial, selon la langue d'enseignement, 1969-1970 à 1980-1981

Années scolaires[a]	Langues d'enseignement	
	Français	Anglais
1969-1970[b]	0,09	0,34
1971-1972	0,13	0,49
1972-1973	0,12	0,51
1973-1974	0,11	0,53
1976-1977	0,13	0,48
1977-1978	0,17	0,47
1978-1979	0,21	0,48
1979-1980	0,24	0,48
1980-1981	0,29	0,47

Sources et notes: voir tableau 1.

Cette hausse se poursuit ensuite au même rythme, de sorte que pour l'année scolaire 1980-1981, l'école française attire 29 % des non-francophones attendus. D'autre part, le réseau anglophone de niveau précollégial connaît une stabilisation[20] de l'indice d'attraction autour de 0,47 à 0,48.

---

20 La stabilisation de l'indice d'attraction des écoles anglaises vient d'une baisse des effectifs d'allophones moins rapide (-11,6 %) que l'ensemble de la population attendue (-18,1 %), ce qui compense les pertes de francophones inscrits (-37,3 %). De son côté, l'indice d'attraction des écoles françaises augmente parce que les clientèles attendues d'anglophones et d'allophones diminuent de 9,3 % alors que les effectifs dénombrés s'accroissent respectivement de 60 % et de 139 %. On vérifie ici la capacité de l'indice d'attraction de tenir compte de tous ces facteurs à la fois.

Figure 4

Indices d'attraction impliquant des transferts linguistiques scolaires pour les écoles françaises et anglaises niveau précollégial, 1969-1970 à 1980-1981

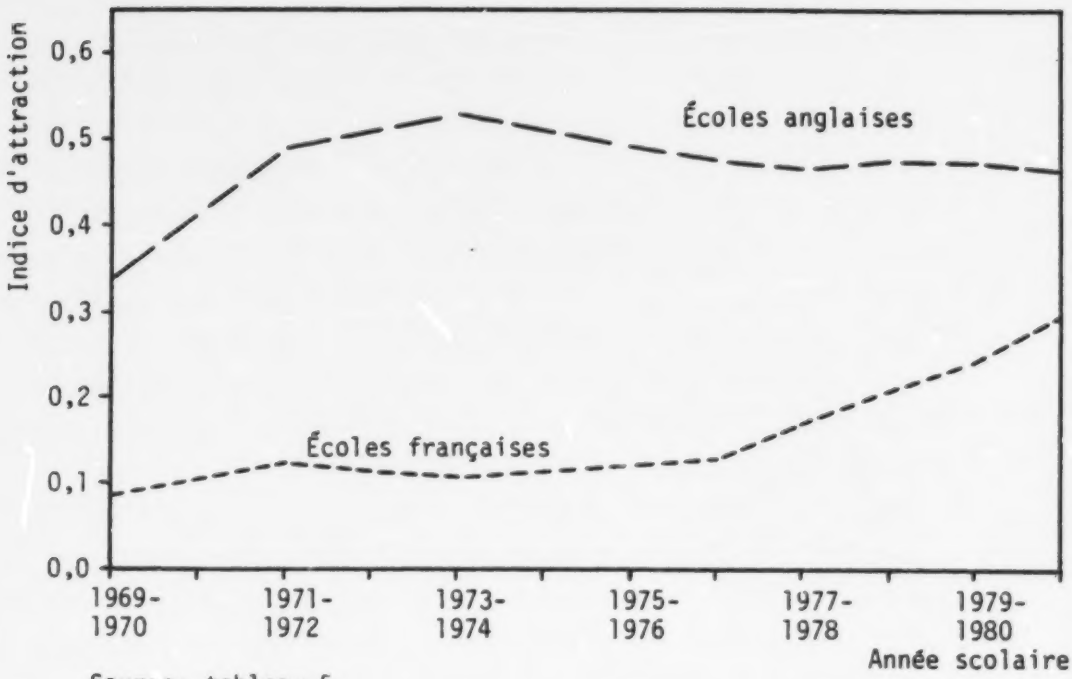

Source: tableau 5

La régularité des courbes de la figure 4 incite à faire une projection linéaire qui permettra de fixer approximativement le moment où les indices d'attraction impliquant des transferts linguistiques seront égaux pour les deux réseaux scolaires. Le simple prolongement graphique des courbes montre leur croisement en 1983-1984 ou 1984-1985, donnant aux indices une valeur se situant entre 0,40 et 0,45.

Conclusion

Cette mise à jour de l'indice d'attraction des deux principales langues d'enseignement sur les différents groupes linguistiques au Québec montre que la situation d'ensemble qui prévalait en 1980-1981, est la même qui fut observée pour l'année scolaire 1969-1970. En effet, les inscriptions à l'école française étaient inférieures de 3 % aux effectifs attendus, tandis qu'elles les dépassaient de 21 % à l'école anglaise (tableau 4, figure 3). C'est donc dire qu'après deux lois restreignant l'accès à l'école anglaise, il aura fallu sept ans pour retrouver la situation de 1969, — année où la loi 63 garantissait le libre choix de la langue d'enseignement -- situation qui était désavantageuse à la majorité francophone.

Outre un indice d'attraction global pour chacun des réseaux d'enseignement, nous avons complété les séries de Duchesne (1973) et St-Germain (1980) pour chacune des deux principales langues maternelles ainsi que pour le groupe des allophones. De plus, nous inspirant de la démarche de Castonguay (1980), nous avons établi un indice d'attraction reflétant, pour chaque réseau d'enseignement, les transferts linguistiques scolaires.

Dans les "échanges" d'écoliers entre les deux principales communautés linguistiques, cette mise à jour révèle que depuis l'année scolaire 1979-1980, l'indice d'attraction des écoles françaises sur les enfants de langue maternelle anglaise est, pour la première fois, supérieur à son vis-à-vis du secteur anglophone (tableau 2, figure 1).

L'indice d'attraction des écoles françaises sur les allophones pour les années 1977-1978 à 1980-1981 augmente à un rythme quasi constant qui contraste nettement avec celui qui prévalait avant l'adoption de la Charte de la langue française (tableau 3, figure 2). Toutefois, l'école française accueille toujours moins de la moitié des allophones attendus, tandis que l'école offrant un enseignement en anglais reçoit encore plus de cinq fois le nombre d'enfants allophones qu'elle dénombrerait selon l'hypothèse retenue. Vu l'écart très grand entre les deux séries d'indices d'attraction, il faudra encore plusieurs années avant que chacun des réseaux compte un effectif d'élèves allophones égal aux effectifs attendus.

Nos séries d'indices d'attraction ne retenant pour chacun des réseaux scolaires que les cas de transferts linguistiques, résument bien l'effet distinct des trois lois linguistiques votées par le Gouvernement du Québec entre 1969 et 1977: au temps de la liberté de choix de la langue d'enseignement, l'écart entre les deux séries d'indices montre l'avantage progressif du réseau d'enseignement en anglais; à l'époque de la Loi 22, cet écart se réduit mais faiblement; enfin, depuis la Loi 101 de 1977, l'écart s'amenuise grandement et montre une "récupération" évidente du côté francophone (tableau 5, figure 4). Malgré tout, il faudra encore aux écoles françaises quelques années avant que leur indice d'attraction concernant les transferts linguistiques scolaires dépasse celui du réseau anglophone.

Les indices d'attraction que nous avons calculés à la suite de Louis Duchesne (1973) et de Claude St-Germain (1980) sont basés sur l'importance relative des deux principales communautés linguistiques, importance relative établie à partir des

déclarations de la langue maternelle des élèves de niveaux primaire et secondaire. C'est là une hypothèse tout à fait théorique, car aucune loi linguistique ne saurait faire en sorte que chacun des réseaux d'enseignement reçoive un nombre d'élèves strictement égal à l'importance relative des deux principales communautés linguistiques du Québec.

Malgré le caractère théorique de l'hypothèse formulée servant à calculer une population attendue (population attendue qui n'est pas celle d'aucune loi linguistique[21]) l'indice d'attraction montre l'effet des lois sur les inscriptions à l'école tout en permettant de faire de multiples comparaisons[22].

---

21 La population attendue selon notre hypothèse peut s'avérer inférieure à la population visée par la loi. Etant donné que le critère principal de la Loi 101 est celui de la langue d'enseignement des parents, la clientèle allophone des écoles françaises, par exemple, pourrait être dans l'avenir plus grande que la clientèle attendue.

22 Outre les comparaisons que nous avons faites entre les réseaux d'enseignement et entre trois groupes linguistiques, on pourrait en effectuer d'autres entre les régions du Québec, entre les commissions scolaires, entre différents lieux de naissance des élèves, etc.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CALDWELL, Gary, 1980, Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix. Evolution socio-démographique, Québec, Conseil de la langue française, collection "Dossiers" no 4, 121 pages.

CASTONGUAY, Charles, 1980, "Sur quelques indices de propension à l'exogamie et au transfert linguistique", Cahiers québécois de démographie, 9-3 (décembre): 53-70.

CHARBONNEAU, Hubert, Jacques Henripin et Jacques Légaré, 1969, "La situation démographique des francophones au Québec et à Montréal d'ici l'an 2000", Le Devoir (4 novembre).

_____ et Robert MAHEU, 1973, Les aspects démographiques de la question linguistique, Syntèse (S3) réalisé pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, l'Éditeur officiel du Québec, 440 pages.

CORBEIL, Jean-Claude, 1980, L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin éditeur, 154 pages.

DUCHESNE, Louis, 1973, La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives (1969-1970 à 1972-1973), Québec, ministère de l'Education, document "Démographie scolaire" no 9-14s, novembre, ii-16 pages.

_____, 1974, "La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives (1969-1970 à 1972-1973)", Bulletin de l'Association des démographes du Québec, 3-1 (mars): 3-18.

GAGNON, Lysiane, 1973, "Selon une étude commandée par le ministère de l'Éducation: Le nombre de francophones dans les écoles anglaises dépasse 25,000", La Presse, (8 décembre): 1.

MALLEA, John R. (ed.), 1977, Quebec's Language Policies: Background and Response, Québec, Presses de l'Université Laval, Travaux du Centre international de recherche sur le bilinguisme, no A-13, 313 pages.

PAILLÉ, Michel, 1981, Qu'en est-il des inscriptions à l'école anglaise publique? Analyse d'un mémoire de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, Québec, Conseil de la langue française, coll. "Notes et documents" no 4, xii-119 pages.

PROULX, Jean-Pierre, 1980, Rapport statistique sur l'activité du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais, Québec, ministère de l'Education, 26 et 2 pages.

QUÉBEC, 1978, Charte de la langue française, Québec, Éditeur officiel, pp. 55-102.

ST-GERMAIN, Claude, 1980, La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-1972 à 1978-1979, Québec, Conseil de la langue française, coll. "Dossiers" no 3, x-117 pages.

ANNEXE A

EXTRAITS DES LOIS LINGUISTIQUES DE 1969, 1974 et 1977 QUI DÉCRIVENT LES MODALITÉS D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE AU QUÉBEC

LOI POUR PROMOUVOIR LA LANGUE FRANCAISE AU QUÉBEC (28 novembre 1969)

Art. 2. L'article 203 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1964, chapitre 235), modifié par l'article 1 du chapitre 62 des lois de 1966/1967, est de nouveau modifié en remplaçant les paragraphes 3° et 4° par les suivants:

"3° De prendre les mesures nécessaires pour que les cours d'études du niveau de la première année à celui de la onzième inclusivement, adoptés ou reconnus pour les écoles publiques catholiques, protestantes ou autres, selon le cas, soient dispensés à tous les enfants domiciliés dans le territoire soumis à leur juridiction s'ils sont jugés aptes à suivre ces cours et désireux de s'y inscrire.

Ces cours doivent être donnés en langue française.

Ils sont donnés en langue anglaise à chaque enfant dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande lors de son inscription; les programmes d'études et les examens doivent assurer une connaissance d'usage de la langue française à ces enfants et le ministre doit prendre les mesures nécessaires à cette fin."

(...)

(J.R. Mallea, 1977, pp. 277-278)

LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE (31 juillet 1974)

Art. 41. Les élèves doivent connaître suffisamment la langue d'enseignement pour recevoir l'enseignement dans cette langue.

Les élèves qui ne connaissent suffisamment aucune des langues d'enseignement reçoivent l'enseignement en langue française.

Art. 42. Il appartient à chaque commission scolaire, commission scolaire régionale et corporation de syndics de déterminer la classe, le groupe ou le cours auquel un élève peut être intégré, eu égard à ses aptitudes dans la langue d'enseignement.

Art. 43. Le ministre de l'éducation peut cependant, conformément aux règlements, imposer des tests pour s'assurer que les élèves ont une connaissance suffisante de la langue d'enseignement pour recevoir l'enseignement dans cette langue. Il peut, le cas échéant, exiger qu'une commission scolaire, une commission scolaire régionale ou une corporation de syndics révise l'intégration des élèves conformément aux résultats de ces tests.

Ces tests doivent tenir compte des niveaux d'enseignement, y compris la maternelle, pour lesquels les demandes d'inscription sont faites, ainsi que de l'âge et du niveau de formation des candidats.

Les règlements doivent prévoir un appel au ministre qui doit, avant d'en disposer, prendre l'avis d'une commission de surveillance de la langue d'enseignement instituée à cette fin. La décision du ministre est sans appel.

(J.R. Mallea, 1977, p. 292)

CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE (26 août 1977)

Art. 72. L'enseignement se donne en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires sous réserve des exceptions prévues au présent chapitre.

Cette disposition vaut pour les organismes scolaires au sens de l'Annexe et s'applique aussi aux enseignements subventionnés dispensés par les institutions déclarées d'intérêt public ou reconnues pour fins de subventions en vertu de la Loi de l'enseignement privé (1968, chapitre 67).

Art. 73. Par dérogation à l'article 72, peuvent recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère,

a) les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec, l'enseignement primaire en anglais,

b) les enfants dont le père ou la mère est, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, domicilié au Québec et a reçu, hors du Québec, l'enseignement primaire en anglais,

c) les enfants qui, lors de leur dernière année de scolarité au Québec avant l'entrée en vigueur de la présente loi, recevaient légalement l'enseignement en anglais dans une classe maternelle publique ou à l'école primaire ou secondaire,

d) les frères et soeurs cadets des enfants visés au paragraphe c.

(Québec, 1978, pp. 68-69)

ANNEXE B

CALCUL DES POPULATIONS ATTENDUES

Les distributions selon la langue maternelle ventilées par la langue d'enseignement donne le tableau-type A-1. Nous y avons symbolisé les langues maternelles — Français, Anglais, Autres — par une majuscule (F,A,T) et les langues d'enseignement — français, anglais — par une minuscule (f,a). Ainsi, les Allophones qui font leurs études en français sont représentés par les lettres Tf.

L'indice d'attraction ($\mathbb{T}$) de l'école française sur les enfants de langue maternelle "autres" se calcule par l'expression suivante:

$$\mathbb{T}\,(Tf) = \frac{Tf}{\widehat{Tf}} \qquad (I)$$

où $\widehat{Tf}$ est la population d'Allophones attendus à l'école française dans l'hypothèse où ils y seraient attirés selon la proportion des Francophones parmi les Francophones et les Anglophones.

Tableau A-1

Tableau-type des distributions selon la langue maternelle, ventilées par la langue d'enseignement

Langue maternelle (LM)	Langue d'enseignement (LE) français (f)	anglais (a)	Total
Français (F)	Ff	Fa	LMF
Anglais (A)	Af	Aa	LMA
Autres (T)	Tf	Ta	LMT
Total	LEf	LEa	N

Pour sa part, la population d'Allophones attendus à l'école française se calcule par la formule suivante:

$$\widehat{Tf} = \frac{\widehat{LEf} \cdot LMt}{N} \qquad (II)$$

où $\widehat{LEf}$ est la population totale attendue à l'école française selon la même hypothèse.

Enfin, les effectifs totaux attendus à l'école française s'obtiennent comme suit:

$$\widehat{LEf} = \frac{LMf}{LMf + LMa} \cdot N \qquad (III)$$

LA QUESTION LINGUISTIQUE DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

Michel Paillé

Conseil de la langue française

et

Claude St-Germain

Ministère de l'Éducation

Mémoire déposé par le Procureur général du Québec devant le Juge en chef Jules Deschênes de la Cour Supérieure du Québec, district de Montréal, le 11 août 1982.

LA QUESTION LINGUISTIQUE DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

Le présent texte traite de la question linguistique dans le domaine scolaire. Il se compose de deux parties. La première décrit l'évolution de la situation linguistique depuis 1969 jusqu'à la dernière année scolaire complétée, soit 1981-1982. La seconde mesure l'impact de l'article 23 de la Charte des droits et libertés en prenant pour base l'année scolaire 1981-1982.

PARTIE 1 - LA SITUATION LINGUISTIQUE DANS LE DOMAINE SCOLAIRE DEPUIS 1969-1970.

Au cours des vingt dernières années de nombreux travaux ont permis de mieux connaître la situation linguistique au Québec. Les travaux menés par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton), ceux menés par la Commission sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (Commission Gendron), les travaux de l'Office de la langue française et de nombreux chercheurs universitaires et gouvernementaux ont permis de mesurer la détérioration du français au Québec.

A la fin des années soixante, les conclusions des travaux démolinguistiques[1] étaient unanimes: à moins que ne surviennent

---

[1] Voir en particulier:
Charbonneau, Henripin et Légaré, "L'avenir démographique des francophones au Québec et à Montréal en l'absence de politiques adéquates", Revue de géographie de Montréal, XXIV, 2 (1970): 199-202.

Charbonneau et Maheu, Les aspects démographiques de la question linguistique, synthèse S3, Commission Gendron, Québec 1973.

Henripin, L'immigration et le déséquilibre linguistique, ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, Ottawa, 1974.

des changements favorables au français, la fraction des francophones au Québec, en général, et à Montréal, en particulier, continuerait à diminuer.

Dans le secteur scolaire, une étude du ministère de l'Education[2] montrait la très forte attraction de l'école anglaise sur les allophones et même les francophones en situation de libre choix de la langue d'enseignement.

Dès lors la solution s'imposait; il fallait, par quelques actions collectives, infléchir l'évolution démographique du Québec pour la rendre favorable au groupe français. Cela ne pouvait se réaliser que si la société québécoise pouvait être globalement francisée, en faisant du français la langue principale de tous les secteurs d'activité au Québec.

C'est ce à quoi se sont attaqués trois gouvernements du Québec, ce qui a donné lieu à trois législations linguistiques en moins d'une décennie: la Loi pour promouvoir la langue française (Loi 63) de 1969, la Loi sur les langues officielles (Loi 22) de 1974 et la Charte de la langue française (Loi 101) de 1977.

1. Le libre choix de la langue d'enseignement (Loi 63)

Bien qu'incitant les ministres de l'Immigration et de l'Education à prendre les mesures nécessaires (non définies dans

---

2 Louis Duchesne, La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives (1969-1970 à 1972-1973), ministère de l'Éducation du Québec, Document S-14, Démographie scolaire, Québec, 1973.

la loi) pour que les immigrants venus s'installer au Québec fassent instruire leurs enfants en français, la Loi 63 consacrait en fait le principe du libre choix de la langue d'enseignement. Cette loi est demeurée en vigueur pendant toute la première moitié des années soixante-dix.

Au début de la décennie, la configuration linguistique du système scolaire public primaire et secondaire québécois était la suivante:

En 1971-1972, les commissions scolaires et les écoles privées subventionnées comptaient plus d'un million six cent mille élèves. 84,3 % étudiaient en français (1 378 800) tandis que 15,7 % étudiaient en anglais (256 300).

84,3 % des élèves étaient francophones (1 378 300), 11,6 % anglophones (189 700) et 4,1 % allophones (67 000)[3].

La proportion d'élèves qui étudiaient en français était donc égale à la proportion d'enfants de langue maternelle française.

Par contre la proportion d'élèves étudiant en anglais était nettement plus élevée que la proportion d'enfants de langue maternelle anglaise. Cet écart est dû à la présence dans les classes anglaises de 28 700 francophones, soit 1,6 % de la population scolaire de langue maternelle française et de 57 900 allophones, soit 85,1 % de la population scolaire de langue maternelle autre que

---

3 Dans ce document, il s'agit de la langue maternelle des écoliers telle que déclarée.

le français ou l'anglais. Il y avait donc dans les écoles anglaises 66 600 écoliers de plus qu'il y en avait de langue maternelle anglaise pour l'ensemble des écoliers.

Durant la première moitié de la décennie, l'école anglaise a poursuivi sa progression numérique.

Le nombre et le pourcentage de francophones recevant leur enseignement en anglais a augmenté de facon constante. En 1974-1975, 2,5 % des enfants de langue maternelle française étaient inscrits dans les classes anglaises, soit 31 000 élèves. Il s'agit donc d'un accroissement relatif de 8,0 % alors que l'ensemble de la population scolaire déclinait de 5,7 %.

La proportion des allophones s'inscrivant à l'école anglaise se situait à 78,6 %[4] et leur nombre dépassait 54 600.

L'attraction qu'exerçait alors l'école anglaise sur les francophones et les allophones fait que le tiers des élèves qui étudiaient en anglais n'étaient pas de langue maternelle anglaise.

Entre 1971-1972 et 1974-1975 la population scolaire fréquentant les classes françaises a diminué de 8,6 % alors que celle inscrite à l'école anglaise ne déclinait que de 3,1 %. Par conséquent, l'importance relative des classes francaises s'amenuisait (de 84,3 % à 83,5 %) alors que celle des écoles anglaises augmentait (de 15,7 % à 16,5 %).

---

4 Cette proportion ne comprend pas les nombreux allophones n'ayant pas déclaré de langue maternelle en 1974-1975. Le contexte de la nouvelle Loi 22 peut avoir joué un rôle ici.

2. La loi 22

La Loi 22 a été votée en 1974 et appliquée dans le secteur scolaire en 1975-1976 et 1976-1977. Cette loi posait certaines conditions à l'admissibilité à l'école anglaise, la plus importante étant l'exigence d'une connaissance suffisante de la langue anglaise. L'objectif visé était de freiner l'attraction de l'école anglaise chez les francophones et les allophones.

Elle était difficile d'application puisque l'on devait recourir à des tests linguistiques afin de vérifier cette "connaissance suffisante" de la langue anglaise.

Malgré ces difficultés, cependant, la Loi 22 a permis de modifier la répartition des effectifs scolaires entre les deux langues d'enseignement.

Ainsi en 1976-1977, après deux années d'application, le nombre des jeunes francophones dans les classes anglaises du réseau public était réduit à 26 000, soit 2,2 % des élèves de langue maternelle française, pour une diminution de 17,1 %.

Le nombre des allophones atteignait 51 100, soit 79,5 % des enfants allophones, pour une baisse de 11,7 %.

Parmi les nouveaux inscrits, la population essentiellement visée par la loi, on pouvait observer une amélioration de la situation du français. Ainsi le nombre de francophones de 4 et 5 ans qui s'inscrivaient à l'école anglaise ne représentait plus en 1976-1977 que 0,6 % des jeunes francophones, alors que ce pourcentage était de 2,4 % trois ans plus tôt.

Chez les allophones, 57,1 % des nouveaux inscrits étaient dans les classes anglaises, contre 73,2 % en 1973-1974.

Reste à savoir quelle proportion des enfants dirigés vers l'école française y serait demeurée, puisqu'ils conservaient la possibilité de reprendre les tests linguistiques.

En 1976-1977, 16,6 % (soit 236 500) des élèves des niveaux précollégiaux étudiaient en anglais alors que la proportion des enfants de langue maternelle anglaise était de 12,1 % (soit 172 100). Le gain net de l'école anglaise était donc de 64 400, ce qui représente une diminution de 8,4 %.

3. La Charte de la langue française

La Loi 101 régit l'accès à l'école française et anglaise depuis l'année scolaire 1977-1978.

La Charte fait du français la langue de l'enseignement des niveaux de la maternelle, du primaire et du secondaire des réseaux public et privé subventionnés. Elle accorde cependant l'accès à l'école anglaise: 1) aux enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec l'enseignement primaire en anglais; 2) aux enfants dont le père ou la mère était, à la date d'entrée en vigueur de la Loi, domicilié au Québec et avait reçu, hors du Québec l'enseignement primaire en anglais; 3) aux enfants qui, lors de leur dernière année de scolarité au Québec avant l'entrée en vigueur de la loi, recevaient légalement l'enseignement en anglais dans une classe du réseau public; 4) aux frères et soeurs cadets de ces derniers.

On voit que la Charte accorde l'accès à l'école anglaise aux membres de la communauté anglophone du Québec et à ceux qui s'identifiaient à cette communauté au moment de l'entrée en vigueur de la loi, ainsi qu'à leurs descendants.

Contrairement à la Loi 22, elle utilise un critère facilement vérifiable d'appartenance à cette communauté: la langue d'enseignement et le lieu des études primaires.

D'autre part, la Charte dirige vers l'école française tous les immigrants qui viennent s'installer au Québec, qu'ils proviennent du reste du Canada ou de l'extérieur du Canada, quelle que soit leur langue maternelle.

Quelle a été l'évolution de la clientèle scolaire du réseau public depuis l'entrée en vigueur de la Loi 101?

Entre 1976-1977 et 1981-1982, soit après cinq années d'application de la Loi 101, les effectifs des écoles anglaises ont diminué de 34,3 %, une réduction moyenne de 6,9 % par année. Pour leur part, les effectifs des classes françaises ont diminué de 13,5 %, soit 2,7 % par année.

Cette évolution contraste avec celle qui prévalait durant la première moitié des années soixante-dix, alors que les effectifs des classes anglaises diminuaient de 7,7 % (pertes de moins de 20 000 élèves) et que ceux des classes françaises chutaient de 14 % (pertes de près de 200 000 élèves).

En 1981-1982, le poids relatif des classes anglaises est de 13,1 %, contre 16,6 % en 1976-1977. Malgré ce déclin de l'importance relative des écoles anglaises, il reste que l'effectif de ces

écoles (155 400) dépasse de 35 200 le nombre d'écoliers anglophones (120 200).

On voit encore mieux l'effet de la Loi 101 en ne considérant que les classes de maternelle. En 1981-1982, la majorité des jeunes allophones s'inscrit à la maternelle française: 68,5 % contre 42,9 % en 1976-1977 et 26,8 % en 1973-1974 avant l'entrée en vigueur de la Loi 22.

Chez les anglophones, la proportion de ceux qui sont inscrits à l'école française est passée de 8,3 % en 1976-1977 à 15,6 %. A la maternelle les mêmes proportions sont passées de 18,1 % à 32,5 %.

Cependant, pour l'ensemble de la clientèle scolaire des niveaux précollégiaux, il reste 54,6 % d'allophones (40 000 élèves) et 1,4 % de francophones (14 000 élèves) dans les classes anglaises.

Ainsi, depuis l'adoption de la Charte de la langue française, le réseau scolaire anglophone connaît une importante diminution. Cette diminution est cependant la conséquence de la conjonction de plusieurs facteurs et non pas de la seule application des critères d'admission à l'école anglaise de la Loi 101.

Une étude du ministère de l'Éducation[5] a montré que pour la période 1976-1977 à 1979-1980, période pendant laquelle la clientèle des écoles anglaises (réseaux public et privé réunis) a diminué de 21,9 %, les facteurs qui se partageaient cette diminution étaient les suivants:

---

5 C. St-Germain et R. Maheu, Langue maternelle et langue d'enseignement dans les écoles publiques du Québec: évolution récente, ministère de l'Éducation, Secteur de la planification, Document 55, Québec, 1981.

Facteurs	importance relative
- baisse de la fécondité	7,8 %
- critères d'admission de la Loi 101	5,6 %
- migration nette négative	5,3 %
- choix volontaire du français par des élèves admissibles à l'école anglaise	3,2 %
TOTAL	21,9 %

Les critères d'admissibilité de la Loi 101 comptent donc pour 25 % de cette diminution, les autres facteurs étant responsables des trois quarts de la baisse.

La baisse de la fécondité est le facteur le plus important. De fait la baisse de la fécondité survenue au Québec au cours des années soixante a été un phénomène généralisé. Entre 1966-1971 et 1971-1976, l'indice synthétique de fécondité a chuté de 21,2 % pour les anglophones (langue maternelle) du Québec et de 20,0 % chez les francophones[6].

Quant au facteur migratoire on peut considérer une certaine part de l'émigration des anglophones comme une conséquence indirecte de l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française. Il faut cependant démystifier l'affirmation encore répandue selon laquelle la Loi 101 aurait provoqué un "exode" des jeunes anglophones du Québec. Tant les estimations de la migration interprovinciale de Statistique

---

6 R. Lachapelle et J. Henripin, La situation démolinguistique au Canada, évolution passée et prospective, Montréal, Institut de recherches politiques, 1980, p. 117.

Canada que les données des fichiers des allocations familiales de la Régie des rentes du Québec montrent que ce prétendu exode se résume à une pointe de sorties d'anglophones en 1977, vite résorbée par la suite[7].

Enfin le mouvement des anglophones vers l'école francaise est fort significatif. Car parmi ces enfants une proportion importante est admissible à l'école anglaise[8]. S'agirait-il d'une réaction des parents anglophones envers l'école anglaise qui, selon une conclusion d'une étude du Conseil de la langue française, a longtemps négligé "de bien préparer, en fonction du contexte québécois, les enfants dont il a la charge"[9]?

4. Les régions de Montréal et de l'Outaouais

Jusqu'ici nous avons décrit l'évolution de la situation linguistique dans le secteur scolaire pour l'ensemble du Québec.

Toutefois, à cause de la distribution des divers groupes linguistiques sur le territoire du Québec dans un cas, et de sa situation géographique dans l'autre cas, deux régions sont particulièrement affectées par l'attraction de l'anglais: ce sont les régions de Montréal et de l'Outaouais.

---

7 Voir l'étude de C. St-Germain et R. Maheu déjà citée.

8 Selon les statistiques du Fichier contrôle de la Loi 101 du MEQ, cette proportion était de 38,4 % en 1981-1982.

9 Gary Caldwell, Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix - évolution socio-démographique, Conseil de la langue française, Collection "Dossiers" no 4, Québec, 1980, p. 101.

Nous reprendrons pour ces deux régions la description de l'évolution des populations scolaires depuis le début de la décennie soixante-dix.

4.1 La région de Montréal

La "région administrative scolaire" (RAS) de Montréal regroupe plus de la moitié des élèves des commissions scolaires du Québec (626 000 sur 1 184 300 en 1981-1982).

La concentration est encore plus grande pour les élèves qui étudient en anglais: 83,7 % se retrouvent dans la RAS de Montréal en 1981-1982 (130 000 sur 155 400).

C'est également dans la région de Montréal que la proportion des élèves qui étudie en anglais, par rapport à celle qui étudie en français est la plus élevée au Québec. Elle est de 20,8 % en 1981-1982 pour l'ensemble de la RAS et de 33,8 % pour l'île. Deux autres régions seulement ont un pourcentage d'écoliers en langue anglaise supérieur à 10 %: l'Estrie (10,5 %) et l'Outaouais (13,7 %).

La région de Montréal regroupe 81,2 % des élèves anglophones du Québec (97 600 sur 120 200) et plus de 85,7 % des allophones (62 800 sur 73 200).

C'est donc dans cette région que la distorsion entre la répartition selon la langue maternelle de la population d'âge scolaire et sa distribution par langue d'enseignement prend le plus de signification.

Ainsi en 1971-1972, alors que les anglophones constituaient 17,9 % des effectifs scolaires (152 000), 25,2 % des élèves étudiaient en anglais (214 300) pour un gain net en faveur de l'anglais de 62 300.

En 1976-1977 les mêmes proportions étaient respectivement de 18,9 % et 26,4 % tandis que 3,4 % des francophones d'âge scolaire de Montréal étudiaient en anglais. Pour leur part, 84,2 des jeunes allophones étudiaient en anglais.

En 1981-1982, après cinq années d'application de la Loi 101, la proportion de francophones étudiant en anglais est passée à 2,3 %. En chiffres absolus cela veut dire une diminution de 18 600 à 10 500 pour une baisse relative de 56,5 %.

Par ailleurs la proportion des allophones inscrits à l'école anglaise à Montréal était de 58,6 % en 1981-1982 au lieu de 84,2 % en 1976-1977.

Ainsi, le poids relatif des classes anglaises est passé de 26,4 % en 1976-1977 à 20,8 % en 1981-1982, mais il demeure nettement supérieur à la proportion des enfants de langue maternelle anglaise qui se situe à 15,6 % (130 000 contre 97 600 donnant un gain net de 32 400).

4.2 La région de l'Outaouais

Dans l'Outaouais, il est moins question de l'effet d'attraction de l'école anglaise sur les francophones et les allophones que des effets de l'immigration interprovinciale.

Entre 1971-1972 et 1976-1977, la clientèle des écoles anglaises augmentait légèrement, passant de 11 900 à 12 000[10], tandis que celle des écoles françaises diminuait de 61 800 à 57 000 (pertes de 7,8 %). C'est ainsi que le poids relatif des classes anglaises passait de 16,2 % à 17,4 %.

Les données sur la répartition des élèves selon le lieu de naissance permettent d'affirmer que le maintien des effectifs du secteur anglais provient presqu'essentiellement de l'augmentation du nombre d'élèves nés au Canada, hors du Québec.

Ainsi, entre 1973-1974 et 1976-1977, la proportion des élèves nés au Canada, hors du Québec, inscrits au secteur anglophone, est passée de 31,0 % à 38,5 %. Pour l'ensemble du Québec, ces jeunes ne représentaient en 1976-1977 que 8,3 % des élèves des classes anglaises.

Bref, si la migration interprovinciale était négative pour l'ensemble du Québec, tel n'était pas le cas dans l'Outaouais, avec comme conséquence une croissance de l'importance relative des clientèles du secteur anglais.

On comprend, dans ce contexte, que la Loi 22 n'ait eu aucun effet. Seule la Loi 101, qui, par sa "clause Québec", soumet les immigrants interprovinciaux aux mêmes critères d'accès à l'école française ou anglaise que les immigrants internationaux, a permis de renverser les tendances.

---

10 En 1973-1974 elle atteint un sommet de 12 400.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 101, la clientèle du secteur d'éducation de langue anglaise a diminué plus rapidement que celle des classes françaises. Ainsi le poids relatif des classes anglaises est passé de 17,4 % en 1976-1977 à 13,7 % en 1981-1982 (7 624 élèves dans les classes anglaises et 48 151 élèves dans les classes du secteur français).

PARTIE 2 - MESURE DE L'EFFET DE L'ARTICLE 23 DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS SUR LES INSCRIPTIONS AU SECTEUR D'ENSEIGNEMENT DE LANGUE ANGLAISE AU QUÉBEC: 1981-1982.

La première partie de ce texte a fait une synthèse de la situation linguistique dans le domaine scolaire depuis 1969-1970 jusqu'à 1981-1982. La deuxième partie mesure l'effet de l'article 23 de la Charte canadienne en supposant qu'on aurait pu s'en prévaloir pour l'année scolaire 1981-1982.

Cette deuxième partie de notre étude traitera du Québec en général mais aussi des régions les plus sensibles aux effets de l'article 23, soit Montréal et l'Outaouais.

Afin de se situer dans une perspective plus vaste, nous allons examiner les effets de d'autres modalités d'accès au secteur de langue anglaise. Ces modalités sont le libre choix, la citoyenneté, la langue maternelle ainsi que le critère de la langue maternelle pour les citoyens canadiens que propose l'article 23(1)a de la Charte canadienne.

1. Données préliminaires

Les pourcentages du tableau 1 montrent que plus du tiers des élèves inscrits dans les classes anglaises n'ont pas l'anglais pour langue maternelle puisque plus d'un élève sur quatre est allophone (25,7 %) alors qu'un élève sur onze est francophone (9,0 %).

Le tableau 2 présente les proportions d'élèves de chaque groupe linguistique qui étaient inscrits dans les écoles publiques et privées subventionnées offrant un enseignement en anglais. Afin de permettre la comparaison, le tableau 2 donne également les mêmes proportions pour la période 1969-1970 à 1975-1976 où chacun avait la liberté de choix de la langue d'enseignement.

Nous présentons au tableau 1 les effectifs d'élèves inscrits au secteur anglophone au cours de l'année 1981-1982, répartis selon les langues maternelles.

TABLEAU 1 - Élèves inscrits au secteur d'enseignement de langue anglaise, selon leur langue maternelle, Québec, 1981-1982.

Langue maternelle	Effectifs	%
français	14 000	9,0
anglais	101 400	65,3
autres	40 000	25,7
TOTAL	155 400	100 %

Source: Québec, ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, données non publiées, traitées le 29 juin 1982.

TABLEAU 2 - Proportions d'élèves étudiant en anglais dans chaque groupe linguistique, réseaux public et privé réunis, Québec, 1969-1970 à 1975-1976 et 1981-1982.

1981-1982 (après 5 ans sous la Loi 101)	moyennes 1969-1970 à 1975-1976 (liberté de choix)
1,4 % des francophones	2,2 % des francophones
84,4 % des anglophones	92,3 % des anglophones
54,6 % des allophones	81,9 % des allophones

Sources: 1981-1982: d'après la même source qu'au tableau 1;
1969-1970 à 1975-1976: Groupe de travail interministériel, Effets démolinguistiques de l'article 23 du projet fédéral de Charte des droits et libertés, Québec, Conseil de la langue française, collection "Notes et documents" no 8, 1981, p. 30.

On voit bien au tableau 2 toute la différence entre le libre choix et la Loi 101 après cinq ans d'application, surtout chez les allophones: alors que près de 82 % d'entre eux optaient pour le secteur anglais, la Loi 101 restreint ce privilège à moins de 55 % de leurs effectifs.

2. Le libre choix de la langue d'enseignement

En appliquant les proportions d'élèves qui étudiaient en anglais au temps du libre choix, aux effectifs de chacun des groupes linguistiques correspondant pour l'année scolaire 1981-1982, on obtient le nombre d'élèves qui se seraient inscrits au secteur anglais si le libre choix avait prévalu jusqu'à l'an dernier. Les résultats répartis selon la langue maternelle, se trouvent au tableau 3.

TABLEAU 3 - Nombre d'élèves (selon leur langue maternelle) qui se seraient inscrits au secteur d'enseignement de langue anglaise en 1981-1982 dans l'hypothèse d'un retour au libre choix de la langue d'enseignement.

Langue maternelle	Effectifs
français	21 800
anglais	110 900
autres	60 000
TOTAL	192 700
Proportion au secteur anglophone	16,3 %
Différence par rapport aux 155 400 inscrits:	37 300

Source: voir sous le tableau 1.

Puisqu'en 1981-1982, il y avait 155 400 enfants au secteur de langue anglaise, le libre choix de la langue d'enseignement en aurait amené 37 300 de plus, lesquels étudiaient en français cette année-là. Malgré cinq années d'application de la Loi 101, l'école de langue anglaise recevait 13,1 % de la clientèle précollégiale alors que les anglophones d'âge scolaire ne représentaient que 10,1 % de la clientèle précollégiale totale. Le libre choix de la langue d'enseignement aurait accordé au secteur anglophone 16,3 % des écoliers.

3. Le libre choix aux citoyens canadiens

La Charte des droits et libertés enchâssée dans la nou-

velle Loi constitutionnelle canadienne apporte une nouvelle dimension à la question de la langue d'enseignement: la citoyenneté. Si la liberté de choix de la langue d'enseignement n'avait été accordé qu'aux seuls citoyens canadiens, ce n'est pas 37 300 enfants de plus qui se seraient inscrits au secteur anglophone en 1981-1982 puisque tous n'étaient pas citoyens canadiens.

Un "Groupe de travail interministériel" composé de quatre démographes avait mesuré au début de 1981 les Effets démolinguistiques de l'article 23 du projet fédéral de Charte des droits et libertés.

En appliquant à la population scolaire précollégiale de 1979-1980 le critère du libre choix de la langue d'enseignement pour les citoyens canadiens, le "Groupe de travail interministériel", dénombrait 19 600 élèves de plus que le secteur anglais aurait pu accueillir cette année-là, affaiblissant d'autant l'école d'expression française. C'est là la situation qui prévalait il y a deux ans. En faisant usage de la même méthode de calcul, nous sommes en mesure de mettre à jour les conséquences du libre choix des citoyens. C'est ainsi que nous obtenons 30 700 élèves de plus au secteur anglais pour l'année scolaire 1981-1982, portant ainsi les effectifs du secteur anglophone à 186 100, soit 15,7 % des écoliers du Québec.

Ces surplus d'élèves dans les classes anglaises de 19 600 pour l'année scolaire 1979-1980 et de 30 700 pour 1981-1982 ont été obtenus selon une estimation de la citoyenneté établie à partir du recensement de 1971: ont été considérés comme citoyens canadiens les enfants nés au Canada et 75 % des enfants nés à l'étranger. Or, compte tenu que depuis février 1977, il suffit de trois années de résidence au lieu de cinq pour être admissible à la citoyenneté, et

compte tenu que la Charte canadienne reconnaît des droits et libertés "aux citoyens", on peut refaire les calculs pour l'année scolaire 1981-1982, en supposant que 80 % ou même 85 % des enfants nés à l'étranger pouvaient être citoyens canadiens. Le tableau 4 donne les résultats détaillés pour trois proportions de citoyenneté chez les enfants nés à l'étranger.

TABLEAU 4 - Effectifs du secteur d'enseignement de langue anglaise selon la langue maternelle des écoliers, dans l'hypothèse d'un libre choix de la langue d'enseignement accordé aux citoyens canadiens, Québec, 1981-1982.

langue maternelle	Effectifs selon diverses proportions de citoyens parmi les enfants nés à l'étranger		
	75 %	80 %	85 %
français	21 700	21 800	21 800
anglais	108 600	109 000	109 500
autres	55 800	56 600	57 500
TOTAL	186 100	187 400	188 800
Proportion au secteur anglophone	15,7 %	15,8 %	15,9 %
Différence par rapport aux 155 400 inscrits	30 700	32 000	33 400

Sources: voir sous le tableau 1.

Les résultats du tableau 4 démontrent que le libre choix de la langue d'enseignement attribué aux citoyens canadiens aurait ajouté aux 155 400 écoliers inscrits au secteur anglais en 1981-1982, entre 30 700 et 33 400 élèves. On peut considérer que 30 700 constitue un minimum. Ce que nos calculs montrent, c'est que toute hausse de cinq points de la proportion de citoyens chez les écoliers nés à l'étranger aurait amené à l'école d'expression anglaise en 1981-1982 entre 1 300 et 1 400 élèves de plus.

4. Le critère de la langue maternelle

L'article 23(1)a de la Charte canadienne amène un autre critère définissant l'admissibilité à une éducation en anglais au Québec: la langue maternelle. Bien que ce paragraphe de l'article 23 ne soit pas en vigueur au Québec, il serait sans doute intéressant d'en mesurer l'effet. Dans un premier calcul, nous ignorons le critère de la citoyenneté qui y est rattaché; dans la section suivante, nous joindrons ensemble les critères de langue maternelle et de citoyenneté.

Il importe de préciser que tous nos calculs impliquant le critère de la langue maternelle supposent que personne ne fera de fausse déclaration à propos de sa "première langue apprise et encore comprise". Cette précision est importante car contrairement aux critères de citoyenneté de la langue, et du lieu des études, celui de la langue maternelle n'est pas vérifiable.

Si on présume que le critère de la langue maternelle ne donnait pas subitement accès à l'école anglaise qu'aux seuls enfants de langue maternelle anglaise, on aurait retrouvé en 1981-1982 les

effectifs de francophones et d'allophones qui s'y trouvaient soit 14 000 et 40 000 respectivement. A ces effectifs, il faut ajouter les 120 200 anglophones. Cependant, dans une situation de libre choix accordée aux anglophones, tous ne s'en prévalent pas. Il faut donc retrancher aux 120 200 anglophones une proportion de 7,7 % qui choisiraient quand même de faire leurs études en français. Par conséquent, on aurait compté en 1981-1982, 110 900 anglophones inscrits au secteur anglais. On trouvera donc au tableau 5 les effectifs d'élèves répartis selon leur langue maternelle, que les écoles de langue anglaise auraient dénombrés en 1981-1982, si le critère de la langue maternelle avait été appliqué.

TABLEAU 5 - Nombre d'élèves (selon leur langue maternelle) qui se seraient inscrits au secteur d'enseignement de langue anglaise en 1981-1982 dans l'hypothèse du libre choix accordé aux enfants de langue maternelle anglaise.

Langue maternelle	Effectifs
français	14 000
anglais	110 900
autres	40 000
TOTAL	164 900
Proportion au secteur anglophone	13,9 %
Différence par rapport aux 155 400 inscrits	9 500

Source: Voir sous le tableau 1.

5. Langue maternelle et citoyenneté

L'article 23(1)a lie le critère de la langue maternelle à celui de la citoyenneté canadienne. En reprenant le jeu des trois proportions de citoyens que nous avons retenu à la section 3, nous obtenons les résultats contenus au tableau 6.

Ainsi, l'application de l'article 23(1)a lors de l'année scolaire 1981-1982 aurait ajouté aux 155 400 élèves inscrits au secteur d'enseignement de langue anglaise entre 7 200 et 8 100 anglophones de citoyenneté canadienne. Rappelons cependant que ces chiffres supposent aucune fausse déclaration de langue maternelle, critère qui n'est d'ailleurs aucunement vérifiable.

TABLEAU 6 - Nombre d'élèves (selon leur langue maternelle) qui se seraient inscrits au secteur d'enseignement de langue anglaise en 1981-1982 dans l'hypothèse du libre choix accordé aux enfants de citoyens de langue maternelle anglaise.

Langue maternelle	Effectifs selon diverses proportions de citoyens parmi les enfants de langue maternelle anglaise nés à l'étranger		
	75 %	80 %	85 %
français	14 000	14 000	14 000
anglais	108 600	109 000	109 500
autres	40 000	40 000	40 000
TOTAL	162 600	163 000	163 500
Proportion au secteur anglophone	13,7 %	13,8 %	13,8 %
Différence par rapport aux 155 400 inscrits	7 200	7 600	8 100

Source: voir sous le tableau 1.

6. Ecoliers décrits à l'article 23 de la Charte canadienne et ayant recu leur instruction en français en 1981-1982.

Nous en arrivons dans cette sixième section à la mesure de l'effet de la Charte des droits et libertés sur les inscriptions au secteur d'enseignement de langue anglaise au Québec. Il s'agit ici de calculer combien d'enfants de citoyens canadiens tels que décrits aux paragraphes 23(1)b et 23(2) de la Charte canadienne auraient eu droit à recevoir leur éducation en anglais en 1981-1982 advenant que la nouvelle constitution canadienne eût été en vigueur au Québec à ce moment-là.

Dans un premier temps (section 6), nous allons calculer le nombre de ces écoliers que la Loi 101 obligeait en 1981-1982 à recevoir leur enseignement en français. Dans un second temps (section 7), nous calculerons combien de ces enfants recevaient leur enseignement en anglais lors de la dernière année scolaire en vertu des paragraphes 73b, 73c et 73d de la Loi 101, mais que la Charte canadienne vise aussi bien que les autres. Nous serons alors en mesure d'évaluer tout l'effet réel de la Charte des droits et libertés sur l'accessibilité au secteur de langue anglaise au Québec.

Le tableau 7 présente, pour l'ensemble du Québec, ainsi que pour quelques régions, les données suivantes:

- colonne (1): le nombre d'écoliers de niveau précollégial nés dans l'une des neuf provinces anglophones du Canada et inscrits en 1981-1982;
- colonne (2): parmi ces écoliers nés au Canada mais hors du Québec on trouve à la colonne (2) ceux qui auraient choisi de s'inscrire au secteur anglais en l'absence des modalités de la Loi 101;

- colonne (3): le nombre d'écoliers qui ont reçu leur instruction en anglais au Québec en 1981-1982 parmi ceux qui proviennent des autres provinces canadiennes;
- colonne (4): en soustrayant les effectifs de la colonne (3) de ceux de la colonne (2), on obtient le nombre d'écoliers qui ont étudié en français en 1981-1982, mais qui auraient opté pour un enseignement en anglais n'eût été les modalités de la Loi 101.

On observe d'abord pour l'ensemble du Québec que des 26 783 élèves nés ailleurs au Canada, 17 463 (soit 65,2 %) se seraient inscrits au secteur anglophone en 1981-1982 sans les critères d'accès décrits par la Loi 101.

Etant donné que parmi les 155 438 élèves qui étudiaient en anglais en 1981-1982 on en a compté 12 579 provenant d'une autre province canadienne, on détermine que 4 884 élèves ont reçu leur instruction en francais alors qu'ils auraient préféré avoir accès à l'école anglaise.

La répartition par région de ces 4 884 élèves que le secteur anglophone aurait reçu en surplus montre des différences remarquables. L'ensemble de la région administrative scolaire de Montréal prend près de 42 % de ces élèves avec 2 036 dont la très forte majorité (1 397) se concentre sur l'île de Montréal. C'est toutefois l'Outaouais qui, compte tenu de sa faible importance démographique dans l'ensemble de la population du Québec, est la plus touchée avec 1 887 de ces écoliers, soit 38,6 %. A elle seule, par sa situation frontalière avec l'Ontario, l'Outaouais est concernée dans une mesure presque aussi grande que l'ensemble de la région de Montréal.

TABLEAU 7 - Surplus d'écoliers qui se seraient inscrits au secteur d'enseignement de langue anglaise parmi ceux venus des autres provinces canadiennes, si la Charte des droits et libertés s'était appliquée dès l'année scolaire 1981-1982, Québec et quelques régions.

Régions	Écoliers venus des autres provinces	Parmi ceux venus des autres provinces			
		Écoliers qui auraient reçu leur instruction en anglais sans la Loi 101	Ecoliers qui recevraient leur instruction en anglais en 1981-1982	Surplus d'écoliers au secteur anglais sans la Loi 101	
	(1)	(2)	(3)	(4)	%
Montréal:					
île	7 806	6 557	5 160	1 397	28,6
périphérie[a]	5 700	3 491	2 852	639	13,1
TOTAL	13 506	10 048	8 012	2 036	41,7
Outaouais	8 774	4 905	3 018	1 887	38,6
Reste du Québec[b]	4 503	2 510	1 549	961	19,7
TOTAL[c]	26 783	17 463	12 579	4 884	100

Notes: a: effectifs obtenus en soustrayant l'île de Montréal à l'ensemble de la région montréalaise.
b: effectifs obtenus en soustrayant les résultats des régions de Montréal et de l'Outaouais de l'ensemble du Québec.
c: contrairement aux tableaux précédents, nous n'avons pas arrondi les effectifs à la centaine la plus rapprochée; il en sera de même par la suite.

Sources: colonnes (1) et (3): voir tableau 1;
colonne (2): selon les calculs de l'auteur;
colonne (4): colonne (2) moins la colonne (3).

Le tableau 8 donne pour l'ensemble du Québec et pour les mêmes régions qu'au tableau 7 le total des écoliers qui auraient reçu leur instruction en anglais en 1981-1982 (colonne 3) en comparaison avec les effectifs réellement inscrits (colonne 2). De 155 438, le nombre d'élèves inscrits au secteur anglophone serait passé à 160 322, soit de 13,1 % à 13,5 % de tous les effectifs scolaires de niveau précollégial. En termes de pourcentages, la différence est fort maigre, même pour l'île de Montréal où l'importance relative des classes anglaises serait passée de 33,8 % à 34,4 %. Toutefois, c'est dans l'Outaouais où la différence aurait été la plus grande: en passant de 7 624 à 9 513, le poids du réseau anglophone aurait augmenté de 13,7 % à 17,1 %. Cette proportion de 17,1 % n'est pas très éloignée du 17,5 % d'élèves au secteur anglophone observé en 1976-1977, dernière année scolaire avant l'entrée en vigueur de la Loi 101. On peut donc dire que la nouvelle Charte canadienne aurait dès 1981-1982, presque entièrement annihilé l'impact de la Loi 101 dans l'Outaouais.

7. Ecoliers décrits à l'article 23 de la Charte canadienne et ayant reçu leur instruction en anglais en 1981-1982.

Les 4 884 élèves provenant des autres provinces canadiennes que la Loi 101 a obligé à recevoir leur instruction en français en 1981-1982, ne représentent qu'une partie des enfants décrits aux paragraphes 23(1)b et 23(2) de la Charte des droits et libertés. En effet, les calculs que nous avons effectués à la section précédente ne concernent que les écoliers qui, tout en étant visés par la Charte canadienne ne pouvaient se prévaloir de l'article 73 de la Loi 101

TABLEAU 8 - Nombre total d'écoliers qui auraient recu leur instruction en anglais si la Charte des droits et libertés s'était appliquée dès 1981-1982, Québec et quelques régions.

Régions	Surplus d'écoliers venus des autres provinces inscrits au secteur anglais sans la Loi 101	Total des écoliers qui recevaient leur instruction en anglais en 1981-1982		Total des écoliers qui auraient reçu leur instruction en anglais en 1981-1982	
	(1)	(2)		(3)	
			%[a]		%[a]
Montréal:					
île	1 397	90 707	33,8	92 104	34,4
périphérie	639	39 320	11,2	39 959	11,2
TOTAL	2 036	130 027	20,8	132 063	21,1
Outaouais	1 887	7 624	13,7	9 511	17,1
Reste du Québec	961	17 787	3,5	18 748	3,7
TOTAL	4 884	155 438	13,1	160 322	13,5

Note: a: les pourcentages aux colonnes (2) et (3) donnent la proportion d'élèves au secteur anglais parmi l'ensemble des écoliers.

Sources: colonne (1): voir colonne (4) au tableau 7;
colonne (2): même source qu'au tableau 1;
colonne (3): colonne (1) plus colonne (2).

pour avoir accès au secteur anglophone. Or, il nous est apparu que certains écoliers inscrits légalement au secteur anglophone en 1981-1982 en vertu des dispositions des paragraphes 73b, 73c et 73d de la Loi 101, font également partie de ceux que mentionnent les paragraphes 23(1)b et 23(2) de la Charte canadienne. Puisque les trois paragraphes de la Charte de la langue française auxquels nous venons de référer ont un caractère transitoire — dans une génération, seul l'article 73a sera pertinent —, il importe, si on veut bien mesurer toutes les implications de l'article 23 au Québec, de calculer combien d'écoliers, qui recevaient leur instruction en anglais en 1981-1982, sont visés par la Charte des droits et libertés.

Le tableau 9 donne les résultats que nous avons obtenus pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les régions choisies. Nous avons calculé que pour l'ensemble du niveau précollégial du Québec, près de 16 000 écoliers recevaient légalement leur instruction en anglais au cours de l'année scolaire 1981-1982, et étaient à la fois visés par les paragraphes 23(1)b et 23(2) de la Charte canadienne. Ils recevaient leur instruction en anglais légalement parce qu'ils pouvaient se prévaloir des paragraphes 73b, 73c ou 73d de la Loi 101 et cela malgré que leur père ou leur mère n'avaient pas reçu leur enseignement primaire en anglais au Québec (article 73a). Ils étaient en même temps visés par la Charte des droits et libertés parce que, citoyens canadiens, leurs parents avaient reçu leur instruction en anglais dans une province canadienne à majorité anglophone, ou parce que l'un de leurs frères (ou l'une de leurs soeurs) a reçu son instruction au niveau primaire ou secondaire en anglais ailleurs au Canada, ou parce qu'eux-mêmes, avant d'arriver au Québec, recevaient leur instruction précollégiale en anglais dans une autre province canadienne.

TABLEAU 9 - Nombre d'écoliers légalement inscrits au secteur d'enseignement de langue anglaise en 1981-1982, mais également visés à l'article 23 de la Charte des droits et libertés, Québec et quelques régions.

Régions	Ecoliers inscrits à l'école anglaise en 1981-1982 et également visés par la Charte des droits et libertés	Total des écoliers qui recevaient leur instruction en anglais en 1981-1982		Ecoliers qui recevaient leur instruction en anglais en 1981-1982 à l'exception de tous ceux visés par la Charte des droits et libertés	
	(1)	(2)	%	(3)	%
Montréal:					
île	6 293	90 707	33,8	84 414	31,5
périphérie	3 836	39 320	11,2	35 484	9,9
TOTAL	10 129	130 027	20,8	119 898	19,2
Outaouais	4 027	7 624	13,7	3 597	6,4
Reste du Québec	1 811	17 787	3,5	15 976	3,2
TOTAL	15 967	155 438	13,1	139 471	11,8

Sources: colonne (1): selon les calculs de l'auteur;
colonne (2): répétition de la colonne 2 du tableau 8;
colonne (3): colonne (2) moins la colonne (1).

En retranchant ces écoliers inscrits au secteur anglophone en 1981-1982 et également visés par la Charte des droits et libertés (colonne 1) du total des écoliers qui recevaient leur instruction en anglais cette même année (colonne 2), nous obtenons un solde qui mérite d'être brièvement décrit (colonne 3).

Remarquons d'abord que si tous les écoliers visés à l'article 23 de la Charte constitutionnelle avaient été exclus des classes anglaises en 1981-1982, le poids relatif du secteur anglophone serait passé de 13,1 % à 11,8 %. C'est donc dire que même dans une telle situation, il y aurait eu plus d'élèves au secteur anglophone (139 471) qu'il n'y en avait de langue maternelle anglaise (120 195). Observons ensuite que les pourcentages par régions de la colonne (3) ne s'éloignent pas beaucoup de ceux de la colonne (2), sauf pour l'Outaouais où l'importance relative des classes anglaises chute de 13,7 % à 6,4 %. Ce déclin dramatique dans le cas de l'Outaouais n'est pas étonnant quand on sait toute l'importance du poids des anglophones de cette région qui sont nés ailleurs au Canada.

Il est important ici de noter qu'il ne s'agit pas d'une prévision du poids relatif futur des écoles de langue anglaise advenant que les modalités d'accès décrites par la Loi 101 se maintiennent pour une génération. En effet, les 15 967 écoliers inscrits dans les classes anglaises en 1981-1982 continueront d'y poursuivre leurs études, ainsi que leurs frères et soeurs et tous leurs descendants. Il n'y a pas lieu de craindre, dans le cas de l'Outaouais par exemple, une dramatique diminution du poids relatif des classes anglaises. Ce que le tableau 9 révèle cependant, c'est l'importante anglicisation de l'Outaouais due au libre choix de la langue d'enseignement jusqu'en 1977-1978, anglicisation qui reprendrait rapidement advenant que la Charte constitutionnelle ait préséance sur la Charte de la langue française.

8. Total des écoliers visés par la Charte constitutionnelle

Aux sections 6 et 7 qui précèdent nous avons calculé combien d'écoliers inscrits dans les écoles du Québec en 1981-1982 répondaient aux critères énoncés aux paragraphes 23(1)b et 23(2) de la Charte des droits et libertés. Nos calculs ont distingué ceux qui fréquentaient le secteur français de ceux qui, en vertu des modalités transitoires de la Loi 101, s'étaient inscrits à l'école de langue anglaise. Comme ces deux catégories d'élèves sont mutuellement exclusives, il est possible d'en faire l'addition afin de connaître l'effectif total des écoliers visés par la nouvelle Charte canadienne.

Le tableau 10 fait le bilan des effectifs visés aux paragraphes 23(1)b et 23(2) de la Charte des droits et libertés. Dans l'ensemble de la population scolaire du Québec en 1981-1982, 20 851 élèves répondent aux critères énoncés. De ce nombre, 23,4 % étudiaient en français tandis que les autres (76,6 %) recevaient leur instruction en anglais. C'est donc dire qu'étant donné la jeunesse de la Loi 101, l'impact réel (20 851) de la Charte des droits et libertés est de quatre fois plus élevé que ce qu'il ne paraît (4 884). Il va sans dire que les 15 967 écoliers inscrits dans les classes anglaises pourront y poursuivre leurs études ainsi que leurs frères et soeurs et tous leurs descendants. Ces écoliers et leurs familles sont acquis à la communauté anglophone du Québec. Cependant, à mesure que le temps passera, ils seront remplacés dans les écoles par les enfants des nouveaux immigrants interprovinciaux, lesquels pourraient tous invoquer la Charte des droits et libertés pour recevoir leur instruction en anglais au Québec. Or, ces 20 851 élèves reflètent les mouvements migratoires des deux dernières décennies, mouvements qui se sont situés dans une conjoncture défa-

TABLEAU 10 - Nombre d'écoliers visés par la Charte des droits et libertés selon leur langue d'instruction en 1981-1982, Québec et quelques régions.

Régions	Ecoliers inscrits dans les écoles du Québec en 1981-1982 et visés par la Charte des droits et libertés.			
	étudiaient en français (1)	étudiaient en anglais (2)	TOTAL (3)	
				%
Montréal:				
île	1 397	6 293	7 690	36,9
périphérie	639	3 836	4 475	21,5
TOTAL	2 036	10 129	12 165	58,3
Outaouais	1 887	4 027	5 914	28,4
Reste du Québec	961	1 811	2 772	13,3
TOTAL	4 884	15 967	20 851	100

Sources: colonne (1): voir colonne (4) au tableau 7;
colonne (2): voir colonne (1) au tableau 9;
colonne (3): somme des colonnes (1) et (2).

vorable à la venue d'immigrants en provenance des autres provinces. Il suffit d'un renversement de cette conjoncture pour que l'impact de la Charte canadienne s'avère beaucoup plus important que ce que cette étude montre.

Nous avons également présenté au tableau 10 nos résultats selon les régions. Pour l'ensemble des écoliers visés par la Charte canadienne, l'importance relative de la région montréalaise est accrue par rapport à ce que nous trouvions au tableau 7 (58,3 % au lieu de 41,7 %). A l'opposé, l'effet total sur la région de l'Outaouais prend moins de place dans l'ensemble du Québec (28,4 %) que l'effet immédiat (38,6 %).

9. Autres écoliers qui pourraient se prévaloir de l'article 23.

Nos calculs aux sections 6, 7 et 8 ont été faits en associant étroitement le lieu des études (en anglais dans l'une des 9 provinces majoritairement anglophone) et le lieu de résidence antérieur à une migration au Québec. Par cette association étroite nous avons fait en sorte que les écoliers du Québec (ou leurs parents ou leurs frères et soeurs) aient effectivement résidé dans la province où les études en anglais ont été faites. Or, cette association stricte ne semble pas nécessaire, en ce sens qu'un résident du Québec pourrait entreprendre des études en anglais dans une autre province canadienne sans y résider pour se prévaloir de la Charte canadienne afin de poursuivre ses études en anglais au Québec. Alors que la première version de l'article 23(2) précisait que:

> "Le citoyen canadien qui change de résidence d'une province à une autre a le droit de faire instruire ses enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue (...) dans laquelle l'un de ses enfants recevait son instruction dans la province de son ancienne résidence,..."

La seconde, quant à elle, situe le lieu des études "au Canada" sans relier ces études à une résidence antérieure ni à une migration.

Selon l'interprétation que l'on donnera à l'article 23(2) ce n'est plus, d'après les effectifs de 1981-1982, 4 884 écoliers inscrits au secteur français qui pourront poursuivre leurs études en anglais, mais également tous les citoyens qui recevront un certain temps leur instruction en anglais dans une autre province, ou qui pourraient même s'inscrire dans une école entièrement privée au Québec. Ces citoyens pourraient être par exemple des francophones nés au Québec et des allophones nés à l'étranger. Leur nombre se situe entre 4 880 et 32 000 (voir tableau 4): s'il faut qu'ils reçoivent pendant une année complète dans une autre province leur enseignement en anglais, leur effectif sera assez réduit vu les coûts d'une telle entreprise; par contre s'il suffit qu'ils étudient quelques semaines en anglais au Québec dans une institution entièrement subventionnée par des fonds privés, c'est par milliers qu'on les comptera, s'approchant ainsi d'une situation de libre choix accordée aux citoyens canadiens.

L'interprétation que l'on donnera à l'article 23(2) concerne les écoliers qui depuis la Loi 101 doivent fréquenter l'école française. Mais le paragraphe 23(1)b quant à lui touche les migrants interprovinciaux venus depuis septembre 1977 et à venir. Si ce paragraphe devait avoir préséance sur la Loi 101, il lèverait

une barrière sur la mobilité interprovinciale. C'est surtout l'Outaouais qui serait menacé. Déjà nous avons calculé que le poids des écoles du secteur anglophone serait passé l'an dernier de 13,7 % à 17,1 % (voir tableau 8). Or, il suffit de 200 enfants de plus pour revenir à la situation qui prévalait avant la Loi 101, soit 17,5 % à l'école de langue anglaise. Avec le projet d'une Capitale nationale, on peut facilement atteindre les 20 %. Si on veut assurer un avenir du français dans la région de l'Outaouais, l'article 73 de la Charte de la langue française par lequel sont définis les critères d'accès au secteur d'enseignement de langue anglaise, doit vigoureusement s'appliquer.

EFFETS DE LA "CLAUSE CANADA" SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES AU QUEBEC APRÈS LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME

Note inédite préparée pour le Conseil de la langue française, août 1984.

EFFETS DE LA "CLAUSE CANADA" SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES AU QUÉBEC APRÈS LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME

À la suite du jugement de la Cour Suprême du Canada en date du 26 juillet 1984, par lequel la clause Québec de la Loi 101 doit céder devant la clause Canada de la Charte canadienne des droits et libertés (art. 23), les médias d'information ont avancé divers chiffres sur le nombre d'écoliers susceptibles de quitter l'école française en faveur d'une école où l'enseignement se donne en anglais. Les nombres donnés vont de 400 élèves pour l'ensemble du Québec jusqu'à 6 000 écoliers pour la seule région de l'Outaouais. Essayons brièvement dans cette note d'estimer combien d'écoliers pourraient s'inscrire au secteur d'enseignement de langue anglaise en septembre 1984, écoliers qui devraient s'inscrire au secteur français si la Cour Suprême n'avait pas encore rendu son jugement.

La situation en septembre 1981

Au cours de l'été 1982, nous avons calculé que si la clause Canada s'était appliquée dès septembre 1981, le secteur d'enseignement de langue anglaise aurait pu accueillir 4 900 écoliers de plus, en provenance du secteur francophone, portant la fraction du secteur anglophone de 13,1 % à 13,5 %.[1] Il s'agissait là de l'effet immédiat

---

[1] Michel Paillé et Claude St-Germain, La question linguistique dans le domaine scolaire, mémoire déposé en Cour Supérieure du Québec, district de Montréal, août 1982; voir plus haut dans ce recueil.

de la clause Canada après quatre années d'application de la clause Québec et non des conséquences de la clause Canada si on l'avait appliquée depuis septembre 1977 à la place de la Charte de la langue française.

Il importe tout de suite d'expliquer que ce nombre de 4 900 écoliers exclut deux catégories d'enfants d'âge scolaire. Il écartait d'abord 16 000 écoliers fréquentant légalement, en septembre 1981, les écoles anglaises du Québec en vertu des modalités transitoires de la Loi 101 décrites aux paragraphes 73b, 73c et 73d, mais également visés par l'article 23 de la Charte canadienne. De plus, ce nombre laissait au secteur francophone les écoliers qui, ultérieurement visés par la Charte canadienne, avaient librement choisi de faire leurs études en français bien que la Loi 101 les ait reconnus admissibles à recevoir leur instruction précollégiale en anglais. Ce qu'il fallait très bien comprendre, c'est que d'année en année le nombre d'écoliers susceptibles de passer du secteur anglophone au secteur francophone (les 4 900 en septembre 1981) devait augmenter suite au cumul des immigrants venus des autres provinces canadiennes depuis le 26 août 1977, tandis que le nombre d'écoliers fréquentant légalement l'école anglaise, tout en étant visés par la Charte canadienne (les 16 000), devait diminuer d'une année à l'autre tout simplement parce que les immigrants d'âge scolaire arrivés avant le 26 août 1977 terminent graduellement leurs études secondaires.

Que prévoir pour septembre 1984?

Depuis l'adoption de la Charte de la langue française en septembre 1977, jusqu'au jugement de la Cour Suprême qui précède de peu l'année scolaire 1984-1985, on peut fixer le nombre net de nou-

veaux écoliers venus s'installer au Québec et susceptibles de s'inscrire au secteur d'enseignement de langue anglaise, en vertu de la Charte canadienne, à environ 1 200 annuellement. Par conséquent, tout en laissant au secteur francophone les écoliers qui ont librement choisi, depuis septembre 1977, un enseignement en français - choix qu'ils auraient fait, peu importe les modalités d'accès à l'école française au Québec et peu importe les garanties reconnues par une Charte canadienne - on peut estimer qu'environ 8 000 écoliers inscrits au secteur francophone en 1983-1984 pourraient passer au secteur anglophone en 1984-1985.

Toutefois, il y a fort à parier que le nombre réel sera inférieur à cette estimation que l'on peut considérer comme maximale. En effet, compte tenu que la Charte de la langue française est en vigueur depuis sept ans, on peut penser que des écoliers, que la clause Québec a dirigés vers le secteur de langue française alors qu'ils auraient choisi le secteur anglophone, ne se prévaudront pas du droit que leur a reconnu récemment la Cour Suprême du Canada. Pensons par exemple à des enfants arrivés au Québec peu après la Loi 101 et qui préféreraient, après quelques années d'études en français, demeurer dans un milieu scolaire qui leur est devenu très familier. Pensons également à des écoliers à la veille de terminer leurs études primaires ou secondaires qui attendront d'avoir atteint, soit le secondaire, soit le collégial avant d'opter pour un enseignement en anglais. Pensons enfin que les Canadiens des autres provinces, qui sont venus s'installer au Québec en sachant que leurs enfants devraient étudier en français, comptaient possiblement une plus forte proportion de parents que les 35 % d'antan qui choisissaient librement le secteur francophone. Si l'on croit que dix années de politiques linguistiques (Loi 22 et Loi 101) ont globalement porté

des fruits, on peut également formuler l'hypothèse que certains parents originaires des autres provinces canadiennes voudront, au moins pendant quelque temps, donner une éducation précollégiale en français à leurs enfants.

Les effets à long terme

Les quelques milliers d'écoliers qui pourraient s'inscrire au secteur d'enseignement de langue anglaise en septembre 1984, sont arrivés au Québec (ou leurs parents) durant les sept années d'application de la clause Québec. Comme les données du recensement de 1981 l'ont montré, cette clause Québec y est sans doute pour quelque chose dans le déclin de l'importance relative des anglophones — de 50 % à 41 % — parmi les immigrants des autres provinces canadiennes de la période 1976-1981, comparativement aux cinq années précédentes.[2] A l'inverse, l'application de la clause Canada pourrait faire croître le nombre d'écoliers qui viendront des autres provinces canadiennes et qui auront un droit constitutionnel à un enseignement en anglais au Québec. On peut donc conclure que le secteur anglophone accueillera annuellement plus de 1 200 écoliers supplémentaires dans les années qui viendront, sauf si la situation économique ralentissait les mouvements migratoires vers le Québec. Mais advenant que la situation économique du Québec s'améliore par rapport au reste du Canada, le nombre de ces écoliers augmenterait. On pourrait appeler ce phénomène "l'effet Hygrade": plus les modalités d'accès à l'école anglaise sont larges, plus le Québec comptera d'immigrants dont les enfants seront susceptibles d'être admissibles à un enseignement en anglais.

---

2 Mireille Baillargeon, Évolution et caractéristiques linguistiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971, Québec, Conseil de la langue française, septembre 1983, p. 51.

En dépit du fait que dans l'avenir ce nombre annuel d'écoliers supplémentaires admissibles à l'école anglaise pourrait augmenter, il est très peu probable que l'importance relative du secteur d'enseignement de langue française se remettra à décliner comme avant la Loi 101. Bien qu'un déclin pourrait être observé à certains moments, une tendance à la baisse ne saurait persister pendant longtemps, à moins que le Canada — ou le Québec — ferme ses portes aux immigrants internationaux,[3] ce qui est invraisemblable.

Le portrait général pour l'ensemble du Québec, s'il vaut pour la région de Montréal, ne s'applique pas à l'Outaouais. En effet, vu le peu d'importance de l'immigration internationale dans l'Outaouais, la clause Canada amènera le secteur d'enseignement de langue française à perdre de son importance relative. Comme il n'est pas nécessaire de changer d'emploi pour déménager de l'Outaouais ontarien à l'Outaouais québécois, cette situation pourra s'observer peu importe la conjoncture économique.

L'effet d'une "clause Canada élargie"

Dans une étude antérieure[4], nous avons tenté d'estimer les conséquences du paragraphe 23(2) de la Charte canadienne qui,

---

3 Les enfants d'immigrants internationaux étant dirigés au secteur d'enseignement de langue française, ils font contrepoids aux immigrants interprovinciaux qui peuvent se prévaloir de la clause Canada.

4 Michel Paillé, La Charte de la langue française et l'école: bilan et orientations démographiques, Québec, Conseil de la langue française, septembre 1983, pp. 36-39.

advenant une interprétation très large par les tribunaux, pourrait accorder un droit à l'école anglaise à des résidents du Québec non originaires d'une autre province canadienne. Etant donné que nos évaluations sont basées sur les mouvements migratoires du reste du Canada vers le Québec, une interprétation du paragraphe 23(2) n'exigeant pas une véritable migration pourrait avoir des effets considérables. Si l'on admet qu'un résident du Québec puisse inscrire ses enfants au secteur d'enseignement de langue anglaise après que l'un d'eux aura étudié quelque temps en anglais dans une autre province ou dans une institution anglophone non subventionnée du Québec, l'effet de la Charte canadienne serait d'autant plus grand que les coûts pour qualifier tout enfant à un enseignement en anglais au Québec en vertu de 23(2) seront bas. Nous avons montré que si ces coûts n'étaient pas à la charge des parents, le Québec pourrait retourner à une situation de liberté de choix en matière de langue d'enseignement.

L'exigence de la citoyenneté

En terminant, un dernier point s'impose. L'article 23 de la Charte canadienne reconnaît un droit aux enfants des citoyens canadiens alors que la Loi 101 ne distingue pas entre citoyens et aubains. Parmi les immigrants de la période 1976-1981, on comptait 7 500 personnes nées à l'étranger en provenance des autres provinces canadiennes, soit 12,2 % des immigrants interprovinciaux. De ce nombre, 3 300 étaient de langue maternelle anglaise et 3 100 de langue maternelle autre que le français et l'anglais.[5] Des compi-

---

5 Mireille Baillargeon, op. cit., pp. 18-19.

lations plus fines seraient nécessaires pour apprécier l'importance de la citoyenneté en relation avec la durée de résidence au Canada.

Compte tenu des effets globaux de l'article 23 sur la répartition des écoliers entre les deux langues d'enseignement au Québec, il va sans dire que l'admissibilité des aubains n'aurait qu'un effet démographique marginal en autant que les autres provinces canadiennes ne deviennent pas des portes d'entrée au Québec. Toutefois, ne pas exiger la citoyenneté canadienne pourrait avoir des conséquences socio-politiques non souhaitables et plus importantes que les effets démographiques.

APERÇU DES CONSÉQUENCES DE LA "CLAUSE UNIVERSELLE" DONNANT ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE LANGUE ANGLAISE

Note inédite préparée pour le Conseil de la langue française, août 1984.

APERÇU DES CONSÉQUENCES DE LA "CLAUSE UNIVERSELLE" DONNANT ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE LANGUE ANGLAISE

Peu après que la Cour Suprême du Canada ait rendu un jugement selon lequel la "clause Québec" de la Charte de la langue française doit céder devant l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ("clause Canada" élargie), Catherine Duff-Caron et Laurent Marcoux ont formulé une proposition en faveur d'une "clause universelle"[1]. Se référant à l'une de nos études[2], cette proposition montre que l'accès à un enseignement de langue anglaise accordé à tous les anglophones "provenant de partout à l'extérieur du Québec" aurait porté, en septembre 1981, à 13,9 % — au lieu de 13,1 % avec la "clause Québec" — l'importance relative du secteur d'enseignement en anglais. Selon cette proposition, la clause universelle aurait assuré un accroissement du poids relatif du secteur francophone de 83,4 % (1976-1977) à 86,1 % (1981-1982). Bien que les chiffres cités soient exacts, les auteurs tentent de démontrer que l'application de la clause universelle n'empêcherait pas dans l'avenir l'accroissement de l'importance relative du secteur d'enseignement de langue française.

---

1 Catherine Duff-Caron et Laurent Marcoux, "L'accès à l'école anglaise", La Presse, 1er août 1984.

2 Michel Paillé, La Charte de la langue française et l'école: bilan et orientations démographiques. Québec, Conseil de la langue française, édition provisoire, septembre 1983, 46 p.

Dans notre étude de l'automne 1983, nous précisions ce qui suit:

> Il importe cependant de noter ici que le calcul de l'impact du critère de la langue maternelle anglaise repose sur deux hypothèses qui ne se réaliseraient pas dans la réalité: la première suppose une indépendance entre modalités d'accès à l'école anglaise et mouvements migratoires, tandis que la seconde prend pour acquis que personne ne fera une fausse déclaration quant à sa langue maternelle entendue comme étant la première langue apprise et encore comprise[3].

Examinons tour à tour ces deux hypothèses pour ensuite faire l'examen critique d'une étude publiée par L'Institut de recherches politiques par laquelle Duff-Caron et Marcoux prétendent à une diminution de l'importance relative du secteur d'enseignement de langue anglaise, même si la clause universelle était adoptée. Notre but n'est pas de déterminer si la clause universelle est "bonne" ou "mauvaise", mais plutôt d'apprécier ses effets possibles sur la répartition des écoliers entre les deux principales langues d'enseignement au Québec.

1. Les migrations

Les auteurs de la proposition mettent d'abord en doute le bien fondé de notre hypothèse quant aux migrations. Ils affirment que "la balance migratoire, après avoir calculé le solde des échanges interprovinciaux et internationaux, ne pose aucune difficulté vis-à-vis l'application de la clause universelle au Québec". Voyons cela de plus près en se référant principalement aux données du recensement de 1981.

---

3 Ibid., p. 29.

1.1 L'immigration interprovinciale

Pour ce qui est de l'immigration interprovinciale nous observons que le nombre d'anglophones venus des autres provinces canadiennes a évolué entre 1966 et 1981 de la façon suivante[4]:

Lustre	Effectifs
1966-1971	46 900
1971-1976	41 900
1976-1981	25 220

Il apparaît nettement que la Loi 101 votée en août 1977 a eu un effet certain sur l'arrivée d'anglophones des autres provinces canadiennes. Tandis que les anglophones comptaient pour 55 % des immigrants entre 1966 et 1971 et pour 50 % entre 1971 et 1976, ils ne représentaient que 41 % entre 1976 et 1981. Si la conjoncture économique peut expliquer la baisse de 26 % du nombre absolu de migrants, peu importe leur langue maternelle, (83 800 en 1971-1976 contre 61 310 en 1976-1981), la clause Québec peut expliquer pour une bonne part la chute plus dramatique de 40 % du nombre d'anglophones (de 41 900 à 25 200). Par conséquent, "il y a fort à parier que si l'accès à l'école anglaise avait été déterminé

---

[4] Mireille Baillargeon, Evolution et caractéristiques linguistiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971. Québec, Conseil de la langue française, édition provisoire, septembre 1983, p. 51.

par la langue maternelle, le Québec aurait accueilli plus d'anglophones venus du reste du Canada"[5]. D'ailleurs, suite à la décision de la Cour Suprême, nombreux sont ceux qui ont fait remarquer les avantages économiques de la clause Canada soulignant le fait que maintenant plus d'anglophones canadiens viendront s'installer au Québec que dans le passé. Un commentateur du jugement de la Cour Suprême affirmait que "des études ont démontré que les restrictions sur l'accès à l'école anglaise ont eu des conséquences économiques sérieuses en rendant plus difficile le recrutement de personnel pour les sièges sociaux"[6].

1.2 L'immigration internationale

Le recours à une étude de R. Lachapelle et J. Henripin[7] pour montrer que les migrations internationales n'influenceraient guère la situation linguistique dans les écoles n'est pas pertinent car cet ouvrage, paru avant le recensement de 1981, ne pouvait tenir compte du lustre 1976-1981. S'il est vrai que l'importance relative des anglophones parmi les immigrants internationaux est demeurée sensiblement la même de 1966-1971 à 1971-1976 (27 % vs 30 % au Québec et 55 % vs 59 % pour le reste du Canada), la situation a bien changé au cours du lustre de 1976-1981. En effet,

---

5 M. Paillé, op. cit., p. 30

6 Le Devoir/Presse Canadienne: "Une atteinte aux pouvoirs de légiférer de l'Assemblée nationale", Le Devoir, 27 juillet 1984.

7 Réjean Lachapelle et Jacques Henripin, La situation démolinguistique au Canada: évolution passée et prospective. Montréal, L'Institut de recherches politiques, 1980, xxxii-391 pages.

alors que les anglophones représentaient 50 % des immigrants internationaux venus s'installer dans les 9 provinces anglophones entre 1976 et 1981, ils n'étaient que 18 % au Québec. En chiffres absolus, le nombre d'immigrants anglophones venus au Québec entre 1971-1976 et 1976-1981 a chuté de 32 675 à 15 435[8].

Les données du recensement de 1981 montrent donc une nette différence dans la composition linguistique de l'immigration internationale en comparaison à ce que nous ont révélé les recensements de 1971 et de 1976. Là encore, si la conjoncture économique peut expliquer une baisse de 22 % du nombre d'immigrants venus de l'étranger (immigrants de toute langue maternelle), le fait que tous les immigrants arrivés après le 26 août 1977 devaient envoyer leurs enfants à l'école française est certes un élément fort important expliquant la chute de 53 % du nombre d'anglophones qui sont venus au Québec entre les deux derniers recensements et qui s'y trouvaient encore en juin 1981.

Nous avions calculé que le libre choix de la langue d'enseignement accordé aux écoliers de langue maternelle anglaise aurait permis à 9 500 écoliers de quitter le secteur francophone pour le secteur anglophone, haussant ainsi de 13,1 % à 13,9 % l'importance du secteur de langue anglaise en 1981-1982. Nos calculs, effectués à partir des données scolaires réellement observés en 1981-1982 reflètent une situation migratoire associée à la clause Québec, et non une situation migratoire associée à une clause universelle. En d'autres mots, nous avons calculé les effets immédiats (septembre 1981) de l'application de ce critère

---

8 M. Baillargeon, op. cit., p. 68.

après quatre années d'application de la clause Québec et non les effets cumulés s'il avait été mis en application durant quatre années (1977-1978 à 1981-1982). Comme nous l'avons montré plus haut, étant donné que la clause Québec a fortement modifié la composition linguistique de l'immigration tant internationale qu'interprovinciale, il s'ensuit que l'effet de la clause universelle tel que mesuré dans notre étude ne reflète pas les tendances de l'avenir.

1.3 L'émigration des anglophones

Les auteurs de la proposition d'une clause universelle considèrent implicitement l'ensemble des mouvements migratoires, c'est-à-dire l'émigration autant que l'immigration. Considérons maintenant le volet "émigration".

On connaît pour la période 1976-1981 la très forte émigration des anglophones du Québec vers d'autres provinces canadiennes. Comme le montrent les données qui suivent, les anglophones qui ont quitté le Québec entre 1976 et 1981 étaient 40 % plus nombreux que ceux qui étaient partis entre 1971 et 1976[9]:

Lustre	Effectifs
1966-1971	99 100
1971-1976	94 100
1976-1981	131 530

9 Ibid., p. 51.

Il va sans dire que ces pertes ont fortement contribué à la chute des effectifs scolaires du secteur anglophone entre 1976 et 1981. Contrairement à ce que prétendent Duff-Caron et Marcoux, notre étude de septembre 1983 tient compte de ces départs, puisque nous avons tiré nos informations des inscriptions scolaires annuelles du ministère de l'Education. Si les anglophones du Québec n'avaient pas été si nombreux à quitter pour une autre province canadienne, l'importance relative du secteur d'enseignement de langue anglaise aurait évidemment été de plus de 13,1 % en septembre 1981. Il s'ensuit dès lors que nos calculs sur les effets immédiats de la clause Canada et de la clause universelle auraient donné des résultats plus élevés sans cette émigration. Dans le cas de la clause universelle, nous aurions obtenu plus de 13,9 % d'écoliers au secteur anglophone en septembre 1981.

On peut toutefois se demander si l'application d'une clause universelle "retiendrait" plus d'anglophones au Québec que ne l'a fait le chapitre VIII de la Charte de la langue française. Pour répondre à une telle hypothèse, il faudrait faire la preuve que la clause Québec a incité certains anglophones à quitter le Québec. À première vue, il semble que non. D'abord, on sait que la Charte de la langue française n'avait pas au chapitre de la langue d'enseignement un caractère rétroactif: de nombreux écoliers, dont aucun des parents n'avaient étudié en anglais au Québec, gardaient pour eux-mêmes leurs frères et soeurs et leurs descendants, tous les privilèges acquis. Ensuite, les données du recensement de 1981 indiquent que la proportion des anglophones, parmi les émigrants interprovinciaux de la période 1976-1981, n'a pas changé par rapport à la période 1971-1976: 64,8 % vs 64,6 %[10].

---

10 Ibid., p. 51.

Si des anglophones ont quitté le Québec précisément pour donner un enseignement en anglais à leurs enfants, ce ne peut être que des immigrants arrivés au Québec après l'adoption de la Loi 101 et repartis peu après. Malheureusement, les données du recensement de 1981 sont muettes sur ce phénomène très récent. De toute façon, une chose est certaine pour l'avenir: l'adoption d'une clause universelle retiendrait au Québec plus d'immigrants anglophones venus de l'étranger. Par conséquent, au pouvoir d'attraction d'une clause universelle, il faut ajouter un pouvoir de rétention de familles immigrantes dont les enfants auraient droit à un enseignement en anglais, droit que la clause Québec ne donnait pas dans le passé et que la clause Canada, interprétée dans un sens strict, ne donnera pas dans l'avenir.

2. Langue maternelle ou langue d'enseignement?

Après avoir considéré la question des migrations, Duff-Caron et Marcoux examinent le critère de la langue maternelle anglaise pour définir la clause universelle. Nous avons déjà signalé la difficulté de déterminer la langue maternelle, soit d'un enfant, soit de l'un de ses parents. Nous appuyant sur quelques expériences démographiques passées, nous avions exprimé des craintes quant à la possibilité qu'un critère non objectivement vérifiable donne lieu à de nombreuses fausses déclarations. En conséquence, nous avions conclu que "l'effet réel d'un critère de ce type sur les inscriptions à l'école anglaise pourrait être beaucoup plus large que les estimations qu'on peut établir"[11].

---

[11] M. Paillé, op. cit., p. 30.

Afin de contourner cette difficulté, Duff-Caron et Marcoux proposent de faire reposer la clause universelle sur le critère "de la langue d'enseignement au primaire de l'un des parents" n'importe où dans le monde. Se référant à une étude de madame Diane Vanasse[12], les auteurs affirment que le critère de la langue d'enseignement "aurait un impact encore moins prononcé que celui de la langue maternelle sur la répartition des effectifs entre les secteurs d'enseignement de langue française et de langue anglaise".

Nous ne sommes pas en mesure d'établir avec autant de certitude la différence d'effet des deux critères. En effet, sommes-nous certains de trouver parmi les immigrants internationaux moins d'allophones ayant fait au moins 3 années d'études primaires en anglais que d'anglophones n'ayant pas étudié dans leur langue? Compte tenu de l'importance universelle de l'anglais, il y a fort à parier que plus d'allophones ont étudié en anglais que l'inverse. Mais cela importe peu ici car les différences pourraient s'avérer très faibles. D'ailleurs, dans l'étude de D. Vanasse, les résultats des régimes "langue maternelle" et "option monde" sont les plus voisins parmi les sept séries présentées[13]. Une chose toutefois nous semble acquise bien que non quantifiée: advenant que l'on étende ce critère aux études secondaires, il rendrait admissible à l'enseignement en anglais un plus grand nombre d'écoliers que le critère de la langue maternelle rigoureusement appliqué.

---

12 Diane Vanasse, L'évolution de la population scolaire du Québec. Montréal, L'Institut de recherches politiques, 1981, xviii-96 pages.

13 Ibid., p. 49

3. L'effet de la clause universelle

Afin de montrer que la clause universelle n'empêcherait pas l'importance relative du secteur d'enseignement de langue française d'augmenter, Duff-Caron et Marcoux tirent, de l'étude de Vanasse, des estimations pour l'année scolaire 2000-2001. Les simulations de Vanasse n'accordent qu'une proportion de 9,0 % au secteur anglophone si le critère de la langue maternelle est retenu, et de 8,6 % si le critère de la langue d'enseignement de l'un des parents est choisi[14]. Comme le secteur anglophone accueillait 13,1 % des écoliers de l'année scolaire 1981-1982, on assisterait donc en une vingtaine d'années à un déclin de l'importance relative du secteur d'enseignement de langue anglaise même si, d'après Diane Vanasse, la clause universelle était appliquée.

Nous avons déjà fait une critique des estimations de D. Vanasse à propos des clauses Canada et Québec[15]. Observant que Vanasse a sous-estimé de 56 % (près de 100 000 écoliers en moins) l'importance relative du secteur anglophone pour l'année scolaire 1980-1981 (clause Québec), nous nous sommes interrogés sur le fait que cette étude prévoyait "une proportion d'élèves à l'école anglaise inférieure aux 14,0 % observés en 1980-1981 avec des modalités d'accès plus généreuses que la Charte de la langue française"[16]. En effet, Vanasse donne les estimations suivantes[17]:

---

14 Ibid., p. 48, tableau 4.4, régimes C et D, simulation II.

15 M. Paillé, op. cit., p. 18-20. Précisons que nos commentaires portent sur le chapitre 4 de l'étude de Vanasse, et non sur le chapitre 3.

16 Ibid., p. 20, note 35. Notons que Vanasse était consciente de la fragilité de ses estimations, en particulier de la surestimation des effets de son scénario appelé "Option Québec" par rapport à la Loi 101 elle-même.

17 D. Vanasse, op. cit., p. 48, tableau 4.4, régimes B, C, D, E, simulation II.

Modalités d'accès au secteur anglais	Proportion d'écoliers en 1980-1981
connaissance de l'anglais (loi 22)	12,7 %
langue maternelle anglaise	10,4 %
clause universelle	10,0 %
clause Canada	9,0 %

Ajoutons également qu'avec la pleine liberté de choix de la langue d'enseignement, cette étude ne prévoyait que 14,1 % d'élèves au secteur anglophone[18], comparativement à 14,0 % après 4 années d'application de la Loi 101.

On ne peut donc pas retenir l'étude de Vanasse pour les années à venir, l'auteure ayant effectué ses calculs à partir des effectifs d'enfants de 5 à 14 ans recensés en 1971 (sic), et non d'après les effectifs scolaires compilés peu avant l'année de parution (1981) de l'étude. D'ailleurs, elle reconnaît elle-même la fragilité de ses hypothèses et recommande une lecture de ses résultats "avec certaines précautions, en relation avec l'évolution de la population scolaire réelle"[19].

---

18 Ibid., régime A.

19 Ibid., p. 37.

Une dernière remarque s'impose. Les proportions d'écoliers au secteur anglophone citées par Duff-Caron et Marcoux sont tirées d'une simulation de Vanasse qui suppose que les conditions socio-économiques du Québec présenteront une évolution moins favorable que le reste du Canada durant 30 ans (1971 à 2001). Par contre, une autre simulation de Vanasse, qui se place dans la perspective d'une évolution socio-économique du Québec à peu près semblable au reste du Canada, donne pour les critères de la langue maternelle et de la clause universelle, des augmentations de l'importance du secteur d'enseignement anglophone:

Modalité d'accès au secteur anglais	Proportion d'écoliers	
	1980-1981	2000-2001
langue maternelle	13,0 %	14,8 %
clause universelle	12,8 %	14,1 %

On peut s'étonner que ces deux critères donnent des proportions moindres d'écoliers à l'école anglaise en 1980-1981 dans l'hypothèse de bonnes conditions socio-économiques, que la Loi 101 après 4 années d'application dans un contexte économique difficile, et un contexte politique préréférendaire! On peut penser que les résultats de Vanasse pour l'année scolaire 2000-2001 seraient de l'ordre de 15 % ou 16 % si l'auteure reprenait ses perspectives avec le même modèle et les mêmes hypothèses à partir

de la situation réellement observée en 1980-1981.

Malgré ces lacunes, une lecture complète de l'ouvrage de Diane Vanasse montre que la clause universelle, selon le contexte socio-économique, pourrait ramener à la baisse l'importance relative du secteur d'enseignement de langue française.

Conclusion

Lorsque l'on compare, à propos des migrations, les données du recensement de 1981 avec celles des deux recensements précédents, il apparaît nettement que la clause Québec de la Charte de la langue française a joué un rôle important dans la composition linguistique des immigrants, sans modifier celle des émigrants. En effet, la proportion des anglophones venus s'installer au Québec entre 1976 et 1981 est inférieure à ce qu'elle était auparavant, tandis que celle des anglophones qui ont quitté le Québec pour une autre province canadienne n'a pas changé. Il y a donc de fortes raisons de croire qu'un élargissement des modalités d'accès au secteur d'enseignement de langue anglaise modifiera à l'avenir l'importance relative des anglophones parmi les immigrants. La clause Canada qui s'appliquera à partir de septembre 1984 devrait inviter plus de citoyens Canadiens des autres provinces à venir s'installer au Québec, car ils pourront maintenant faire instruire leurs enfants en anglais. Dans l'éventualité d'un autre élargissement du critère d'admissibilité au secteur d'enseignement de langue anglaise, le Québec serait susceptible d'accueillir un plus grand nombre d'immigrants répondant au nouveau critère, qu'au temps de l'application de la clause Québec.

La seule étude qui se soit penchée sur les conséquences de la clause universelle est dépassée par la réalité depuis l'année scolaire 1980-1981. Afin de mesurer tous les effets possibles de cet élargissement du critère d'admissibilité au secteur d'enseignement de langue anglaise, une étude spécifique devrait être entreprise. Diverses hypothèses sur l'ampleur de l'immigration d'anglophones au Québec, conjuguées à quelques hypothèses concernant l'émigration, permettraient de se faire une meilleure idée des conséquences de la clause universelle sur la langue d'enseignement.